



Métropole
du Grand Paris

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



ÉDITO LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, UN TERRAIN D'ENTENTES



PATRICK OLLIER
ANCIEN MINISTRE,
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE
DU GRAND PARIS,
MAIRE DE RUEIL-MALMAISON

En 2023, la Métropole du Grand Paris a été pleinement mobilisée autour de ces axes phares : le rééquilibrage territorial, l'attractivité touristique, le rayonnement économique et culturel ainsi que l'amélioration du cadre de vie pour ses 7,2 millions d'habitants.

Colonne vertébrale du rééquilibrage qui se construit année après année, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) a été adopté à 96,3% des suffrages lors du Conseil métropolitain du 13 juillet 2023 ! La Métropole aide de façon importante les communes avec son programme *Centres-Villes Vivants* qui permet la revitalisation commerciale de certains quartiers. Pour aller plus loin dans la démarche, la Métropole a créé en 2023 la foncière métropolitaine *Centres-Villes Vivants* accompagnée de ses partenaires : la CCI Paris Île-de-France, la Caisse des Dépôts, la SEMMARIS, la CMA Île-de-France et le Crédit Agricole Île-de-France. L'objectif est d'acquérir 350 cellules à l'horizon de 2030, soit un investissement de 140 millions d'euros. La Métropole continue par ailleurs de financer plusieurs projets au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) et du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique (FMIN) devenu Fonds « Innover dans la Ville ». Le fonds des équipements structurants a permis quant à lui de soutenir plusieurs projets comme la requalification de la Porte de la Chapelle.

La transition écologique demeure au cœur des préoccupations de la Métropole du Grand Paris. En mai 2023, des élus de la Métropole du Grand Paris et des représentants des 8 Agences Locales pour le Climat (ALEC) de l'aire métropolitaine, se sont réunis pour créer l'association *Grand Paris Climat*, l'objectif étant de massifier la rénovation énergétique.

2023 marque la création de deux fonds : « Biodiversité » - 80 millions d'euros seront mobilisés pour subventionner les projets des communes tels que la désimperméabilisation et la renaturation d'espaces, la résorption de coupures écologiques ainsi que la plantation d'arbres et « Énergies », provisionné à hauteur de 100 millions d'euros pour financer des projets de production d'énergie renouvelable ou de récupération locale, des réseaux de chaleur, la rénovation énergétique de bâtiments publics et des expérimentations en matière de transition énergétique.

La Métropole se veut également être un lieu d'attractivité touristique et culturel. Afin d'élargir à l'échelle métropolitaine le périmètre de la destination touristique « Paris », nous avons voté 4 orientations en matière de tourisme : activer une dynamique collective, mettre en valeur les activités fluviales, favoriser la découverte locale du patrimoine et des savoir-faire locaux, mettre en œuvre une stratégie d'hébergement touristique.

Enfin, 2023 a été une année de transition vers les Jeux Olympiques et Paralympiques. Plusieurs étapes décisives ont été franchies dans l'avancement du chantier du Centre Aquatique Olympique : les travaux des corps d'état architecturaux ont été amorcés au début de l'année, en juin la passerelle reliant le Stade de France au CAO a été inaugurée et décembre a été marqué par la première mise en eau du bassin et le démarrage des opérations de réception du bâtiment.

Tous ces projets et ces investissements sont de nature à faire rayonner la Métropole du Grand Paris avec ses 131 communes et ses 7,2 millions d'habitants. Aménagement territorial, transition écologique, patrimoine et préparation des Jeux de Paris 2024, autant de sujets que j'ai plaisir à porter avec nos partenaires et nos 208 élus métropolitains !

SOMMAIRE

CARTE D'IDENTITÉ DE LA MÉTROPOLE

1 EN BREF 10

Une Métropole en action au service de ses habitants.....	11
Chiffres-clés.....	12
Les temps forts 2023.....	14

2 UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET EFFICACE 20

Les élus.....	21
Les commissions thématiques.....	28
Les instances de dialogue et de coopération.....	34

NOTRE ACTION POUR UNE MÉTROPOLE PLUS ATTRACTIVE

1 UNE MÉTROPOLE RAYONNANTE 38

« Inventons la Métropole du Grand Paris ».....	39
Axe Seine.....	42
Culture.....	44
Sport.....	47
Attractivité touristique.....	48
Centres-Villes Vivants.....	52

2 UNE MÉTROPOLE AMBITIEUSE POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 54

3 UNE MÉTROPOLE DYNAMIQUE 58

Logistique métropolitaine.....	59
Économie circulaire et solidaire.....	61
Tiers-lieux Métropolitains.....	63

4 UNE MÉTROPOLE INNOVANTE ET NUMÉRIQUE 65

Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN).....	66
Données ouvertes (open data).....	67
Inclusion numérique et numérique responsable.....	69

Réseaux d'acteurs métropolitains et partenariats.....	70
Programme « Innover dans la ville ».....	72
Quartiers Métropolitains d'Innovation.....	74

NOTRE ACTION POUR UNE MÉTROPOLE PLUS ÉQUILIBRÉE

1 UNE MÉTROPOLE QUI MET EN PLACE UN SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE 78

2 UNE MÉTROPOLE QUI INITIE DES PROJETS EN FAVEUR DU RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL 81

Fonds d'Investissement Métropolitain.....	82
ZAC et Opérations d'Intérêt Métropolitain.....	83
Équipements structurants.....	85

3 UNE MÉTROPOLE QUI MET EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT 87

Politique de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH).....	88
La Nuit de la Solidarité Moyens Financiers.....	90

NOTRE ACTION POUR UNE MÉTROPOLE PLUS AGRÉABLE À VIVRE

1 UNE MÉTROPOLE DURABLE AU CADRE DE VIE PRÉSERVÉ 94

Plan Climat Air Énergie Métropolitain.....	95
Qualité de l'air.....	97
Coopérative carbone.....	99
Transition énergétique.....	100
Préservation de la biodiversité.....	109
Alimentation.....	112
Santé.....	115
Environnement sonore.....	116

2 UNE MÉTROPOLE QUI PRÉVIENT LES RISQUES D'INONDATIONS ET PROTÈGE LES MILIEUX AQUATIQUES 118

Fonctionnement naturel des cours d'eau et des espaces inondables.....	119
Système de protection des inondations.....	121
Moyens d'exercice de la compétence GeMAPI.....	125

3 UNE MÉTROPOLE À L'ÉCOUTE DES MÉTROPOLITAINS.....	128
--	-----

Conseil de développement (CoDev).....	129
Dialogue avec les citoyens.....	130

DES MOYENS AU SERVICE DE NOS AMBITIONS

1 ADMINISTRATION	134
-------------------------------	-----

2 MOYENS FINANCIERS	137
-------------------------------------	-----

3 COMMANDE PUBLIQUE	138
-------------------------------------	-----

ANNEXES

État d'avancement « Inventons la Métropole du Grand Paris » 1	140
État d'avancement « Inventons la Métropole du Grand Paris » 2	144
Fond d'Investissement Métropolitain.....	147
Fonds Métropolitain d'Innovation Numérique.....	160
Fonds d'Intervention Métropolitain de soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services.....	164
Fonds Équipements Structurants.....	167
Glossaire.....	169
Index.....	170

CARTE D'IDENTITÉ

DE LA **MÉTRO**
POLE

1 En bref _____ P.10

2 Une gouvernance
partagée et efficace _____ P.20

UNE MÉTROPOLE EN ACTION AU SERVICE DE SES HABITANTS

La Métropole du Grand Paris contribue à l'amélioration du cadre de vie des Métropolitains, favorise le rééquilibrage territorial et renforce l'attractivité de l'espace métropolitain. Ses compétences sont clairement définies et ses champs d'actions ne cessent de s'élargir.

Les 5 compétences de la Métropole du Grand Paris

PROTECTION
ET MISE EN VALEUR DE
L'ENVIRONNEMENT
ET POLITIQUE DU
CADRE DE VIE



GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES
ET PRÉVENTION DES
INONDATIONS



DÉVELOPPEMENT
ET AMÉNAGEMENT
ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET CULTUREL



POLITIQUE LOCALE DE
L'HABITAT



AMÉNAGEMENT
DE **L'ESPACE**
MÉTROPOLITAIN



LE SAVIEZ-VOUS?

La Métropole du Grand Paris a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. Elle a été créée par la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (loi MAPTAM), et complétée par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe).

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité composée de 131 communes. Elle regroupe Paris, les 123 communes des trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ainsi que 6 communes des départements de l'Essonne et 1 du Val-d'Oise, soit près de 7,2 millions d'habitants.



**Améliorer le cadre
de vie des Métropolitains,
agir en faveur
du rééquilibrage
territorial, renforcer
le rayonnement
et l'attractivité de
l'espace métropolitain**

CHIFFRES-CLÉS

INSTITUTION

131
COMMUNES



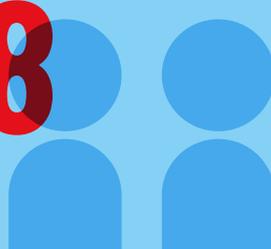
5 DOMAINES DE
COMPÉTENCES

POPULATION

7,2
MILLIONS
D'HABITANTS

25^e MÉTROPOLE
MONDIALE
EN TERMES
DE POPULATION

8 598
HAB./KM²



INVESTISSEMENT ET RICHESSE

39,9

M€ INVESTIS
POUR 189 PROJETS
D'INVESTISSEMENT DANS
126 COMMUNES ET
11 TERRITOIRES DANS LE CADRE
DU FONDS D'INVESTISSEMENT
MÉTROPOLITAIN (FIM)

25%



DU PRODUIT INTÉRIEUR
BRUT NATIONAL (PIB)

EMPLOI

1er
PÔLE D'EMPLOI
D'EUROPE



4,3
MILLIONS
D'EMPLOIS
SOIT 69% DES EMPLOIS
EN RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

7 610
EMPLOIS GÉNÉRÉS
DANS LES 3 ANS À VENIR
SUR LE TERRITOIRE
DE LA MÉTROPOLE GRÂCE AUX
INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

1er
PÔLE DE
RECHERCHE
ET DÉVELOPPEMENT
EUROPÉEN

6
CLUSTERS ATTIRANT
LES ENTREPRISES DE
POINTE



900
ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT
DONT 16 UNIVERSITÉS

ATTRACTIVITÉ

1re
DESTINATION
TOURISTIQUE
MONDIALE

1er
PARC DE
BUREAUX
D'AFFAIRES
D'EUROPE



67
SITES
POUR DES PROJETS
URBAINS INNOVANTS DANS
LE CADRE D'« INVENTONS
LA MÉTROPOLE DU GRAND
PARIS »

1 CENTRE
AQUATIQUE
OLYMPIQUE EN
CONSTRUCTION

LES TEMPS FORTS 2023



17 JANVIER

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC LE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

La première Nuit de la Solidarité Métropolitaine s'est tenue dans 10 villes de la Métropole du Grand Paris. En élargissant cette démarche, initiée par la Ville de Paris, aux communes métropolitaines, la Métropole se mobilise pour mieux connaître les besoins des personnes en situation de rue et adapter ainsi les politiques de solidarité.

25 JANVIER

LANCEMENT D'UNE ÉTUDE SUR LA GESTION DU RISQUE DE PÉNURIE D'EAU AVEC LA VILLE DE PARIS

La Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris et l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) ont engagé une vaste étude prospective sur les impacts possibles d'une pénurie en eau à l'échelle de l'aire urbaine de Paris à l'horizon 2030, 2050 et 2100. Elle permettra d'identifier de nouvelles mesures pour préparer le périmètre métropolitain à faire face aux risques.

26 JANVIER

2^E ÉDITION DE LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ

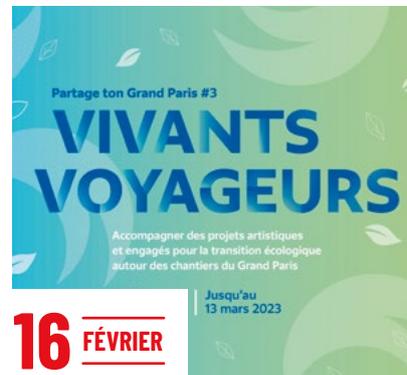
La deuxième édition de la Nuit de la Solidarité métropolitaine s'est tenue dans 27 villes volontaires de la Métropole du Grand Paris. Elle a rassemblé plus de 1 400 participants (bénévoles, professionnels de l'action sociale, élus) et 150 associations afin de réaliser un décompte de personnes sans-abri.



9 FÉVRIER

SIGNATURE D'UNE CONVENTION-CADRE AVEC LA POSTE

La Métropole du Grand Paris a signé avec la Poste une convention cadre ainsi que deux partenariats portant sur la logistique urbaine et l'inclusion numérique. Ce partenariat va permettre de développer des actions conjointes visant à décarboner la Ville.



16 FÉVRIER

3^E ÉDITION DE L'APPEL À PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS « PARTAGE TON GRAND PARIS »

Avec sa thématique « Vivants Voyageurs », la 3^e édition de l'appel à projets « Partage ton Grand Paris » entend soutenir des projets artistiques et culturels intégrant les enjeux de transition écologique. Les projets retenus se déploieront le long du tracé du Grand Paris Express sur le périmètre de la Métropole du Grand Paris.



1er MARS

INAUGURATION D'UNE STATION DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

La première station de recharge rapide pour véhicules électriques de la Ville de Morangis a été inaugurée en présence de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, Maire de Rueil-Malmaison et de Brigitte VERMILLET, Maire de Morangis.



15 MARS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER (MIPIM)

Lors du MIPIM, les équipes lauréates pour 8 des 27 sites proposés dans le cadre de la 3^e édition du concours « Inventons la Métropole du Grand Paris » (IMGP), ont été dévoilées.

La Métropole du Grand Paris a signé le pacte d'actionnaires de Séquano avec la Caisse des dépôts et consignations et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis.



6 AVRIL

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE AVEC LA CCI PARIS ÎLE-DE-FRANCE

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, Maire de Rueil-Malmaison, et Dominique RESTINO, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Paris Île-de-France, ont renouvelé la convention de partenariat triennale avec deux objectifs forts en partage : le rééquilibrage territorial et la transition écologique.



12 AVRIL

RÉUNION DES SIGNATAIRES DU PACTE POUR UNE LOGISTIQUE MÉTROPOLITAINE

Près de 200 acteurs de l'écosystème logistique, élus et professionnels signataires du Pacte pour une logistique métropolitaine se sont réunis. Cet événement articulé autour de plusieurs tables rondes thématiques et d'une conférence a permis, le temps d'une matinée, de mettre en avant de nouvelles solutions d'entreprises, et d'approfondir les thématiques relatives au foncier logistique innovant et de partage de l'espace public.



18 MAI

CRÉATION DE L'ASSOCIATION GRAND PARIS CLIMAT

L'association Grand Paris Climat a été créée à l'initiative de la Métropole, en présence de son Président, de ses élus et des représentants des 8 Agences Locales pour le Climat (ALEC) de l'aire métropolitaine.

3 JUIN

NUIT BLANCHE

24 communes de la Métropole ont accueilli des événements ou des projets d'art contemporain pour l'édition 2023 de Nuit Blanche. Cette année la thématique était : de l'eau, de la Seine et des canaux.



7 JUIN

INAUGURATION DU FRANCHISSEMENT RELIANT LE CAO AU STADE DE FRANCE

La Métropole du Grand Paris a organisé une inauguration du franchissement reliant le Centre Aquatique Olympique (CAO) au Stade de France, célébrée avec les habitants dans l'esprit des Jeux de Paris 2024 et de l'Olympiade culturelle. À cette occasion, une chorégraphie a été spécialement créée par la Compagnie de danse Nawel OULAD.

9 JUILLET

2^E ÉDITION DU BIG JUMP

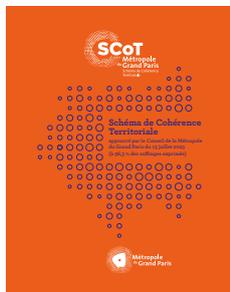
La Métropole du Grand Paris et les partenaires de l'Entente Axe Seine ont donné rendez-vous aux habitants pour la deuxième édition du « Big Jump » afin de les sensibiliser à la qualité de l'eau et de favoriser l'appropriation de la Marne, de la Seine et des canaux autour d'animations festives.



14 SEPTEMBRE

SOMMET DU GRAND PARIS

La Métropole était partenaire du Sommet du Grand Paris organisé par La Tribune au Stade Jean Bouin. Une journée de conférences et d'échanges autour des enjeux du Grand Paris de demain.



13 JUILLET

ADOPTION DU SCOT

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris, sous la Présidence de Patrick OLLIER, a approuvé définitivement son Schéma de cohérence territoriale (SCoT) par 96,3 % des suffrages. Document d'urbanisme et de planification, le SCoT détermine le projet territorial et définit les grandes orientations d'aménagement sur les 15 à 20 prochaines années.

20 SEPTEMBRE



LE CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE PRIMÉ

Équipement emblématique des Jeux de Paris 2024, le Centre Aquatique Olympique, construit sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole du Grand Paris, a reçu le Grand Prix de la Réalisation du Grand Paris.



3 OCTOBRE

7^E ÉDITION DU GRAND PARIS CIRCULAIRE

Cet événement est le rendez-vous incontournable de l'économie circulaire et solidaire, organisé en itinérance dans la Métropole, il s'est articulé autour de 4 thématiques : la construction circulaire, la seconde vie des objets, l'alimentation durable et la valorisation des biodéchets. Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, était présent pour la remise des premiers trophées de l'économie circulaire et solidaire de la Métropole.



5 OCTOBRE

CRÉATION DE LA FONCIÈRE CENTRES-VILLES VIVANTS

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, Marie-Christine SEGUI, Conseillère métropolitaine déléguée aux Centres-Villes Vivants, Maire d'Ormesson-sur-Marne et Richard CURNIER, Directeur régional Île-de-France - Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts), ont lancé officiellement la Foncière Centres-Villes

Vivants, aux côtés de Dominique RESTINO, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Île-de-France, Francis BUSSIÈRE, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France, Stéphane LAYANI, Président de la SEMMARIS et Michel GANZIN, Directeur Général du Crédit Agricole d'Île-de-France. Le premier conseil d'administration a été élu à l'unanimité Patrick OLLIER Président de la Foncière Centres-Villes Vivants et a nommé Marine ONFRAY Directrice Générale de la société.



4 OCTOBRE

ASSEMBLÉE DES MAIRES EN PRÉSENCE DE TONY ESTANGUET

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, a réuni le 4 octobre 2023 l'Assemblée des Maires de la Métropole du Grand Paris autour de Tony ESTANGUET, Président du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris

2024. À cette occasion, 60 maires et élus métropolitains ont pu découvrir l'ensemble des actions qui leur sont proposées par la Métropole du Grand Paris pour que tous prennent part à l'événement.



10 OCTOBRE

4^E ÉDITION DU SOMMET DE L'AXE SEINE

Le Sommet de l'Axe Seine, dont la Métropole est partenaire, s'est donné rendez-vous à la Maison de l'Océan à Paris pour sa 4^e édition. Au programme : échanges, débats, partages de bonnes pratiques, animations... autour des grandes thématiques qui constituent la Vallée de la Seine.



LANCEMENT DU NOUVEL AMI POUR LE PROGRAMME QUARTIERS MÉTROPOLITAINS D'INNOVATION

Initié en 2022 sous l'égide de la Métropole et opéré par l'agence Paris&Co, le programme se déploie déjà dans 4 communes métropolitaines. Forte du succès de la première édition, la Métropole du Grand Paris a lancé un second appel à candidatures.



3^E ASSISES DU CENTRE-VILLE

À l'occasion des 3^e Assises métropolitaines du Centre-Ville, Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, Dominique FAURE, Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité et Philippe LAURENT, Président de Centre-Ville en mouvement, Vice-Président de la Métropole du Grand Paris, Karim BOUAMRANE, Maire de Saint-Ouen-



KYIV INVESTMENT FORUM 2023

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, Philippe CLOSE, Bourgmestre de la ville de Bruxelles, Vitali KLITSCHKO (Віталій Кличко), Maire de la ville de Kyiv et Didier

REYNDERS, commissaire européen à la Justice, étaient réunis à Bruxelles le jeudi 16 novembre 2023 à l'occasion du Kyiv Investment Forum 2023. Un rendez-vous qui a permis de rappeler les liens forts qui unissent la Métropole du Grand Paris à la ville de Kyiv à travers son important soutien financier.



LUTTE CONTRE LES INONDATIONS : EXERCICE GRANDEUR NATURE À VILLENEUVE-LA-GARENNE

La Métropole du Grand Paris a réalisé un exercice de vérification de grande ampleur sur près de 300 installations de lutte contre les inondations, quai Alfred Sisley à Villeneuve-la-Garenne en présence de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne et Pascal GAUCI, sous-préfet, Secrétaire général de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

sur-Seine, ont décerné les « Coquelicots d'Or » aux maires de 26 communes métropolitaines qui ont conduit des actions exemplaires pour revitaliser leurs centres-villes grâce à la Métropole du Grand Paris. Les Assises ont également permis de détailler, devant près de 400 élus et partenaires, les modalités d'intervention de la Foncière commerciale métropolitaine Centres-Villes Vivants créée le 5 octobre 2023.

UNE
GOUVER
NANCE
PARTAGÉE
 **EFFICACE**

La Métropole du Grand Paris compte plusieurs instances composées d'élus qui proposent, débattent et délibèrent sur tous les sujets métropolitains. Tous ces élus sont Maires, adjoints ou conseillers de l'une des communes de la Métropole.

LES ÉLUS

LE PRÉSIDENT

Le Président de la Métropole du Grand Paris est élu par les Conseiller(e)s métropolitain(e)s au scrutin secret à la majorité absolue conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il réunit le Conseil, fixe son ordre du jour, prépare et exécute ses délibérations. Il en va de même pour le Bureau. Par ailleurs, le Président ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Enfin, il préside de droit les séances du Conseil et du Bureau métropolitains, l'Assemblée des Maires, la Conférence des présidents de territoire ainsi que la Conférence des présidents de groupe.

LES VICE-PRÉSIDENTS

Les Vice-Présidents de la Métropole du Grand Paris sont élus par les Conseiller(e)s métropolitain(e)s au scrutin secret et à la majorité absolue conformément aux dispositions des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ils travaillent en étroite collaboration avec le Président sur les sujets qui concernent leurs délégations.

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN

Présidé par le Président et composé de 20 Vice-Présidents et de 23 Conseiller(e)s délégué(e)s représentatifs de toutes les sensibilités politiques, le Bureau fixe la stratégie de la Métropole et détermine les grandes orientations. Il s'agit d'une instance délibérative sur les questions qui lui ont été déléguées par le Conseil. De même, il examine l'ordre du jour et les projets de délibération devant être soumis au vote du Conseil métropolitain. Sa composition est fixée par délibération du Conseil métropolitain et peut évoluer dans le respect des dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Le Conseil, qui est l'organe délibérant de la Métropole du Grand Paris, règle par ses décisions les affaires de la Métropole. Il est composé de 208 Conseiller(e)s métropolitain(e)s élus au suffrage universel direct lors des élections municipales selon les dispositions de l'article L. 5211-6 du CGCT. Au minimum, un représentant par commune est élu. En raison de son poids démographique, la Ville de Paris en compte 60. En 2023, au cours de cinq Conseils métropolitains, 277 délibérations ont été adoptées par cette instance.

En 2023, 5 Conseils métropolitains, 277 délibérations adoptées

LES GROUPES POLITIQUES

Les Conseillers peuvent se réunir en groupes politiques. La Métropole est constituée de 5 groupes politiques :

1. Les Républicains, Divers Droite et Indépendants (LR-DVD-I), présidé par **Éric CESARI**;
2. Socialiste, Écologiste et Républicain (SER), présidé par **Emmanuel GRÉGOIRE**;
3. Union des Démocrates et Indépendants, Centristes (UDI-UC), présidé par **Ludovic TORO**;
4. Front de Gauche et Citoyens (FDG), présidé par **Patrice LECLERC**;
5. Alternative Écologiste, Sociale et Citoyenne (ESC), présidé par **Sylvain RAIFAUD**.

LES MEMBRES DU BUREAU*

1 PRÉSIDENT

20 VICE-PRÉSIDENT(E)S

23 CONSEILLER(E)S
DÉLÉGUÉ(E)S



PRÉSIDENT

Patrick OLLIER
Maire de Rueil-Malmaison

VICE-PRÉSIDENT(E)S



Anne HIDALGO
Maire de Paris
1^{re} Vice-Présidente
Relations
Internationales et
Grands Événements



Philippe LAURENT
Maire
de Sceaux
Finances et
Information
Citoyenne



Djénéba KEITA
Adjointe au Maire
de Montreuil
Alimentation,
Circuits Courts
et Modes de
Consommation



Fatoumata KONÉ
Conseillère de Paris
Nature en Ville,
Biodiversité
et Agriculture
Métropolitaine



Éric CESARI
Adjoint au Maire de
Courbevoie
Stratégie et
Partenariats
Institutionnels
Président du Groupe
Les Républicains,
Divers Droite et
Indépendants



Daniel GUIRAUD
Adjoint au Maire
des Lilas
Transition
Écologique,
Qualité de l'Air et
Développement
des Réseaux
Énergétiques



Georges SIFFREDI
Président du Conseil
Départemental des
Hauts-de-Seine,
Conseiller municipal
de Châtenay-Malabry
Aménagement
du Territoire
Métropolitain



Manuel ESCHLIMANN
Maire
d'Asnières-sur-Seine
Administration
Générale



Michel LEPRÊTRE
Conseiller municipal
de Vitry-sur-Seine
Amélioration
de l'Habitat



André SANTINI
Maire
d'Issy-les-Moulineaux
Stratégie
Économique



Sylvain BERRIOS
Maire de Saint-
Maur-des-Fossés
Gestion des
Milieux Aquatiques
et Prévention des
Inondations (GeMAPI)



Luc CARVOUNAS
Maire
d'Alfortville
Tourisme



Geoffroy BOULARD
Maire du 17^e arr.
de Paris
Communication
et Innovation
Numérique



Xavier LEMOINE
Maire
de Montfermeil
Économie Circulaire,
Collaborative,
Sociale et Solidaire



Jean-Pierre BARNAUD
Maire
de Chennevières-
sur-Marne
Mobilités et
Circulations Douces



Richard DELL'AGNOLA
Maire
de Thiais
Suivi du Grand Paris
Express



Denis CAHENZLI
Adjoint au Maire
d'Aulnay-sous-Bois
Stratégie
Métropolitaine
de l'Habitat



Quentin GESELL
Maire
de Dugny
Développement
Sportif



Patrick CHAIMOVITCH
Maire
de Colombes
Rénovation
Énergétique



Michel FOURCADE
Maire de Pierrefitte-
sur-Seine
Stratégie en matière
de réserves foncières

CONSEILLER(E)S DÉLÉGUÉ(E)S



Jacques-Alain BENISTI
Maire
de Villiers-sur-Marne
Suivi « Inventons la Métropole du Grand Paris » et grandes opérations métropolitaines



Nadège AZZAZ
Maire
de Châtillon
Égalité femmes-hommes



Étienne LENGEREAU
Maire
de Montrouge
Suivi de l'Installation des Bornes de Recharge Électrique (Métropolis)



Virginie DASPET
Adjointe au Maire
du 20^e arr. de Paris
Réduction des Inégalités Territoriales



Daniel-Georges COURTOIS
Conseiller
de Paris
Coopérations et Relations Territoriales



Marie-Christine SEGUI
Maire d'Ormesson-sur-Marne
Centres-villes vivants, Services et Commerces de Proximité



Olivier KLEIN
Maire
de Clichy-sous-Bois
Mise en œuvre de la Stratégie en matière de Résilience métropolitaine



Pascal PELAIN
Maire de Villeneuve-la-Garenne
Suivi du Conseil de Développement (CoDev)



Patricia TORDJMAN
Maire
de Gentilly
Autoroutes du Futur



Brigitte MARSIGNY
Maire
de Noisy-le-Grand
Espaces Boisés et Forêts



Hervé GICQUEL
Maire
de Charenton-le-Pont
Infrastructures, Équipements Structurants, Amélioration de l'Intégration des Abords des Autoroutes Urbaines



Afaf GABELOTAUD
Adjointe à la Maire
de Paris
Évaluation des Politiques Publiques



Karine FRANCLET
Maire
d'Aubervilliers
Suivi du Plan Métropolitain de Reliance



Sébastien BÉNÉTEAU
Premier Maire-adjoint
de Juvisy-sur-Orge
Harmonisation des Pratiques Municipales



Ariel WEIL
Maire de
l'arrondissement de Paris Centre



Jacques BAUDRIER
Adjoint à la Maire
de Paris
Déploiement des Pistes Cyclables



Pierre-Yves MARTIN
Maire
de Livry-Gargan
Cohérence Territoriale



Vincent BEDU
Maire
de Santeny
Communes Rurales de la Métropole



Laurent RUSSIER
Conseiller municipal
de Saint-Denis
Développement des Tiers-Lieux



François DECHY
Maire
de Romainville
Développement de l'Offre d'Insertion et Création de l'Observatoire Métropolitain de l'Insertion



Hélène DE COMARMOND
Maire
de Cachan
Cité de la Gastronomie



Jean-Michel GENESTIER
Maire
du Raincy
Logistique Métropolitaine



Anne-Gaëlle LEYDIER
Adjointe au Maire
de Villejuif
Culture et Patrimoine



*En décembre 2023

LES CONSEILLER(E)S MÉTROPOLITAIN(E)S*



Marie-Hélène AMIABLE
Maire
de Bagneux
FDG



Joëlle AMOZIGH
Première
Maire-adjointe
de Neuilly-sur-Marne
LR-DVD-I



Jean-Noël AQUA
Conseiller
de Paris
FDG



François ASENSI
Maire
de Tremblay-en-
France
FDG



Charles ASLANGUL
Maire
de Bry-sur-Marne
LR-DVD-I



Jinny BAGE
Conseiller Municipal
d'Orly
FDG



Pierre-Christophe BAGUET
Maire
de Boulogne-
Billancourt
LR-DVD-I



Dominique BAILLY
Maire
de Vaujours
LR-DVD-I



Léa BALAGE EL MARIKY
Adjointe au Maire
du 18^e arr. de Paris
ESC



Christiane BARODY-WEISS
Maire de Marnes-
la-Coquette
ESC



Laurent BARON
Maire du
Pré-Saint-Gervais
SER



Benoît BAS
Adjoint à la Maire
de Garches
LR-DVD-I



François BECHIEU
Adjoint au Maire
du 19^e arr. de Paris
ESC



David BELLIARD
Adjoint à la Maire
de Paris
ESC



Fabien BENEDIC
Conseiller municipal
d'Argenteuil
SER



Florence BERTHOUT
Maire du 5^e arr.
de Paris
LR-DVD-I



Patrice BESSAC
Maire
de Montreuil
FDG



Aline BESSIS
Adjointe au Maire
du 17^e arr. de Paris
LR-DVD-I



Héléne BIDARD
Adjointe à la Maire
de Paris
FDG



Stéphane BLANCHET
Maire
de Sevran
FDG



Jean-Michel BLUTEAU
Maire
de Villemoble
LR-DVD-I



**Nicolas BONNET-
OULALDJ**
Conseiller
de Paris
FDG



Katy BONTINCK
Première
Maire-adjointe
de Saint-Denis
ESC



Jean-Baptiste BORSALI
Maire
du Bourget
LR-DVD-I



Karim BOUAMRANE
Maire
de Saint-Ouen
SER



Guillaume BOUDY
Maire
de Suresnes
LR-DVD-I



**Angelina BOURDIER-
CHAREF**
Adjointe au Maire
d'Asnières-sur-Seine
LR-DVD-I



Monique BOUTEILLE
Première
Maire-adjointe de
Rueil-Malmaison
LR-DVD-I



Philippe BOUYSSOU
Maire
d'Ivry-sur-Seine
FDG



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-
en-Brie
UDI-UC



Ian BROSSAT
Adjoint à la Maire
de Paris
FDG



Véronique BUCAILLE
Conseillère
de Paris
LR-DVD-I



Christian CAMBON
Sénateur du Val-
de-Marne, Conseiller
municipal de
Saint-Maurice
LR-DVD-I



Pierre-Olivier CAREL
Adjoint au Maire
de Rosny-sous-Bois
LR-DVD-I



Marie-Claire CARRÈRE-GÉE
Conseillère
de Paris
LR-DVD-I



Gilles CARREZ
Conseiller
municipal du
Perreux-sur-Marne
LR-DVD-I



Laurent CATHALA
Maire
de Créteil
SER



Régis CHARBONNIER
Maire
de Boissy-Saint-Léger
SER



Marie CHAVANON
Maire
de Fresnes
SER



Catherine CHEVALIER
Adjointe au Maire
de Savigny-sur-Orge
LR-DVD-I

2 UNE GOUVERNANCE
PARTAGÉE ET EFFICACE



Hervé CHEVREAU
Maire
d'Épinay-sur-Seine
LR-DVD-I



Marie-Carole CIUNTU
Maire
de Sucy-en-Brie
LR-DVD-I



Jérôme COUMET
Maire du 13^e arr.
de Paris
SER



Rolin CRANOLY
Maire
de Gagny
LR-DVD-I



François DAGNAUD
Maire du 19^e arr.
de Paris
SER



Philippe DALLIER
Conseiller municipal
des Pavillons-sous-Bois
LR-DVD-I



Rachida DATI
Maire du 7^e arr.
de Paris
LR-DVD-I



Stéphanie DAUMIN
Maire
de Chevilly-Larue
FDG



Ségolène DE LARMINAT
Adjointe au Maire
de Saint-Cloud
LR-DVD-I



Grégoire DE LA RONCIÈRE
Maire
de Sèvres



Aline DE MARCILLAC
Maire
de Ville-d'Avray
UDI-UC



Anne DE RUGY
Conseillère
municipale
de Bagnolet
ESC



Christian DEMUYNCK
Maire de Neuilly-Plaisance
LR-DVD-I



Clotilde DEROUARD
Adjointe au Maire
du 15^e arr. de Paris
LR-DVD-I



Jeanne D'HAUTESSERRE
Maire du 8^e arr.
de Paris
LR-DVD-I



François-Marie DIDIER
Conseiller
de Paris
LR-DVD-I



Patrick DONATH
Maire
de Bourg-la-Reine
UDI-UC



Olivier DOSNE
Maire
de Joinville-le-Pont
LR-DVD-I



Patrick DOUET
Maire de Bonneuil-sur-Marne
FDG



Didier DOUSET
Maire
du Plessis-Trévise



Carole DRAI
Première
Maire-adjointe
de Saint-Naur-des-Fossés
LR-DVD-I



Sébastien DULERMO
Premier Maire-adjoint
du 9^e arr.
de Paris
UDI-UC



Shems EL KHALFAOUI
Adjoint au Maire
de Saint-Denis
SER



Agnès EVREN
Conseillère de Paris
LR-DVD-I



Dieunor EXCELLENT
Maire
de Villetaneuse
SER



Patrick FARCY
Maire
de Villecresnes
UDI-UC



Jean-Paul FAURE-SOULET
Maire de La Queue-en-Brie
LR-DVD-I



Yvan FEMEL
Maire
de Noisewau
LR-DVD-I



Vincent FRANCHI
Premier
Maire-adjoint
de Puteaux
LR-DVD-I



Jean-Frostrophe FROMANTIN
Maire
de Neuilly-sur-Seine



Philippe GAUDIN
Maire de Villeneuve-Saint-Georges
LR-DVD-I



Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire
de Fontenay-sous-Bois
FDG



Didier GONZALES
Maire
de Villeneuve-le-Roi
LR-DVD-I



Philippe GOUJON
Maire du 15^e arr.
de Paris
LR-DVD-I



Emmanuel GREGOIRE
Premier Maire-adjoint
de Paris
Président du
Groupe Socialiste,
Écologiste et
Républicain



Éric GRILLON
Maire
d'Ablon-sur-Seine
LR-DVD-I



Jean-Jacques GROUSSEAU
Maire
d'Athis-Mons
SER



Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville
LR-DVD-I



Michel HERBILLON
Conseiller municipal
de Maisons-Alfort
LR-DVD-I



Stephen HERVE
Maire
de Bondy
LR-DVD-I



Véronique JACQUELINE-COLAS
Maire
de Vauresson



Patrick JARRY
Conseiller municipal
de Nanterre
FDG



Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
LR-DVD-I



Halima JEMNI
Conseillère
de Paris
SER



Philippe JUVIN
Maire de La Garenne-Colombes
LR-DVD-I



Jérôme KARKULOWSKI
Adjoint au Maire
de Levallois-Perret
LR-DVD-I



Bertrand KERN
Maire
de Pantin
SER



Pénélope KOMITES
Adjointe à la Maire
de Paris
SER



Johanne KOUASSI
Conseillère
de Paris
SER



Laurent LAFON
Sénateur
du Val-de-Marne,
Conseiller municipal
de Vincennes
UDI-UC

*En décembre 2023

LES CONSEILLER(E)S MÉTROPOLITAIN(E)S



Nathalie LALLIER
Maire de Paray-Vieille-Poste
LR-DVD-I



Denis LARGHERO
Maire de Meudon
UDI-UC



Jean-Luc LAURENT
Maire du Kremlin-Bicêtre
SER
+ Décédé en janvier 2024



Christine LAVARDE
Sénatrice des Hauts-de-Seine, Conseillère municipale de Boulogne-Billancourt
LR-DVD-I



Patrice LECLERC
Maire de Gennevilliers
Président du Groupe Front de Gauche et citoyens



Jean-Pierre LECOQ
Maire du 6^e arr. de Paris
LR-DVD-I



Françoise LECOUFFLE
Maire de Limeil-Brévannes
LR-DVD-I



Éric LEJOINDRE
Maire du 18^e arr. de Paris
SER



Marie-Pierre LIMOGÉ
Première Maire-adjointe de Courbevoie
UDI-UC



Pascal LOUAP
Adjoint au Maire de Boulogne-Billancourt
LR-DVD-I



Roger MADEC
Conseiller de Paris
SER



Benjamin MALLO
Adjoint au Maire du 17^e arr. de Paris
UDI-UC



Anthony MANGIN
Premier Maire-adjoint de Drancy
UDI-UC



Marie-Pierre MARCHAND
Adjointe à la Maire de Paris
ESC



Bruno MARCILLAUD
Maire de Rungis
LR-DVD-I



Séverine MAROUN
Première Maire-adjointe d'Aulnay-sous-Bois
LR-DVD-I



Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
LR-DVD-I



Xavière MARTIN
Adjointe à la Maire du 14^e arr. de Paris
UDI-UC



Sinda MATMATI
Adjointe à la Maire du 14^e arr. de Paris
ESC



Thierry MEIGNEN
Maire du Blanc-Mesnil
LR-DVD-I



Gilles MENTRE
Adjoint au Maire du 16^e arr. de Paris
LR-DVD-I



Emmanuel MESSAS
Conseiller de Paris
LR-DVD-I



Emile MEUNIER
Conseiller de Paris
ESC



Philippe MONGES
Conseiller municipal de l'Île-Saint-Denis
ESC



Valérie MONTANDON
Conseillère de Paris
LR-DVD-I



Georges MOTHRON
Maire d'Argenteuil
LR-DVD-I



Rémi MUZEAU
Maire de Clichy-la-Garenne
LR-DVD-I



Christophe NAJDOVSKI
Adjoint à la Maire de Paris
SER



Thérèse NGIMBOUS BATJOM
Adjointe au Maire de Nanterre
SER



Isabelle NIZARD
Adjointe au Maire du 16^e arr. de Paris
LR-DVD-I



Mélanie NOWAK
Adjointe au Maire de Hajj-les-Roses
LR-DVD-I



Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi
LR-DVD-I



Marion PARISET
Adjointe au Maire du 15^e arr. de Paris
LR-DVD-I



Hélène PECCOLO
Adjointe au Maire d'Arcueil
ESC



Philippe PEMEZEC
Conseiller municipal du Plessis-Robinson
LR-DVD-I



Karina PEREZ
Conseillère de Paris
ESC



Carine PETIT
Maire du 14^e arr. de Paris
ESC



Éric PLIEZ
Maire du 20^e arr. de Paris
SER



Gilles POUX
Maire de La Courneuve
FDG



Christine QUILLERY
Adjointe au Maire de Clamart
LR-DVD-I



Pierre RABADAN
Adjoint à la Maire de Paris
SER



Sylvain RAIFAUD
Conseiller de Paris
Président du Groupe Écologiste, Social et Citoyen



Raphaëlle RÉMY-LELEU
Conseillère de Paris
ESC



Yves REVILLON
Maire de Bois-Colombes
LR-DVD-I



Pierre SACK
Premier Maire-adjoint d'Aubervilliers
UDI-UC



Abdel SADI
Maire de Bobigny
FDG



Hamidou SAMAKE
Conseiller de Paris
SER



Olivier SARRABEYROUSE
Maire de Noisy-le-Sec
FDG



Laurent SAUERBACH
Adjoint au Maire de Viry-Châtillon
LR-DVD-I



Éric SCHLEGEL
Maire de Gournay-sur-Marne

2 UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET EFFICACE



Jacques-Henri SEMELLE
Adjoint au Maire
du 15^e arr. de Paris
LR-DVD-I



Jean-Yves SENANT
Maire
d'Antony
LR-DVD-I



Sylvie SIMON-DECK
Adjointe au Maire
de Créteil
SER



Fatoumata SOW
Adjointe au Maire
de Colombes
SER



Francis SZPINER
Maire du 16^e arr.
de Paris
LR-DVD-I



Azzédine TAÏBI
Maire
de Stains
FDG



Aurore THIROUX
Première
Maire-adjointe de
Champigny-
sur-Marne
LR-DVD-I



Yves THOREAU
Maire
de Mandres-
les-Roses
LR-DVD-I



Anouch TORANIAN
Adjointe à la Maire
de Paris
SER



Ludovic TORO
Maire
de Coubron
Union des
Démocrates et
Indépendants,
Centristes



Agnès TOURY
Adjointe au Maire
du 7^e arr. de Paris
LR-DVD-I



France-Lise VALIER
Adjointe au Maire
d'Argenteuil
LR-DVD-I



Martine VALLETON
Maire
de Villepinte
LR-DVD-I



Laurent VASTEL
Maire de Fontenay-
aux-Roses
UDI-UC



François VAUGLIN
Maire du 11^e arr.
de Paris
SER



Arnaud VEDIE
Maire
de Périgny-sur-
Yerres
LR-DVD-I



Brigitte VERMILLET
Maire
de Morangis
LR-DVD-I



Aurélien VERON
Conseiller
de Paris
LR-DVD-I



**Cécile VEYRUNES-
LEGRAIN**
Conseillère
municipale
de Vitry-sur-Seine
FDG

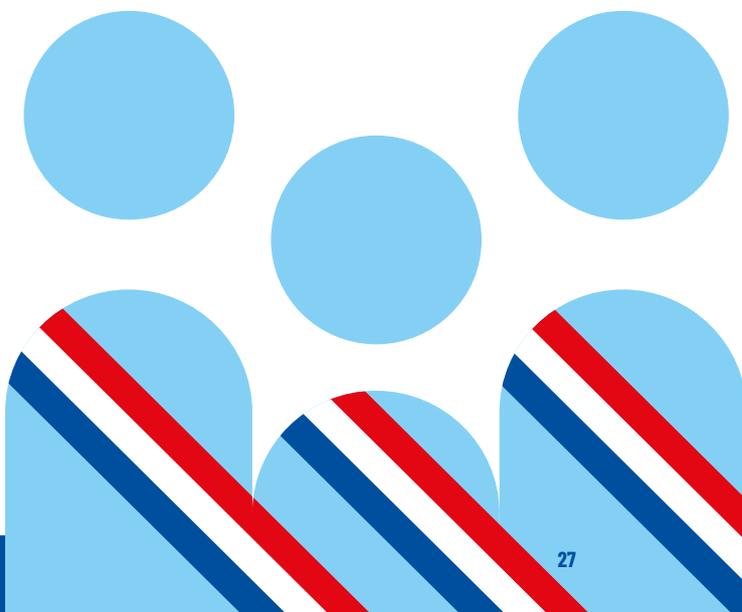


Julien WEIL
Maire
de Saint-Mandé
LR-DVD-I



Métin YAVUZ
Maire
de Valenton
LR-DVD-I

208
conseiller(e)s
métropolitain(e)s
au total



LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris peut former des commissions spéciales ou permanentes chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises. Ces commissions, qui sont des espaces de dialogue, émettent des avis préalables sur les décisions présentées au Bureau et au Conseil métropolitain.

LA COMMISSION SANTÉ ET SOLIDARITÉS

Présidée par Ludovic TORO, Conseiller métropolitain, la Commission « Santé et Solidarités » compte 21 membres. En 2023, elle s'est réunie le 17 mai pour :

- Présenter une offre de services de santé mobile, LOXAMED

Elle s'est également réunie le 7 juin pour :

- Présenter l'avancement du SCoT métropolitain avant son approbation ;

- Présenter les premières réflexions sur la stratégie métropolitaine en matière de santé.

Enfin, elle s'est réunie le 18 septembre pour :

- Échanger sur le Projet Régional de Santé (PRS 2023-2028) ;

- Faire le point sur l'augmentation de la mortalité infantile en Île-de-France ;

- Présenter la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Livry-Gargan/Coubron.

LA COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Présidée par Séverine MAROUN, Conseillère métropolitaine, la Commission « Transition écologique et énergétique » s'est réunie à 5 reprises en 2023. Ces séances ont porté notamment sur :

Le développement durable de manière générale

- Le rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable.

La thématique du bruit

- Convention de financement relative à la mise en œuvre de mesures expérimentales de réduction des nuisances sonores générées par le site de triage de Drancy-Le Bourget ;

- Avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de financement (2021-2023) entre la Métropole du Grand Paris et l'Association Bruitparif – Programme 2023 ;

- Lutte contre les nuisances sonores de l'environnement : arrêt des cartes stratégiques du bruit de 4^e échéance et évaluation intermédiaire du plan de prévention du bruit dans l'environnement métropolitain ;

- Convention de pilotage et de financement pour la réalisation d'une étude relative au traitement acoustique et à l'intégration urbaine et paysagère au niveau de Charenton-le-Pont - Phase 2 ;

- Convention de financement relative aux études avant-projet de murs antibruit à Alfortville et Valenton (axe RER D et fret) et à Villeneuve-Saint-Georges (axe RER D, ligne R, grandes lignes, fret) ;

- Convention de financement relative aux études d'avant-projet et projet (APO) d'expérimentations de réduction du bruit ferroviaire – Secteur d'Aulnay-sous-Bois.

La thématique de l'énergie et du climat

- Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement et avenants, entre la Métropole et les Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC) ou structures assimilées, pour leur activité 2023 ;

- Création du Fonds énergies et adoption du règlement afférent ;

- Attribution de subventions au titre du Fonds Énergies ;

- Conventions de partenariat et de financement avec la Ville de Rueil-Malmaison, la Société Publique Locale (SPL) Géomalak et la Ville de Montrouge ;

- Lancement de l'appel à projets « projet de solarisation métropolitain » à destination des collectivités territoriales de la Métropole du Grand Paris ;

- Création de l'Association « Grand Paris Climat » et convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2023 ;

- Lancement de la révision du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) ;

- Convention de partenariat pour la transition énergétique conclue entre la métropole du Grand Paris et le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) 2023-2026 ;

- Accords préalables à la prise de participations de la société d'économie mixte « Axe Seine Énergies Renouvelables » au capital de sociétés ;

- Zones d'accélération des énergies renouvelables ;

- Avenant n° 2 à la convention territoriale de mise en œuvre du « service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE) de la Métropole du Grand Paris;
- Déploiement d'une expérimentation portant sur la distribution de « kits économie d'énergie ».

La thématique de la qualité de l'air

- Airparif - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle pour le programme de l'année 2023 et modification du montant de la subvention en fonctionnement de la convention cadre;
- Zone à faibles émissions (ZFE) métropolitaine : engagement de la Métropole du Grand Paris pour les prochaines étapes;
- Avis de la Métropole du Grand Paris sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère d'Île-de-France;
- Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques métropolitain (IRVE) : lancement de la démarche.

LA COMMISSION BIODIVERSITÉ ET NATURE EN VILLE

Présidée par Philippe GAUDIN, Conseiller métropolitain, la Commission « Biodiversité et Nature en ville » s'est réunie à 5 reprises en 2023. Ces séances ont porté notamment sur :

La thématique Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI)

- Convention avec le Département du Val-de-Marne pour le financement des études nécessaires à la régularisation des systèmes d'endiguement de classe C ;

- Approbation des systèmes d'endiguement de classe C de la Métropole du Grand Paris;
- Détermination du produit de la taxe GeMAPI 2023 ;
- Mise en œuvre d'un exercice batardeaux à grande échelle sur le périmètre métropolitain ;
- Convention avec le Département du Val-de-Marne pour l'attribution d'une subvention pour le financement d'équipements relatifs aux protections anti-crue ;
- Convention avec l'EPAGE Sequana pour l'exercice concerté de la compétence GeMAPI en vue de la restauration de la zone d'expansion de crue de Châtillon-sur-Seine (pour information) ;
- Convention avec l'association EADC pour la mise en place de paiements pour services environnementaux dans les zones d'expansion de crues du Châtillonnais ;
- Convention avec l'Association France Nature Environnement Île-de-France (FNE) ;
- Conventions F2023-93-01 et F2023-93-02 avec le Département de la Seine-Saint-Denis pour le financement de reconnaissances géotechniques sur les ouvrages anti-crue.

La thématique Nature

- Règlement de la 2^e édition de l'appel à projets « restauration collective bio et locale » en partenariat avec le Groupement des agriculteurs bio d'Île-de-France ;
- Création du Fonds « Biodiversité » : approbation du règlement afférent et du modèle de convention de financement ;
- Attribution de subventions au titre du Fonds Biodiversité – restauration écologique des berges du Canal de l'Ourcq à Aulnay-sous-Bois ;

- Convention de financement avec la Ville de Thiais pour le projet « Création d'un jardin permacole et requalification du Parc André Malraux », lauréat de la 2^e édition de l'appel à projets « Nature 2050 - Métropole du Grand Paris » ;
- Convention de partenariat entre l'Etat, la Métropole du Grand Paris et l'Office National des Forêts (ONF) pour l'année 2023 ;
- Création de l'Association « AgriParis Seine » et approbation des statuts ;
- Avenant à la convention-cadre et convention opérationnelle d'application 2022-2023 avec la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France ;
- 2^e édition de l'appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris » - Conventions de financement avec Créteil Habitat SEMIC et avec l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest ;
- Attribution de subventions en faveur de la Nature en ville :
 - Convention cadre de coopération stratégique entre la Métropole du Grand Paris et le Département de Seine-Saint-Denis : approbation de la convention de partenariat et de financement du Plan Canopée
 - Convention de partenariat stratégique et financier entre la Métropole du Grand Paris et le Département du Val-de-Marne :
 - Approbation de la convention de partenariat et de financement du plan « 50 000 arbres » ;
 - Approbation de la convention de partenariat et de financement du projet d'aménagement du cœur du Parc départemental des Lilas à Vitry-sur-Seine.
 - Approbation de la convention de partenariat et de financement entre la Métropole du Grand Paris et l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

pour le plan 20 000 arbres, au titre du Fonds Biodiversité métropolitain ;

- Avenant à la convention de partenariat avec le Groupement des Agriculteurs Bio (GAB) d'Île-de-France pour la période 2021-2024.

LA COMMISSION COHÉRENCE TERRITORIALE ET MOBILITÉS DURABLES

Présidée par Christophe NAJDOVSKI, Conseiller métropolitain, la Commission « Cohérence territoriale et mobilités durables » s'est réunie à 5 reprises en 2023. Ces séances ont porté notamment sur :

La thématique Cohérence territoriale

- Schéma de cohérence territoriale métropolitain (SCoT) : approbation ;
- Institut Paris Region (IPR) : approbation de la convention d'application 2023 et avenant n° 1 ;
- Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur) : renouvellement de la convention cadre pour la période 2023-2025 et approbation de la convention d'application 2023 ;
- Schéma directeur environnemental de la Région Île-de-France (SDRIFe) : avis sur le projet.

La thématique Mobilités durables

- Aménagements cyclables (Plan Vélo Métropolitain et conventions de partenariat avec le Département de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne) : attribution de subventions et approbation de conventions et d'avenants relatifs aux aménagements cyclables, bilan et actualisation à fin 2023 du Plan Vélo Métropolitain ;

- Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole : approbation de l'avenant n°2 et 3 à la convention de financement et de suivi dans le cadre de la mise en œuvre du service public Vélib' Métropole ;

- Aménagement de stationnements vélos, location et services associés dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 : approbation de conventions de financement et attribution de subventions ;

- Fonds métropolitain équipements structurants : attribution de subvention pour projet d'aménagement ;

- Audition du « Laboratoire des Mobilités Inclusives ».

LA COMMISSION ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Présidée par Pierre RABADAN, Conseiller métropolitain, la Commission « Attractivité et Développement économique » s'est réunie cinq fois en 2023. Elle a donné un avis favorable aux délibérations qui ont porté notamment sur cinq grands axes.

Quatre axes dans la continuité des politiques publiques menées par la Métropole du Grand Paris avec :

Logistique Urbaine

- Modification des statuts de la Sogaris ;
- Accord préalable à la prise de participation indirecte de Sogaris SAEML via Sogaris Immo, dans le capital du véhicule de co-investissement dénommé « SOGARIS Haropa Port Les Amarres SAS » ;
- Rapport annuel d'activité de la Sogaris pour l'exercice 2022 ;

Économie circulaire et solidaire

- Déploiement du challenge consomm'acteurs pour sensibiliser les habitants de la Métropole du Grand Paris à l'économie circulaire et solidaire

- Convention d'objectifs et de financement avec la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Île-de-France ;

Économie de proximité / Projet européen URBACT IV

- Convention cadre triennale et convention annuelle d'application 2023-2024 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Île-de-France ;

- Convention cadre triennale et convention annuelle d'application 2023-2024 avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Île-de-France ;

- Foncière Centres-Villes Vivants : approbation des statuts et pacte d'actionnaires de la SEM Foncière Centres-Villes Vivants ;

- Approbation de la convention de partenariat pour le projet Cities@Heart dans le cadre du programme européen URBACT IV (2023-2025) ;

- Avis du Conseil métropolitain sur les demandes de dérogations au principe de repos hebdomadaire dominical pour l'année 2024.

Tourisme

- Approbation des orientations de la feuille de route métropolitaine en matière de tourisme ;

- Convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris ;

- Convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 avec le Groupement d'Intérêt Économique Exploreparis.com ;

– Organisation de la deuxième édition de la manifestation « Votre été au bord de l'eau avec la Métropole du Grand Paris ».

Culture

– Nuit Blanche métropolitaine (3 juin 2023).

Avec la coupe du monde de rugby 2023 et la préparation des JOP 2024, un axe s'est ajouté :

Grands événements internationaux (Rugby 2023, JOP 2024)

– Présentation de la feuille de route de la mission olympique de la Métropole du Grand Paris ;

– Convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Métropole du Grand Paris et l'Établissement public du Musée d'Orsay et du Musée de l'Orangerie Valéry Giscard d'Estaing dans la cadre de l'Olympiade Culturelle ;

– Convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Métropole du Grand Paris et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) pour l'organisation d'une exposition « Empreintes 1924 – 2024 » dans le cadre de l'Olympiade Culturelle ;

– Convention-cadre pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et l'association du « Stade Français Paris » (2023-2025) ;

– Appel à projets « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris » ;

– Convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Métropole du Grand Paris et l'Établissement Public du Parc de la Grande Halle de la Villette dans le cadre de l'Olympiade Culturelle ;

– Convention d'objectifs et de moyens avec le réseau TRAM pour l'organisation

d'une manifestation métropolitaine d'envergure internationale d'art contemporain dans le cadre de l'Olympiade Culturelle ;

– Manifestation internationale d'art contemporain - Organisation de la 1^{re} édition dans le cadre de l'Olympiade Culturelle ;

– Convention d'application de la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Métropole du Grand Paris et l'Établissement Public du Musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie Valéry Giscard d'Estaing pour une programmation culturelle dans le cadre des Olympiades Culturelles ;

– Attribution d'une subvention pour l'organisation du village de rugby de la Ville de Paris ;

– Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris » – attribution de subventions à 8 communes.

LA COMMISSION NUMÉRIQUE, INNOVATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Présidée par Dominique BAILLY, Conseiller métropolitain, Maire de Vaujours, la Commission « Numérique, Innovation, Recherche et Développement » rassemble 22 membres. Étant à la fois un lieu d'échanges et de préparation de décisions, la Commission joue un rôle moteur dans le déploiement de la stratégie métropolitaine dédiée à l'innovation et au numérique.

Sur l'année 2023, la Commission s'est réunie quatre fois (31 janvier, 27 mars, 9 juin, 22 septembre).

Les échanges ont permis d'aboutir à la validation, entre autres, des documents suivants :

– Les conventions de partenariat avec Cap Digital, Paris&Co, la French Tech Grand Paris, le Hub Francil'IN ainsi que les avenants permettant la mise en œuvre opérationnelle des actions présentées ;

– La Stratégie métropolitaine en faveur de l'innovation ;

– L'Évolution du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique vers un Fonds « Innover dans la Ville » ;

– Le programme métropolitain de développement des tiers-lieux ;

– Le dispositif Numérique pour tous.

La tenue de la Commission permet d'informer régulièrement les élus des activités liées à l'Innovation et au Numérique. Les élus de la Commission sont invités systématiquement aux événements proposés dans ce cadre (visite de terrain, webinaire, rencontre avec des grands témoins).

LA COMMISSION AMÉNAGEMENT

Présidée par Philippe MONGES, Conseiller métropolitain, la Commission « Aménagement » s'est réunie cinq fois en 2023.

Ces séances ont donné un avis favorable aux délibérations sur les thématiques suivantes :

Centre Aquatique Olympique et de la ZAC Plaine Saulnier

– Approbation de l'avenant n°1 au Contrat de concession de service public d'exploitation avec conception et construction conclu entre la Métropole du Grand Paris et la société SIMBALA ;

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

- Approbation du Venue Use Agreement (contrat de stade) entre la Métropole du Grand Paris, Paris 2024 et la société SIMBALA;
- Approbation de l'avenant n°2 à la convention de participation au financement des ouvrages olympiques et paralympiques de Paris 2024 conclue entre la Métropole du Grand Paris et la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo);
- ZAC Plaine Saulnier – Approbation de l'avenant n°2 au protocole d'accord portant sur la définition des conditions de libération du site de la Plaine Saulnier conclu entre la Métropole du Grand Paris et la Société ENGIE.

Mission Olympique

- Billetterie pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 à destination des communes métropolitaines;
- Diffusion de kits pédagogiques « Jeux, Arts et Sports » auprès des communes de la Métropole du Grand Paris;
- Convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la Fédération Française de Natation (FFN) en faveur de la nage en eau libre;
- Convention de partenariat pour l'organisation des Jeux Paralympiques 2024 entre la Métropole du Grand Paris et le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

Équipements structurants et Aménagement

- Les délibérations portant sur les Opérations d'Intérêt Métropolitain (OIM) des communes de Saint-Ouen ZAC des Docks, Livry-Gargan Poudrerie-Hochailles, Villeneuve-la-Garenne, Noisy-le-Grand Noisy Pôle Gare, du Blanc-Mesnil, Villeneuve-le-Roi, Paris – Porte de Bagnolet;

- Les délibérations portant sur les financements liés au titre du fonds des équipements structurants : Centre Aquatique du Fort d'Aubervilliers, projet d'aménagement de la Porte de la Chapelle à Paris, Cité de la Gastronomie, Ateliers Médecis, Piscine de réemploi à Sevran, Franchissement Urbain de Pleyel (FUP), gymnase de Dugny, passerelle Valmy - ZAC Charenton Bercy, projet de gare de Bry-Villiers-Champigny, réalisation d'un pôle culturel et associatif à Chennevières-sur-Marne, réalisation d'un centre culturel à Drancy;
- La délibération portant sur le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du quartier du Mont d'Est à Noisy-le-Grand;
- Les délibérations portant sur les conventions de partenariat avec Fibois et Ekopolis;
- La délibération portant sur l'enfouissement des lignes à très haute tension (communes de Villeneuve-la-Garenne, L'Île-Saint-Denis et Saint-Denis): avenant n°3 à la convention quadripartite de réalisation et de financement entre RTE, Solideo, Villeneuve-la-Garenne et la Métropole du Grand Paris.

LA COMMISSION HABITAT ET LOGEMENT

Présidée par Patrick JARRY, Conseiller métropolitain, la Commission « Habitat-Logement » s'est réunie quatre fois en 2023.

- Le 31 janvier 2023, la commission a examiné le projet de délibération relatif à l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Métropole du Grand Paris et l'EPT Boucle Nord de Seine au sujet de l'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées (ORCOD) du Val d'Argent à Argenteuil;

- Le 3 avril 2023, la commission a émis un avis sur le projet de délibération relatif à la convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF);

- Le 8 juin 2023, la commission a examiné les projets de délibérations relatifs aux actions d'intérêt métropolitain en faveur de l'amélioration du parc immobilier bâti : soutien financier aux dispositifs d'élaborations des Plans de Sauvegarde des copropriétés « Descartes » et « Justice » au Blanc-Mesnil de l'EPT Paris Terres d'Envol. Le projet de délibération relatif à l'approbation du SCoT métropolitain a également été présenté pour l'information des membres de la commission;

- Le 28 novembre 2023, les travaux de la commission ont porté sur les projets de délibérations suivants :

- Opération de résorption de l'habitat insalubre sise 27 rue Raymond Poincaré à Nanterre - Compte-rendu annuel à la collectivité locale 2022;

- Approbation du rapport d'activité pour l'année 2022 des administrateurs au sein des organes de la gouvernance de la SPLA Soreqa;

- Nuit de la Solidarité métropolitaine 2024 - Accompagnement méthodologique et rapport d'analyse des données. Projet de convention avec l'Apur;

- Nuit de la Solidarité métropolitaine 2024 - Indemnisation des communes volontaires;

- Action d'intérêt métropolitain en faveur de l'amélioration du parc immobilier bâti : avenant à la convention de financement de la phase d'élaboration du Plan de sauvegarde de la copropriété sise 22 avenue Paul Vaillant Couturier à Bobigny de l'Établissement public territorial Est Ensemble.

LA COMMISSION FINANCES

Présidée par Gilles CARREZ, Conseiller métropolitain, la Commission des « Finances » travaille en étroite collaboration avec Philippe LAURENT, Vice-Président aux Finances et à l'information citoyenne et Alexandra CORDEBARD, Conseillère métropolitaine déléguée au Budget.

La Commission des finances s'est réunie cinq fois au cours de l'année 2023. Elle a notamment émis un avis favorable sur le projet du budget primitif 2023 et de compte administratif 2022, puis sur les deux décisions modificatives du budget 2023.

La Commission s'est prononcée sur la détermination du produit de taxe GeMAPI pour l'année 2023. Il a été proposé de porter le produit de la taxe GeMAPI à 20 M€ soit 2,7 € par habitant afin de couvrir l'intégralité des dépenses de la compétence.

Les élus de la Commission ont également travaillé sur l'instauration d'une dotation de solidarité communautaire exceptionnelle pour 2023 à destination des communes à hauteur de 42 M€. Ils ont participé à la mise en place des quatre critères de solidarité utilisés pour la répartition de cette dotation : revenu par habitant (50 %), potentiel financier par habitant (20 %), part des logements sociaux (15 %) et part de la population en Quartiers Prioritaires de la Ville (15 %).

Enfin, la Commission s'est prononcée favorablement sur l'ajustement des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) pour 2023.

LA COMMISSION SPÉCIALE JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

Présidée par Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, et constituée d'un membre de chaque groupe politique, la Commission spéciale « Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et Héritage » travaille sur l'ensemble des enjeux économiques et sociaux en lien avec les Jeux.

LES INSTANCES DE DIALOGUE ET DE COOPÉRATION

La Métropole du Grand Paris a plusieurs instances de dialogue et de coopération qui ont vocation à débattre, informer et rendre des avis sur les projets qu'elles mènent. Elle déploie également une démarche de coopération avec des syndicats intercommunaux ainsi qu'avec des instances européennes et internationales dans une optique de rayonnement et de développement des synergies.

LES COOPÉRATIONS AVEC LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

La Métropole a développé des coopérations à l'échelle métropolitaine avec six syndicats intercommunaux : le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF), et le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), avec lesquels des conventions dédiées à la transition énergétique ont été adoptées, ainsi qu'avec le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), le Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM) et l'Établissement Public Territorial de bassin Seine Grand Lacs. Ces coopérations stratégiques lui permettent, dans le cadre d'un protocole stratégique de programmation et de coopération, de renforcer ses logiques d'action. La Métropole développe également des coopérations avec les syndicats de réseaux de chaleur en lien avec la mise en œuvre de son Schéma Directeur des Énergies Métropolitaines.

LES COOPÉRATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Afin de répondre aux enjeux des grands territoires urbains et périurbains, la Métropole du Grand Paris souhaite renforcer la coopération avec les collectivités et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) limitrophes du périmètre métropolitain

et désireux de mener à bien des projets d'intérêt commun.

En 2023, cette approche s'est poursuivie avec les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ainsi qu'avec l'agglomération de Val Parisis, et a notamment permis le financement de projets d'itinéraires cyclables ou l'attribution de subventions en faveur de la préservation de la biodiversité et de l'augmentation de la couverture arborée.

L'année 2023 a aussi été marqué par l'adoption d'une nouvelle convention de coopération avec la communauté d'agglomération de Paris-Saclay, un territoire stratégique et de renommée, qui occupe une place singulière en matière de recherche et d'innovation au niveau régional, national et international. Cette nouvelle coopération va ainsi permettre à la Métropole du Grand Paris d'installer des échanges durables sur des thématiques liées aux mobilités, à la transition écologique et énergétique, à la recherche et l'innovation, à l'agriculture et l'alimentation, au développement économique, etc.

D'ores et déjà, ce travail de coopération se poursuit et tend à s'élargir vers de nouvelles institutions volontaires pour mener à bien des projets en commun, s'inscrivant dans une logique de cohérence territoriale, répondant aux besoins et aux attentes des habitants et veillant à l'amélioration de leur cadre de vie.

LE G142

Le G142 réunit les Directeurs généraux des services des 131 communes, des

11 établissements publics territoriaux et de la Métropole elle-même. Il s'agit d'une instance d'information permettant d'assurer la communication relative aux travaux et projets métropolitains en cours. Animé par Paul MOURIER, Préfet, Directeur général des services de la Métropole du Grand Paris, il se réunit périodiquement sur un ordre du jour déterminé à l'initiative conjointe de chacun des membres.

UNE COOPÉRATION BI-LATÉRALE RENFORCÉE AVEC L'AGGLOMÉRATION DE KIEV

Depuis 2018, la Métropole du Grand Paris a tissé des liens privilégiés avec la ville de Kiev et son agglomération. À la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine le 24 février 2022, la Métropole du Grand Paris a souhaité renforcer sa coopération et affirmer sa solidarité avec la population de Kiev. À la suite du vote par le Conseil du 4 avril 2022 d'une première aide d'urgence de 500 000 euros pour la Métropole de Kiev, et à l'invitation de son Maire Vitali KLITSCHKO, Patrick OLLIER s'est notamment rendu à Kiev et à Irpin, le 20 juillet 2022, avec Geoffroy BOULARD, Vice-Président. La Métropole a octroyé une nouvelle subvention de 500 000 € à la Ville de Kiev pour la construction d'une passerelle au-dessus du fleuve Dniepr lors du Conseil métropolitain du 21 octobre 2022. Le 16 novembre 2023, Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, Philippe CLOSE, Bourgmestre de la ville de Bruxelles, Vitali KLITSCHKO (Віталій Кличко), Maire de la ville de

Kyiv et Didier REYNDERS, commissaire européen à la Justice, étaient réunis à Bruxelles à l'occasion du Kyiv Investment Forum 2023. Un rendez-vous qui a permis de rappeler les liens forts qui unissent la Métropole du Grand Paris à la ville de Kyiv à travers son important soutien financier.

LES INSTANCES DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

Sous l'impulsion de Daniel-Georges COURTOIS, Conseiller délégué aux Coopérations et aux relations territoriales, la Métropole du Grand Paris déploie une démarche de coopération avec des métropoles européennes. Elle développe aussi des relations de nature « diplomatique » avec des associations de villes européennes et mondiales, telles que Eurocities et Métropolis, qui rassemblent aujourd'hui de nombreux gouvernements locaux de toute l'Union Européenne pour l'une et internationaux pour l'autre, tout en participant aux activités du forum the European Metropolitan Authorities. Dans le cadre de cette coopération, la Métropole du Grand Paris a reçu plusieurs délégations de villes européennes.

Membre du réseau RiConnect participant au programme européen URBACT III, la Métropole a pu poursuivre ses échanges avec 8 métropoles européennes dont l'objectif partagé fut de repenser, transformer et intégrer les infrastructures de mobilité afin de reconnecter les quartiers, les villes et les espaces naturels. Dans cet objectif, le projet de reconnexion de la RN3 intégrant l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) de Livry-Gargan a été le support d'illustration de la démarche métropolitaine.

Notre appartenance aux grandes associations européennes nous permet des échanges d'expériences susceptibles d'inspirer, tant au niveau

communautaire qu'auprès d'autres instances plus internationales telles qu'UN-Habitat, des ajustements des politiques publiques permettant de tenir compte des effets « micro » et « macro » du fait métropolitain sur toutes les échelles.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT (CoDev)

Le Conseil de Développement de la Métropole du Grand Paris est une instance de démocratie participative regroupant habitants et personnalités qualifiées dans l'objectif de produire des avis, des recommandations et des travaux prospectifs sur les politiques métropolitaines. Composé de 96 membres dont 48 habitantes et habitants tirés au sort sur la base du volontariat, le CoDev est présidé par Philippe PELLETIER et ses travaux sont transmis au Conseil métropolitain par Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne et Conseiller métropolitain délégué au suivi du Conseil de Développement. Un secrétariat permanent assure la médiation entre les membres du CoDev, les élus métropolitains et les services de la Métropole du Grand Paris. Il est composé en 2023 d'un secrétaire délégué, Alexandre FAURE, d'une chargée de mission, Anaëlle MOTTA, et au premier semestre d'une stagiaire, Marcelle ROGER.

Les sujets traités par les membres du CoDev peuvent être proposés par le Président de la Métropole du Grand Paris, Patrick OLLIER, dans le cadre d'une saisine, ou sur proposition du Bureau du CoDev sous la forme d'une auto-saisine. Le CoDev doit être saisi pour l'ensemble des documents d'urbanisme et stratégiques de la Métropole du Grand Paris. Dans ce cadre, en octobre 2023, un rapport a été rendu sur le Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM), tandis que deux

rapports issus d'auto-saisines ont été présentés au Conseil de la Métropole sur les sujets de la densité acceptable et désirable, et pour une coopération alimentaire saine, durable et accessible à tous.

Fin 2023, le Conseil de la Métropole a approuvé la modification du règlement intérieur du Conseil de Développement, entraînant une augmentation des membres du collège des habitants, passant de 48 membres à 72 membres, répartis paritairemment et au nombre de 6 par territoire. Le secrétariat permanent a transmis avec l'appui des services de la Métropole, un appel à volontariat auprès des 131 communes de la MGP et une campagne de recrutement a été menée entre décembre 2023 et mi-janvier 2024.

L'ASSEMBLÉE DES MAIRES

Organisée par l'article L. 5219-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et précisée à l'article 28 du règlement intérieur de la Métropole du Grand Paris, l'Assemblée des Maires est une instance consultative qui débat du programme d'action de la Métropole. Elle comprend l'ensemble des 131 Maires des communes membres. Dans le cadre de l'élaboration des différents documents programmatiques métropolitains, le Président convoque régulièrement l'Assemblée des Maires, en accord avec le Bureau, afin de préparer dans les meilleures conditions les grandes étapes de la planification stratégique de la Métropole du Grand Paris. En 2023, l'assemblée s'est réunie le 4 octobre sur le thème des Jeux Olympiques et Paralympiques en présence de Tony ESTANGUET, Président de Paris 2024.

NOTRE ACTION POUR UNE MÉTRO POLE PLUS ATTRACTIVE

Premier centre économique d'Europe, la Métropole du Grand Paris a su s'imposer sur la scène internationale comme une Métropole attractive et accueillante, capable d'enclencher et de faire vivre des initiatives économiques, touristiques, sportives, architecturales et culturelles qui rayonnent au-delà des frontières. Engagée notamment dans la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, elle construit le Centre Aquatique Olympique, un équipement sportif exemplaire que découvriront des milliers de visiteurs et spectateurs dès 2024 et qui bénéficiera aux Métropolitains après les Jeux.

- 1** Une Métropole rayonnante _____ P.38
- 2** Une Métropole ambitieuse pour les Jeux Olympiques et Paralympiques _____ P.54
- 3** Une Métropole dynamique _____ P.58
- 4** Une Métropole innovante et numérique _____ P.65

A large graphic element on the right side of the page consists of a light blue hammer shape pointing downwards, partially overlapping a thick red horizontal bar. The text is arranged to the left of this graphic.

UNE **MÉTRO** **POLE** **RAYONNANTE**

La Métropole du Grand Paris porte des projets à rayonnement international. Par son action, elle contribue ainsi à renforcer l'attractivité des 131 communes qui la composent dans des domaines aussi variés que l'économie, l'aménagement, l'urbanisme, le sport, la culture, le tourisme ou encore l'architecture.

« INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS »

« Inventons la Métropole du Grand Paris » (IMGP) s'est imposé comme le plus grand concours d'urbanisme et d'architecture d'Europe, vecteur de nouvelles logiques urbaines toujours plus vertueuses alliant innovation et ambition environnementale.

« INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS », UN CONCOURS D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME AU SERVICE DE LA CONSTRUCTION DURABLE ET DE L'INNOVATION

"Inventons la Métropole du Grand Paris" : deux premières éditions

En 2016 et 2018, les deux premières éditions ont suscité une immense mobilisation, preuve de l'attractivité du périmètre métropolitain. Elles rassemblent 77 projets lauréats, dont 59 projets en cours d'étude ou de réalisation. L'année 2023 a marqué une réelle avancée puisqu'un quart de ces opérations étaient en phase travaux et cinq opérations ont été livrées. Avec ces projets, cette démarche s'inscrit résolument dans la volonté de la Métropole de construire sa vision stratégique dans ses différents domaines de compétences - environnement, développement économique, aménagement et habitat - et, tout à la fois, d'engager des actions opérationnelles au sein de ses communes, dans une démarche de coordination, respectueuse des réalités communales.

Les deux premières éditions d'IMGP ont permis de développer et de consolider de fortes ambitions pour l'appel à projets :

- Construire une démarche et une identité partagées pour la Métropole du Grand Paris ;
- Faire émerger des projets urbains et économiques innovants sur le périmètre métropolitain ;



- Développer des innovations intégrées dans une démarche partenariale.

Avec ces deux premières éditions, ce sont près de 1,2 million de m² de surfaces de plancher économiques programmées lors de la sélection des projets lauréats, 17 000 logements programmés soit 1 millions de m² SDP, dont 25 % de logements sociaux. 70 % de ces projets sont situés dans un secteur de renouvellement urbain, soit dans un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville ou dans un rayon de 300 mètres d'un Projet de Renouvellement Urbain. Les deux premières éditions du concours ont ainsi retenu des projets proposant au total 110 000 m² de surfaces végétalisées, dont 23 000 m² de toitures végétalisées.

Troisième Édition - tendances et perspectives stratégiques : le bas carbone, l'objectif visé par tous les projets

La troisième édition de l'appel à projets urbains innovants « Inventons la Métropole du Grand Paris » a été lancé le 2 mars 2022 avec 27 sites proposés à la consultation. La Métropole a reçu au total 150 candidatures, proposées par une soixantaine de promoteurs et sociétés immobilières. Le MIPIM 2023 a été l'occasion de dévoiler les premiers lauréats de la consultation sur les sites de Paris Python Duvernois (Linkcity), Cergy Patinoire (Woodeum), Pantin Goutte de Lait (LSRE), Pantin Méhul (Redman), Pantin Météore (Galia), Tremblay en France (IPE), Villiers-sur-Marne (Sefricime) et Villeneuve-le-Roi (Sogeprom).

« INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS »

L'année 2023 a également vu la sélection des lauréats du site de Valenton Château Perissaguet (Paris Sud Aménagement) en avril et du site de Buchelay (Lamotte) en juillet 2023. Ces projets marquent une évolution significative des modes constructifs privilégiant la réhabilitation et la reconversion de bâtiments existants, l'émergence des notions de basse technologie et de frugalité, la prise en compte de la dimension carbone par le recours aux matériaux bas carbone, biosourcés ou issus du réemploi.

L'accompagnement de la Métropole sur les projets IMGP : s'assurer de la mise en œuvre des ambitions environnementales et des innovations des projets

La troisième édition a été marquée par de nouveaux modes d'action visant à faciliter la mise en œuvre des projets lauréats. Ces ajustements incluent une anticipation plus précise des prérequis fonciers, réglementaires et procéduraux, une expertise rigoureuse des coûts de construction et prix de sortie, une collaboration étroite avec les propriétaires, et une attention particulière à la concertation habitante. Bien que certaines évolutions aient conduit à l'arrêt précoce de consultations sur certains sites, elles ont permis d'anticiper les défis opérationnels, limitant ainsi les efforts et les investissements nécessaires dans un contexte économique difficile.

Afin d'assurer la réussite du projet de manière globale mais aussi du maintien des engagements des lauréats sur les innovations et les aspects environnementaux du projet, ADN des projets IMGP, la Métropole propose par ailleurs une expertise sur l'ensemble des aspects d'un projet d'aménagement et immobilier. En 2023, elle a par exemple accompagné la ville de Vaucresson dans la mise en œuvre de son projet IMGP 1

afin de challenger l'opérateur sur le déploiement de l'agroforesterie, l'une des principales propositions innovantes du projet lauréat. Enfin, elle propose la mise en place d'une cellule de suivi des innovations et des engagements environnementaux afin de caractériser et s'assurer que les engagements environnementaux et d'innovation fixés dans les offres seront bien contractualisés, puis suivis de la conception à la mise en exploitation du projet. En 2023, cette cellule de suivi a bénéficié entre autres aux sites de : Porte Brancion (IMGP1), Nanterre CASH (Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers) & Saint-Ouen Stade Bauer (IMGP2).

—
IMGP AU SEIN DE LA MÉTROPOLE : DES ACTIONS AU-DELA DE L'ORGANISATION DE L'APPEL À PROJET

L'année 2022 était principalement orientée autour de l'organisation de la 3^e édition tandis qu'en 2023, la Métropole s'est davantage tournée vers les communes porteuses des projets afin les accompagner dans le suivi et la mise au point de leurs projets mais aussi pour renforcer les liens de la Métropole avec ses partenaires.

L'animation d'un réseau d'acteurs au sein des communes

La Métropole s'engage à apporter aux chefs de projets les informations et éléments techniques, juridiques et contextuels généraux utiles à la bonne mise en œuvre des projets à travers l'organisation des comités des chefs de projet. Ces moments permettent de faire des liens entre les projets IMGP qui ont des problématiques communes. L'année 2023 était tournée autour de la thématique du bas carbone et de la transition écologique. Un premier webinar sur la construction bas carbone a été

organisé au printemps et il s'est suivi à l'automne d'un second webinar sur le sujet de la place de la nature dans les projets IMGP.

La Métropole organise également des visites diverses, en 2023 elle a invité les chefs de projet à découvrir Cycle Terre, une usine de fabrication de terre crue qui propose une approche innovante en réutilisant les terres excavées non polluées pour construire de nouveaux quartiers du Grand Paris en terre crue, un matériau biosourcé. Également, elle a visité le site emblématique d'IMGP 1 « Rue du Soleil » situé dans le 20^e arrondissement de Paris. Ce projet se démarque par l'affirmation d'une démarche de réemploi et des chantiers participatifs qui ont notamment permis de tester différents types d'isolants dans un souci d'expérimentation.

Participation à des événements pour mettre en lumière les projets IMGP

La participation de la Métropole du Grand Paris à divers salons a été l'occasion de mettre en avant les projets de l'IMGP au regard des innovations et ambitions qu'ils portent. Lors du salon Vivatech, en juin 2023, la construction durable, l'innovation frugale et la basse technologie ont été le fil rouge d'interventions mettant en valeur des projets IMGP. Au Salon de l'Immobilier Bas Carbone (SIBCA) de septembre 2023, la Métropole a présenté le projet IMGP 1 emblématique de la Porte Brancion, développé par Woodeum et situé entre Vanves et Paris. Ce projet se distingue par la construction d'un bâtiment au-dessus du périphérique, relevant de nombreux défis techniques. L'utilisation du bois s'est avérée cruciale, offrant des avantages tels que la légèreté pour la construction sur la dalle, une grande modularité pour s'adapter aux évolutions des usages, et une réduction significative des nuisances sonores pendant le chantier. Enfin, à la fin de

l'année 2023, la Métropole était présente au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) pour mettre en lumière les projets IMGP, tel que le projet de Morangis, porté par Paris Sud aménagement et Nexity. Ce projet ambitionne de créer un écosystème agri-urbain en développant des espaces d'agriculture et des lieux de vie. L'objectif est de démontrer que les projets agricoles et urbains, loin de s'opposer, peuvent se compléter mutuellement, contribuant ainsi à une nouvelle approche de la ville.

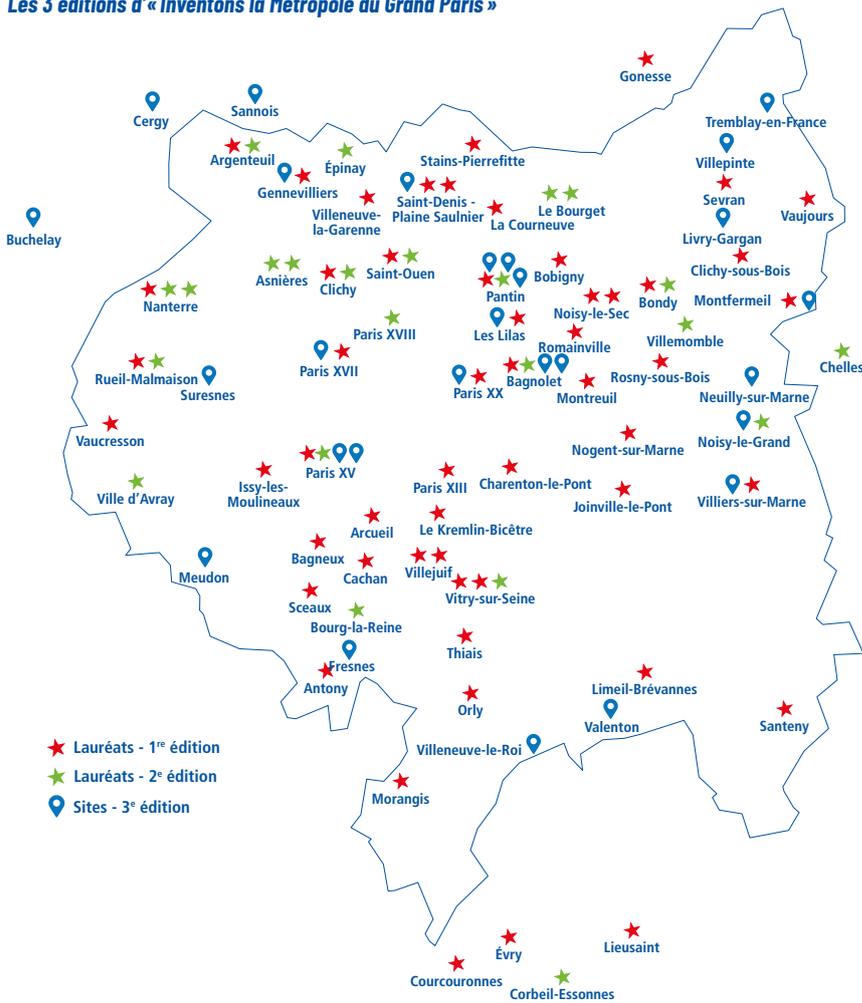
Des nouveaux partenariats pour développer des modes d'aménagement et de construction durables

Forte de ses expériences avec des acteurs comme Fibois ou Ekopolis, la Métropole a continué de construire de nouveaux partenariats pour promouvoir et développer des modes d'aménagement et de construction durables.

Lors du SIMI en décembre 2023, elle a signé une convention de partenariat avec Efficacity, l'institut français de Recherche & Développement dédié à la transition énergétique et écologique des villes.

Cette convention permettra d'expérimenter la méthode Urban Print, un outil numérique développé par Efficacity en collaboration avec l'ADEME et le CSTB, qui évalue l'impact énergétique et carbone des projets, identifiant des leviers d'action pour réduire ces impacts, bénéficiant ainsi aux projets IMGP.

Les 3 éditions d'« Inventons la Métropole du Grand Paris »



BILAN IMGP 1,2 & 3

86
PROJETS
LAURÉATS

BILAN IMGP 1 & 2

À FIN 2023:
1 PROJET
SUR 5
EN PHASE DE
CHANTIER,
5 OPÉRATIONS
LIVRÉES

BILAN IMGP 3

320
LOGEMENTS, PLUS DE
90 000 M²
DE SURFACES
AMÉNAGÉES, DONT
30 % D'ESPACES
VERTS PRODUCTIFS
OU RÉCRÉATIFS

AXE SEINE

Depuis maintenant trois ans, la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, la Métropole Rouen Normandie et la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole travaillent ensemble pour favoriser un développement équilibré et harmonieux de l’Axe Seine.

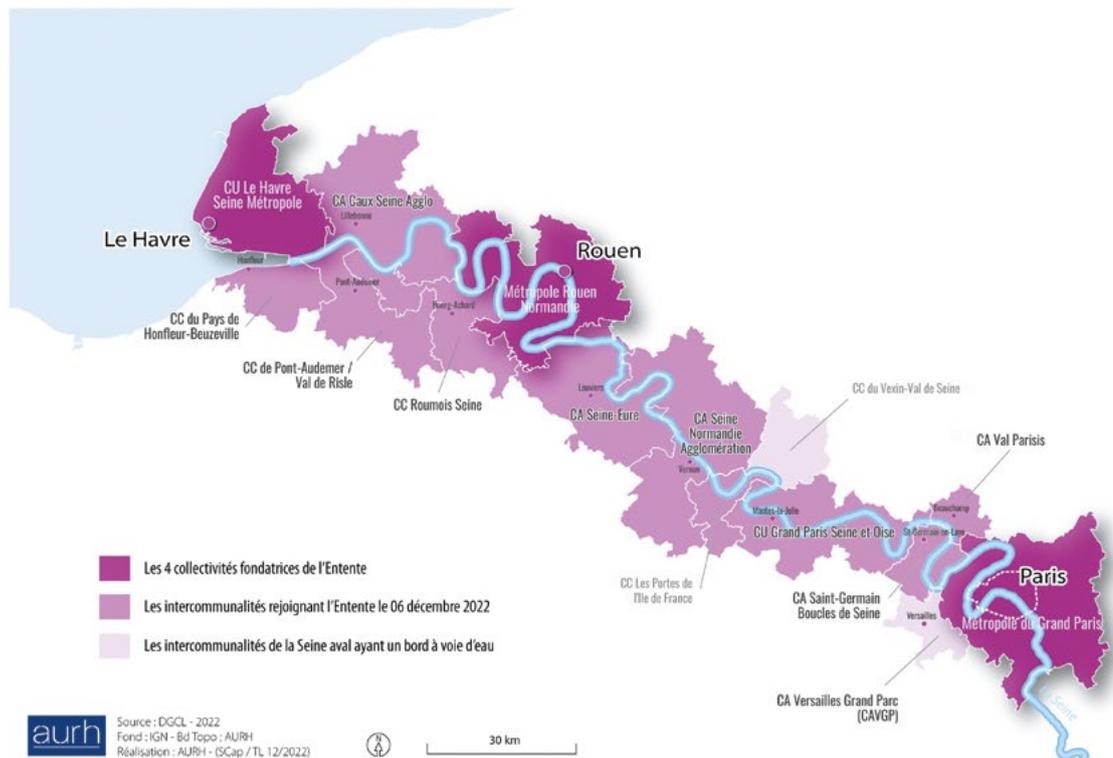
Pilotée au sein de la Métropole du Grand Paris par Patrick OLLIER, avec l’appui de Daniel-Georges COURTOIS, Conseiller délégué aux Coopérations et aux Relations territoriales, la coopération de l’Axe Seine entend apporter des réponses concrètes aux grands enjeux de la transition écologique, énergétique, économique et culturelle.

Pour donner corps à leurs projets collectifs et animer cette dynamique territoriale, ces quatre collectivités ont créé, en fin d’année 2022, l’Entente Axe Seine, un outil de coopération d’une grande souplesse destiné à accélérer le développement de projets liés à la

transition écologique, énergétique et industrielle, à la stratégie fluviale, aux mobilités et à la valorisation de la destination touristique et culturelle que représente la Vallée de la Seine.

L’Entente Axe Seine s’est depuis élargie à l’ensemble des intercommunalités présentes sur le linéaire de la Seine et représente ainsi une continuité géographique, de Paris à la mer. Désormais, ce sont ainsi 16 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui échangent et collaborent avec cohérence et efficacité sur des sujets d’envergure liés au développement et au rayonnement territorial tels que :

- Les énergies renouvelables, en lien avec le développement de la SEM Axe Seine Énergies renouvelables ;
- La logistique fluviale, piloté par la Métropole du Grand Paris dont Jean-Michel GENESTIER, Conseiller délégué à la logistique métropolitaine en assure le suivi ;
- La culture, le tourisme et le patrimoine ;
- La GeMAPI et le respect de la biodiversité, pour laquelle la Métropole du Grand Paris pilote une étude de diagnostic de la compétence à l’échelle de l’Axe Seine ;





6^e rencontres de l'Axe Seine
à Rouen le 12 juin 2023

16
INTERCOMMUNALITÉS
MEMBRES DE L'EN-
TENTE AXE SEINE

9,6 M
D'HABITANTS
DE PARIS À LA MER

1
FILM PROMOTIONNEL
DE LA DESTINATION
SEINE

2
STRUCTURES
CRÉÉES : SEM ASER
ET AGRIPARIS SEINE

2
NOUVELLES SOLUTIONS DE LOGISTIQUE
URBAINE FLUVIALE OPÉRÉES
DANS LE GRAND PARIS ET ROUEN

- L'agriculture et l'alimentation durable, liées à la création de l'association AgriParis Seine ;
- Les mobilités décarbonées ;
- L'enseignement supérieur et la recherche.

En juin 2023, les élus se sont ainsi retrouvés à Rouen afin de promouvoir collectivement ce qui les unit et défendre les atouts du fleuve. Plusieurs grands rendez-vous se succèdent tels que : l'Armada, la Transat Jacques Vabre, Nuit Blanche à Normandie-Impressionniste, un Été au Havre etc. C'est en ce sens qu'une réflexion a été ouverte pour la définition d'une stratégie de tourisme culturel et créatif incarnant cette Destination Seine.

L'année 2023 aura également vu se concrétiser la démarche visant à promouvoir la logistique urbaine fluviale et favoriser des solutions innovantes et décarbonées de livraison du dernier kilomètre, engagée en 2022 et pilotée par la Métropole du Grand Paris. Après consultation des communes, l'entreprise Urban Logistic Solutions (ULS) a été désignée lauréate du projet et lancera son activité sur des quais urbains situés à Rouen et dans le Grand Paris (installation à Charenton-le-Pont et desserte à Paris via les ports de Gros-Caillou et Javel-bas) à l'automne 2024. Fort de cette réussite, les partenaires réfléchissent à poursuivre la démarche afin de la développer à l'échelle de tous les EPCI de l'Entente.

Les travaux réalisés par les membres de l'Entente Axe Seine permettent ainsi de mutualiser les expertises, l'ingénierie et la connaissance du territoire afin de développer des projets d'avenir, de bâtir des stratégies communes et assurer une visibilité nationale et européenne à cet axe stratégique.

? EN SAVOIR PLUS



Brochure « L'Axe Seine
en mouvement »



Axe Seine sur le site
internet de la Métropole

CULTURE

La Métropole du Grand Paris développe des actions en faveur de la culture avec un objectif de rayonnement et d'attractivité territorial.

LES ATELIERS MÉDICIS

Le Conseil métropolitain a approuvé le versement d'une contribution de 500 000 euros en 2016 pour financer le premier bâtiment Ateliers Médicis, équipement culturel de dimension métropolitaine et nationale qui sera situé à proximité de la ligne 16 du Grand Paris Express à Clichy-Montfermeil. Le 12 octobre 2023, le Conseil métropolitain a voté un soutien de 8,5 M€ pour la construction du nouveau bâtiment, la Métropole en étant le 2^e contributeur après l'État.

En 2023, la Métropole a subventionné les projets artistiques portés par les Ateliers Médicis pour un montant total de 170 000 €. Dans le cadre de Nuit Blanche, le 1^{er} juin 2023, les Ateliers Médicis ont proposé une programmation exceptionnelle au Centre Pompidou soutenue à hauteur de 50 000 € par la Métropole. Le partenariat de trois ans sur le programme de la formation La Renverse, initié en 2022, réalisé par les Ateliers Médicis et l'École Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD), à hauteur de 120 000 euros en 2023. En accompagnant des jeunes dans le développement de leur potentiel artistique, l'objectif de La Renverse est d'aider les élèves à élaborer un projet, soit professionnel, soit de reprise d'études.

8,5 M€

VOTÉS POUR LA
CONSTRUCTION
DU NOUVEAU
BÂTIMENT DES
ATELIERS MÉDICIS

170 000 €

DE SOUTIEN AUX
PROJETS
ARTISTIQUES DES
ATELIERS MÉDICIS



MICRO-FOLIES

La Métropole s'engage pour accompagner le développement de Micro-Folies, une offre culturelle de proximité conçue autour d'un musée numérique situé dans un bâtiment existant ou dans un nouvel équipement. Ce concept a été mis en œuvre en 2017 par l'Établissement public du Parc et de la Grande Halle de La Villette avec une douzaine d'opérateurs nationaux.

La Métropole du Grand Paris finance les dépenses d'investissement nécessaires à l'installation d'une Micro-Folie jusqu'à 50 %. Cette aide est à la fois un soutien et un engagement fort en faveur de la médiation culturelle numérique à l'échelle des 131 communes, conformément aux objectifs du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN). En 2023, plus de

138 000 euros de subventions ont été attribués par la Métropole, via le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), pour soutenir les communes de Colombes, Coubron, Le Kremlin-Bicêtre, Levallois-Perret et Romainville qui ont déposé un projet de Micro-Folie. Ce qui porte à 24 le nombre de Micro-Folies soutenues par la Métropole depuis 2019. Sur l'objectif de 100 Micro-Folies près de 60 sont ouvertes ou en cours d'ouverture.

24

MICRO-FOLIES
SOUTENUES DEPUIS
2019 POUR UN TOTAL
DE 914 000 €

NUIT BLANCHE MÉTROPOLITAINE

Nuit Blanche est un événement d'art contemporain devenu métropolitain depuis 2019. Cette cinquième Nuit Blanche métropolitaine s'est déroulée le 3 juin, autour du thème de l'eau et de la Seine, sous la direction artistique de Kitty Hart. La programmation couvrait l'ensemble du périmètre métropolitain, avec l'implication de 24 communes et 36 porteurs de projets. L'effet de levier de la Métropole est réel : les 580 000 euros de financements métropolitains ont généré un total de 1,1 M€ de projets artistiques. Pour l'organisation, la Métropole s'est appuyée sur les Ateliers Médicis et les réseaux de lieux d'art TRAM et Actes if. Des randonnées pédestres étaient également proposées par le média Enlarge Your Paris et TRAM, grâce au soutien de la Métropole, pour relier les lieux métropolitains de Nuit Blanche.

58 000 €
DE SUBVENTIONS
ATTRIBUÉES EN 2022
GÉNÉRANT
1,1 M€ DE
PROJETS ARTISTIQUES

36
PORTEURS
DE PROJETS

AXE « CINÉMA ET TRANSITION DURABLE DE LA VILLE »

La Métropole accompagne plusieurs festivals d'envergure métropolitaine, qui ont comme point commun d'utiliser le cinéma et les courts-métrages pour rendre visibles et valoriser les enjeux de transition durable de la ville.

Dans ce cadre, elle soutient notamment depuis 2017 le festival de courts-métrages citoyens MegaCities-ShortDocs, dont la 9^e édition a été lancée en 2023 et remet le Prix de la Métropole du Grand Paris. Ce prix récompense une initiative citoyenne à impact social et/ou environnemental, portée par un collectif ou un habitant de la Métropole.

La Métropole du Grand Paris soutient également l'association Atmosphères 21 depuis 2019 pour l'organisation du

Festival Atmosphères, événement de cinéma international éco-conçu plaçant l'humain, la solidarité et l'écologie au cœur de sa programmation Arts & Sciences. La 13^e édition du Festival s'est tenue du 11 au 15 octobre 2023 à Courbevoie et à La Défense. Il a rassemblé 20 000 festivaliers sur place et en direct ainsi que 2500 scolaires.

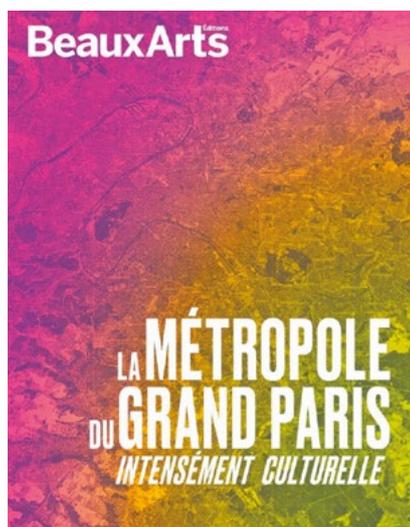
Enfin, la Métropole a soutenu pour la deuxième fois en 2022 comme partenaire principal le jeune festival de cinéma métropolitain Close-Up (créé en 2021), qui adresse les enjeux majeurs de la ville et des territoires : humains, environnementaux, architecturaux, urbanistiques, culturels, paysagers et socio-économiques. La troisième édition de ce festival s'est déroulée du 10 au 17 octobre 2023 dans plus de 20 lieux, dont 10 communes de la Métropole du Grand Paris.



Improvisation de Benjamin Millepied sur Partita No.2 Chaconne de Bach interprétée par Éric Crambes au Hangar Y dans le cadre d'Exaltations.



Révélation de l'Atlas des lieux culturels le 24 mars 2023



ATLAS DES LIEUX CULTURELS DU GRAND PARIS ET SA VALORISATION GRAND PUBLIC

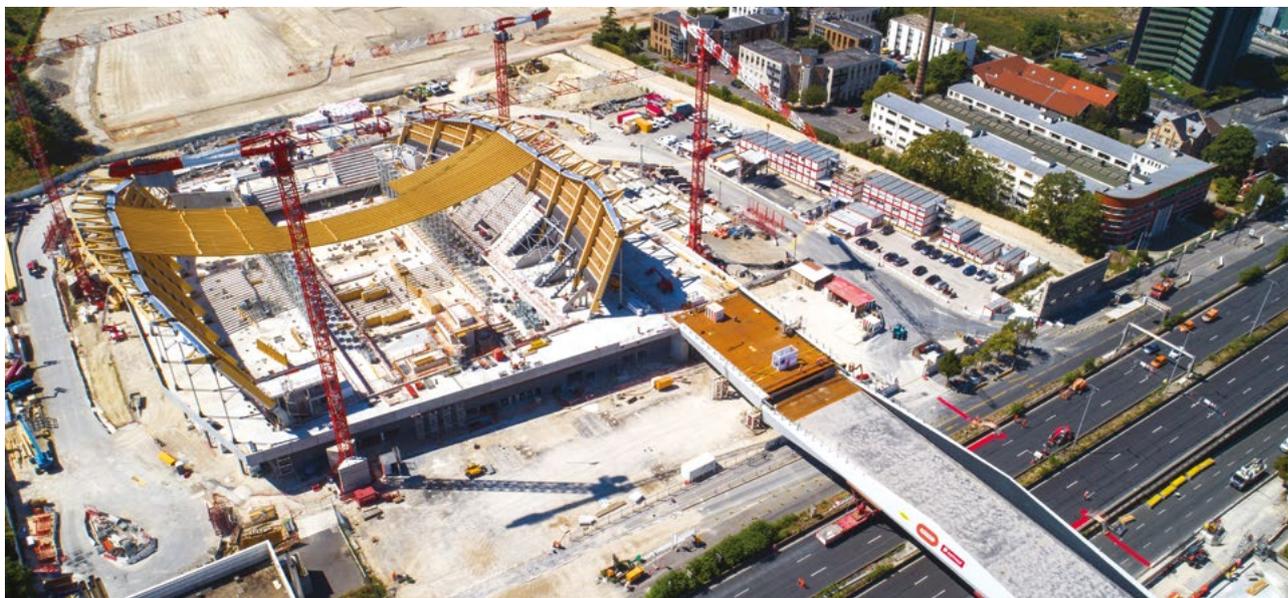
Dans le cadre de son partenariat avec la Société des Grands Projets (anciennement Société du Grand Paris) la Métropole a réalisé en lien avec l'Atelier parisien d'urbanisme et la DRAC Île-de-France, un atlas des lieux culturels du Grand Paris, publié en mars 2023. Cet atlas a mis au jour l'exceptionnelle densité et richesse de l'écosystème culturel métropolitain, en recensant de manière exhaustive 7 593 lieux de toute nature, et analysant les dynamiques à l'œuvre et les enjeux spécifiques auxquels l'ensemble des acteurs de la Métropole du Grand Paris doivent faire face.

L'ensemble de ces données a notamment été intégré dans l'Open Data de la Métropole de manière à permettre à l'ensemble des communes d'y accéder librement.

Afin de compléter ce travail technique et permettre une sensibilisation du grand public sur l'offre culturelle hors de Paris, la Métropole s'est associée aux éditions Beaux-Arts & Cie pour donner vie au hors-série La Métropole du Grand Paris – Intensément culturelle ; illustration concrète de la diversité culturelle métropolitaine et le foisonnement d'initiatives, de lieux singuliers et d'acteurs incontournables ; symboles d'une intensité culturelle sans égale en France ou en Europe.

SPORT

La Métropole du Grand Paris, collectivité hôte cheffe de file des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, maître d'ouvrage du Centre Aquatique Olympique et du franchissement piéton qui le relie au Stade de France se donne pour objectif de construire un héritage durable pour les habitants.



En mars 2023, le Conseil métropolitain a voté à l'unanimité la feuille de route de la Mission Olympique qui présente les projets déployés par la Métropole pour permettre au plus grand nombre de prendre part aux Jeux. Les Jeux sont l'occasion de faire découvrir aux plus jeunes de nombreuses disciplines et de participer au développement de la pratique sportive et de rendre plus accessible l'art et la culture. L'année 2023 a été ponctuée par l'inauguration du Franchissement sur l'autoroute A1 qui s'est déroulée le 7 juin autour d'une performance artistique chorégraphiée par Nawel Oulad.

En octobre 2023, 1 832 kits « Jeux, Art et Sport » créés par la Réunion des Musées nationaux et le musée du Sport, ont été offerts aux écoles élémentaires de la Métropole.

La Métropole a également attribué une subvention de 15 millions d'euros à Paris 2024 afin de contribuer à garantir un haut niveau d'ambition pour l'organisation des Jeux Paralympiques.

La Métropole a été partenaire des grands événements organisés par les fédérations et les associations sportives, et notamment le groupement d'intérêt public (GIP) « France 2023 » à l'occasion de la Coupe du Monde de Rugby qui s'est tenue du 8 septembre au 28 octobre 2023 en France. En 2023, la Métropole a également soutenu La Grande Course du Grand Paris qui s'est déroulée en mars, ainsi que l'Ekiden du Stade Français qui a eu lieu en juin.

Toutes les autres actions déployées par la Métropole pour les Jeux et l'héritage immatériel continueront en 2024 au bénéfice des 131 communes. Parmi ces

actions, la Billetterie territoriale de la Métropole du Grand Paris distribuera 32 000 billets à destination des jeunes de moins de quinze ans.

Au titre de l'héritage, la participation de la Métropole au programme « Olympiade culturelle », manifestera sa volonté de faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre de métropolitains. La Métropole sera par ailleurs cofinanceur de sites de célébration. Ce programme particulièrement populaire permettra de faire participer tous ceux qui n'auront pas de billets pour assister à des compétitions, en rendant l'émotion des Jeux accessibles à tous, en Métropole.

ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

La Métropole du Grand Paris accompagne le développement de l'activité touristique, secteur clé de l'économie et facteur essentiel de l'attractivité des communes métropolitaines.

UNE FEUILLE DE ROUTE MÉTROPOLITAINE EN MATIÈRE DE TOURISME

En avril 2023, le Conseil métropolitain a approuvé les orientations de sa feuille de route en matière de tourisme, autour d'une ambition ; celle d'élargir le périmètre de la destination touristique « Paris » à l'échelle métropolitaine pour proposer de nouvelles offres touristiques, construire un récit touristique métropolitain et ainsi :

- faire du Grand Paris une destination touristique durable : mieux diffuser les flux touristiques vers des nouvelles expériences et des nouveaux lieux métropolitains et favoriser l'allongement de la durée des séjours ;
- mieux communiquer auprès des métropolitains et des touristes récurrents (visiteurs ayant séjourné dans le Grand Paris plus d'une fois) pour leur faire découvrir la Métropole dans son ensemble ;
- renouveler l'image touristique : être en phase avec l'image d'une Métropole mondiale innovante, durable et accueillante pour toutes et tous, répondant aux attentes nouvelles des touristes.

À horizon 2026, la feuille de route s'articule autour de quatre orientations suivantes :

1. Activer le territoire, pour engager une dynamique collective au service des projets métropolitains ;
2. Développer le tourisme et les loisirs « fluvestres », pour mettre en valeur les activités au bord des rivières et canaux ;

3. Valoriser le tourisme de proximité, pour favoriser la découverte du territoire, de ses patrimoines et des savoir-faire locaux ;

4. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de l'hébergement touristique.

EN VIDÉO



BFM Paris « La Métropole du Grand Paris et vous : la Métropole & ses pépites touristiques »

LE RÉSEAU MÉTROPOLITAIN DES ÉLUS AU TOURISME

Lancé le 9 novembre 2022, le Réseau Métropolitain des Élus au Tourisme réunit Maires et élus délégués au tourisme des communes et Établissements Publics Territoriaux, dirigeants des Offices de Tourisme et partenaires métropolitains. Sous l'égide de Luc CARVOUNAS, Vice-Président de la Métropole, délégué au Tourisme, le réseau vise le partage de bonnes pratiques entre décideurs politiques et la



Réseau métropolitain des élus au tourisme : visite du camping municipal « Les Rives de Paris » de Neuilly-sur-Marne, le 8 juin 2023

mise en œuvre des actions et projets touristiques métropolitains.

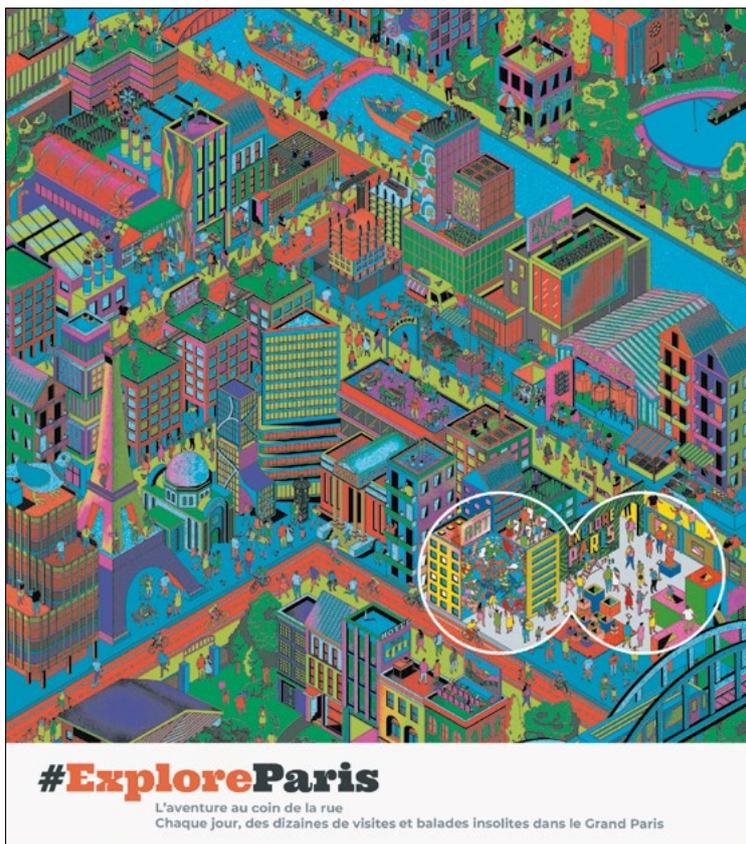
Depuis le lancement, 40 élus représentant 33 communes et 17 représentants de partenaires ont participé aux différents rendez-vous proposés par le réseau. En 2023, quatre visites ont été organisées à l'initiative des élus et d'acteurs du tourisme : les Puces de Saint-Ouen, le camping municipal de Neuilly-sur-Marne, le centre-ville et le domaine départemental de Sceaux ainsi que l'aéroport Paris-Charles de Gaulle grâce au Groupe ADP. De plus, un webinaire sur l'hébergement touristique animé par l'Apur et le cabinet MKG Consulting a été proposé aux membres du réseau.

40 ÉLUS
ONT PARTICIPÉ AUX
DIFFÉRENTS RENDEZ-
VOUS DU RÉSEAU
MÉTROPOLITAIN DES
ÉLUS AU TOURISME

LE CONTRAT DE DESTINATION TOURISTIQUE « #EXPLOREPARIS : LA VILLE AUGMENTÉE »

La Métropole poursuit son engagement au sein du contrat de destination « #ExploreParis, la ville augmentée » pour renforcer la dynamique de partenariat unique entre Paris Île-de-France, la RATP, Paris&Co, l'IREST et Atout France. L'objectif est la mise en commun de moyens et compétences des partenaires du collectif pour explorer de nouveaux axes de développement et d'offres touristiques, tout en œuvrant à la diffusion des flux sur l'ensemble du périmètre métropolitain.

La boutique en ligne #Explore Paris est l'une des concrétisations du contrat de destination. Elle propose un vaste



programme de visites à réserver et à payer en ligne. Ces visites sont disponibles tout au long de l'année et abordent des thèmes qui s'affranchissent des classiques du tourisme parisien, faisant la part belle à la rencontre avec les habitants : savoir-faire, gastronomie, activités au bord de l'eau, visites de quartiers, balades street-art, etc.

La Métropole soutient depuis 2021 la plateforme #ExploreParis proposant des visites-guidées, ateliers et balades sur le territoire métropolitain. En 2023, la Métropole a renouvelé son soutien à Explore Paris avec une nouvelle convention sur la période 2023-2026.

? EN SAVOIR PLUS



Explore Paris

106 COMMUNES,
SOIT 80 % DES VILLES
DE LA MÉTROPOLE DU
GRAND PARIS SONT
CONCERNÉES PAR
L'OFFRE PROPOSÉE PAR
LA PLATEFORME
#EXPLOREPARIS.

ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

PARTENARIATS

Paris je t'aime - office de tourisme

Pour accompagner son ambition d'élargir le périmètre de la destination « Paris » à l'échelle métropolitaine, une convention de trois ans a été nouée au Conseil métropolitain d'avril 2023 avec l'Office de tourisme de Paris nommé « Paris je t'aime ». Parmi les premières actions communes : le déploiement métropolitain de l'événement « Paris local », auquel 500 artisans issus de 38 communes de la Métropole ont ouvert leurs portes aux visiteurs le 3^e week-end de novembre.

Tour Eiffel

Membre du Conseil d'administration de la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel depuis 2018, la Métropole du Grand Paris a choisi de mettre en lumière l'histoire métropolitaine de la Tour Eiffel, monument emblématique mais peu visité par les Métropolitains.

À cet effet, une vidéo a été réalisée par Lorant Deutsch. Elle met en lumière huit communes qui ont contribué à la construction de cet édifice et dont l'implication a grandement compté dans la vie de son inventeur, Gustave Eiffel : Clichy-la-Garenne, Charenton-le-Pont, Bry-sur-Marne, Saint-Cloud, Levallois-Perret, Issy-les-Moulineaux, Boulogne-Billancourt et Paris. À la sortie de cette vidéo, un jeu-concours a été organisé sur les réseaux sociaux en partenariat avec la SETE - Société d'Exploitation de la tour Eiffel pour faire gagner des places pour visiter la Tour Eiffel.

EN VIDÉO



Collecte de déchets en canoë-kayak dans le canal de l'Ourcq lors de l'édition 2023 du Big Jump Métropolitain à Sevran @Ville de Sevran

VOTRE ÉTÉ AU BORD DE L'EAU AVEC LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

La Métropole s'est investie dans la mise en valeur des fleuves et canaux en déployant, pour la première fois en 2022, le dispositif « Votre été au bord de l'eau avec la Métropole du Grand Paris » qui fédère et met en valeur l'ensemble des animations proposées par les communes aux Métropolitains et aux touristes le long des rivières, étangs et canaux (soirées guinguette, activités nautiques, croisières, plages, balades guidées, etc.). Ces animations visent notamment à inciter habitants, promeneurs et touristes à découvrir ou redécouvrir les attraits uniques d'un périmètre métropolitain tourné vers l'eau.

Pour l'édition 2023, la Métropole a cofinancé les animations estivales organisées par les 19 communes suivantes : Alfortville, Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bobigny, Champigny-sur-Marne,

Epinay-sur-Seine, Ivry-sur-Seine, Les Pavillons-sous-Bois, L'Île-Saint-Denis, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Nogent-sur-Marne, Pantin, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Ouen, Sevran, Sucy-en-Brie, Ville-neuve-Saint-Georges.

Pour contribuer à la réussite locale des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Conseil métropolitain du 13 juillet 2023 a voté l'appel à manifestation d'intérêt « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris » pour mettre aux couleurs des Jeux Olympiques et Paralympiques le programme « Centre-Ville vivants » et le dispositif « Votre été au bord de l'eau ». Aussi, les animations organisées au bord de l'eau par les communes seront cofinancées de manière exceptionnelle pour l'année 2024 dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt.

BIG JUMP MÉTROPOLITAIN

La Métropole du Grand Paris a également poursuivi en 2023 son soutien à l'organisation d'un Big Jump métropolitain, événement festif et moment fort de sensibilisation aux enjeux de qualité de l'eau des rivières. Neuf Big Jump ont été organisés en 2023 à Aulnay-sous-Bois, Champigny-sur-Marne, Ivry-sur-Seine, Nogent-sur-Marne, Pantin, Paris, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Ouen-sur-Seine et Sevran. De plus, grâce à l'Entente Axe Seine, le Big Jump se diffuse depuis deux ans du Grand Paris jusqu'à la mer : Rouen, Le Havre et Honfleur ont organisé un Big Jump en 2023.

LA CITÉ DE LA GASTRONOMIE PARIS-RUNGIS

La future Cité de la Gastronomie bénéficiera d'une situation stratégique à proximité du Marché d'Intérêt National de Rungis et aura pour mission de valoriser l'alimentation durable et la gastronomie responsable au sein d'un lieu culturel, créatif et convivial de plus de 7 000 m², soutenant ainsi l'inscription au Patrimoine Mondial Immatériel de l'Humanité du repas gastronomique des Français. Étant donné le

rayonnement international, économique et culturel du projet de la Cité de la Gastronomie, la Métropole du Grand Paris a souhaité adhérer au Syndicat mixte en charge de la préfiguration de la Cité de Gastronomie Paris-Rungis.

Après avoir contribué à l'acquisition du foncier à hauteur de 2 millions d'euros en 2022, la Métropole s'est engagée en 2023 à participer financièrement, aux côtés des grands partenaires, à la construction du futur équipement et de son quartier pour un montant de 6 millions d'euros.



19 COMMUNES
PARTICIPANTES,
9 BIG JUMP ET
2 FESTIVALS AVEC
UN SOUTIEN FINANCIER
À HAUTEUR DE PLUS
DE **238 000€**

CENTRES-VILLES VIVANTS

La vitalité des centres-villes est un enjeu majeur pour la redynamisation sociale, sociétale et économique des communes métropolitaines. À cet égard, la Métropole du Grand Paris accompagne ainsi ses Maires dans de nombreux projets pour leur centre-ville.



La Métropole du Grand Paris a initié, dès 2020, un programme d'action global « Centres-Villes Vivants » sous l'impulsion de Marie-Christine SEGUI, Conseillère métropolitaine déléguée aux Centres-Villes Vivants, aux Services et aux Commerces de proximité.

À ce jour, « Centres-Villes Vivants » comptabilise 93 communes sur les 131 que compte la Métropole du Grand Paris. À l'aide du Fonds d'Intervention Métropolitain de soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services (FIMACS), le programme « Centres-Villes Vivants » soutient financièrement les communes métropolitaines dans leur projet de revitalisation des cœurs de ville et quartiers.

Lors de la 1^{re} édition lancée en 2019, la Métropole avait doté le programme d'un budget de 8,5 millions d'euros auxquels se sont ajoutés 20 millions d'euros pour la deuxième édition (2021-2024).

Fin 2023, 24,2 millions d'euros avaient été attribués à 66 communes métropolitaines. À titre d'exemple, voici des projets soutenus dans le cadre du FIMACS :

- Études de commercialité ;
- Création et rénovation de halles alimentaires ;
- Animations commerciales ;
- Acquisition de murs et de fonds de commerce.

LES PARTENARIATS

Les partenaires du programme « Centres-Villes Vivants » apportent leur expertise et un accompagnement personnalisé aux communes dans leurs projets. Ces partenaires sont : la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Paris Île-de-France, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) Paris Île-de-France, Les Canaux, l'Institut Paris Région, l'Apur, Cap Digital, Centre-Ville en Mouvement, la Banque des Territoires, l'Institut pour la Ville et le Commerce et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

LES SERVICES ET OUTILS

En sus du volet financier, « Centres-Villes Vivants » propose aux communes un programme complet alliant échanges et apports d'expertise.

Pour cela, plusieurs travaux ont été initiés durant l'année 2023 :

- Des formations et ateliers dédiés aux chargés de mission travaillant sur les thématiques commerciales et d'aménagement urbain ;
- L'actualisation du livrable « Centres-Villes Vivants : l'offre de services » qui regroupe 23 fiches thématiques présentant les services de la Métropole du Grand Paris et de ses partenaires en faveur de la revitalisation des centres-villes et quartiers ;
- La mise en place d'un Observatoire de l'offre commerciale lancé en partenariat avec la CCI Paris Île-de-France.

Cet outil est un site internet qui permet à chaque commune de disposer d'un ensemble d'informations cartographiées sur les commerces de son périmètre, de prévenir la création de cellules commerciales inappropriées, d'observer les évolutions, d'extraire des données sélectionnées ou encore de compléter les informations.

En complément, la Métropole propose aux communes des rapports trimestriels de comptage-piétons de ses centres-villes à travers une technologie basée sur les téléphones mobiles.

La Métropole du Grand Paris a également confié une mission d'accompagnement juridique des communes à un cabinet d'avocats. Celui-ci répond à leurs interrogations sur les sujets de droit du commerce, droit des entreprises, droit de l'urbanisme, droit public, etc.

Enfin, l'année 2023 a également été marquée par le lancement du projet Cities@Heart avec 9 autres partenaires européens dans le cadre du programme d'échanges URBACT IV.

Ce projet vise à étudier les modes de gestion de centre-ville en Europe et de créer des outils de pilotage et de mesure d'impact des actions menées par les collectivités sur plusieurs challenges de centres-villes : leur gouvernance, leur adaptation aux changements climatiques, aux nouveaux modes de consommation, leur identité.

350
CELLULES
COMMERCIALES
ACQUISES PAR
LA FONCIÈRE
COMMERCIALE
CENTRES-VILLES
VIVANTS D'ICI 8 ANS

24,2 M€
ATTRIBUÉS
À 66 COMMUNES
MÉTROPOLITAINES
AVEC LE FIMACS

CENTRES-VILLES VIVANTS



LA FONCIÈRE MÉTROPOLITAINE DE REVITALISATION DES REZ-DE-CHAUSSÉE ACTIFS

La Métropole a également créé en 2023 la foncière métropolitaine Centres-Villes Vivants accompagnée de ses partenaires CCI Paris Île-de-France, accompagnée de la Caisse des Dépôts, la CCI Paris Île-de-France, la SEMMARIS, la CMA Île-de-France et le Crédit Agricole Île-de-France. L'objectif est d'acquérir 350 cellules à l'horizon de 8 ans soit environ 140 millions d'euros d'investissement.

L'objectif de cette foncière est de permettre aux communes d'agir sur les locaux vacants et de favoriser la diversité commerciale. La Métropole du Grand Paris est actionnaire majoritaire de cette Société d'Économie Mixte.

? EN SAVOIR PLUS



L'offre de services
Centres-Villes Vivants



Consulter la page dédiée
sur le site Internet de la Métropole
du Grand Paris



Site Internet du Réseau
des managers

UNE
MÉTRO
POLE
AMBITIEUSE
POUR LES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

L'AMBITION OLYMPIQUE DE LA MÉTROPOLE

Désignée collectivité hôte des Jeux de 2024, la Métropole du Grand Paris ambitionne de faire vivre intensément cet événement planétaire aux 7,2 millions d'habitants de ses 131 communes à travers les projets culturels, sportifs et festifs qu'elle a engagé en 2023. En construisant par ailleurs, pour les Jeux et pour l'Héritage, l'emblématique Centre Aquatique Olympique, la Métropole du Grand Paris démontre sa capacité à être au rendez-vous des grands événements sportifs internationaux, synonymes de rayonnement et d'attractivité de la France.



Vue extérieure du chantier du Centre Aquatique Olympique en 2023.

LA ZAC PLAINE SAULNIER

En 2023, la Métropole a poursuivi les travaux d'aménagement nécessaires à l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques sur la ZAC Saulnier. En parallèle, elle a poursuivi les études de conception, pour l'aménagement du quartier dans sa configuration « héritage ». La Métropole a également engagé la réalisation d'une modélisation de la dispersion des polluants au sein de l'opération, permettant de compléter les études déjà menées en 2019 et 2020 en vue d'analyser la qualité de l'air sur le secteur et d'affiner les réflexions programmatiques sur le site.

LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT OLYMPIQUE DES ESPACES EXTÉRIEURS DE LA ZAC

Amorcés à l'été 2022, les travaux d'aménagement des espaces extérieurs de la ZAC, menés par les groupements d'entreprises COLAS - GEOTP - MULTICLO - PRUNEVEILLE - MARCEL VILLETTE - EUROVIA - TERIDEAL - MABILLON, se sont poursuivis tout au long de l'année 2023 en vue d'une livraison du site au comité organisateur des Jeux Olympiques et Paralympiques au 1^{er} mars 2024. Ces travaux se sont notamment traduits par :

- L'aménagement de plateformes permettant d'accueillir des fonctions logistiques de Paris 2024 (zones d'accueil des médias, parking de régulation des bus de transport des athlètes, espaces de stockage et de gestion technique du site etc.);
- La création d'une aire pour les sports de lancers, offrant pendant les JOP un espace d'échauffement aux athlètes avant leur compétition au Stade de France;
- Le déploiement de réseaux structurants (réseau de chaud et de froid, alimentation électrique, éclairage, eau potable, gestion des eaux pluviales...) et l'aménagement de voiries, dont une grande partie préfigure la phase Héritage du projet dans un objectif de sobriété globale de l'opération;
- La réalisation d'aménagements paysagers et la plantation de nombreux arbres qui, conservés en phase Héritage (parfois transplantés sur d'autres espaces au sein de l'opération) participent de la création d'un socle commun aux phases olympiques et Héritage du projet.



Vue intérieure du chantier du Centre Aquatique Olympique en 2023.

LE CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE (CAO)

L'année 2023 a été une année décisive dans l'avancement du chantier du Centre Aquatique Olympique. Les travaux des corps d'état architecturaux ont été amorcés au début de l'année 2023. L'atteinte du jalon de clos couvert en mars 2023 a permis de valider la conformité de la conception de la halle bassin. La toiture concave, unique au monde par sa portée de 90 mètres, permet notamment de réduire le volume d'air à chauffer de 20 % pendant toute la vie de l'ouvrage.

En février 2023, un 1^{er} arbre a été planté sur le franchissement reliant le CAO et le Stade de France. Le franchissement a fait l'objet de travaux de finition (peinture, éclairage, revêtement de sols) et a été inauguré en présence du public en juin 2023. Cet ouvrage

permettra pendant les jeux et à partir de juin 2025 (ouverture du CAO au grand public) de relier par les mobilités douces deux équipements sportifs d'envergure internationale et deux quartiers historiquement fragmentés par le passage de l'autoroute A1. L'ensemble des plantations et des aménagements paysagers dans l'emprise du CAO ont été réalisés à l'automne 2023.

La pose des quais mobiles dans le bassin principal, débutée en octobre 2023 permettent de concrétiser l'ambition concernant la modularité des espaces sportifs. Le bassin de 70 mètres peut alors adopter différentes configurations permettant à l'ouvrage d'évoluer selon les besoins pendant et après les jeux.

Le mois de décembre 2023 a été marqué par la première mise en eau du bassin et le démarrage des opérations de réception du bâtiment, précédant son achèvement et sa mise à disposition à Paris 2024, à partir du 29 mars 2024.

SUR LA ZAC

BÉTONS ISSUS DE LA RECONSTRUCTION ONT ÉTÉ REVALORISÉS SUR SITE À **99%** POUR DIFFÉRENTS USAGES (STRUCTURE DE VOIRIE EN REMBLAIEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE DÉPOLLUTION NOTAMMENT)

UNE ATTEINTE DE **118 %** DE L'OBJECTIF EN DÉCEMBRE 2023 CONCERNANT LA RÉALISATION DES HEURES D'INSERTION SUR LE CAO (AVEC **160 880** HEURES RÉALISÉES DEPUIS LE DÉMARRAGE DU CHANTIER).

11 000 HEURES D'INSERTION RÉALISÉES EN DÉCEMBRE 2023 SUR LE CHANTIER DE LA ZAC. L'OBJECTIF FIXÉ À **8 200** HEURES AU TITRE DE CE CHANTIER A ÉTÉ ATTEINT EN SEPTEMBRE 2023 SOIT 6 MOIS AVANT LA FIN DU CHANTIER.

SUR LE CAO

UTILISATION DE **30 T** DE DÉCHETS PLASTIQUES RECYCLÉS POUR LA FABRICATION DES SIÈGES DU CAO

4 600 M² DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ASSURANT UNE PRODUCTION DE **724 900 kWh/an**

CALENDRIER DE LA ZAC PLAINES SAULNIER ET DU CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE



LE FOND DE DOTATION « IMPACT 2024 »

La Métropole du Grand Paris a souhaité accompagner le Fonds de Dotation de Paris 2024, en particulier en soutenant l'Appel à Projets « Impact 2024 » qui a l'ambition de soutenir et de renforcer le rôle social du sport. La Métropole du Grand Paris soutient des projets qui favorisent la pratique du sport et l'utilisent comme vecteur d'inclusion, d'égalité des chances, de parité femmes-hommes et de protection de l'environnement.

En 2023, la Métropole du Grand Paris a soutenu 13 projets Métropolitains pour un total de 200 000 euros (apportés à parité entre la Métropole et Paris 2024). Entre 2022 et 2023, 32 projets ont donc déjà été financés par la Métropole pour un total de 400 000 euros.

LE PLAN PISCINE

La Métropole participe au financement de la construction ou de la rénovation de cinq piscines situées sur le périmètre métropolitain dans le cadre du fonds de concours métropolitain : Montreuil, Aubervilliers, La Courneuve, Colombes, Aulnay-sous-Bois. Ces équipements accueilleront des athlètes dans le cadre de leur préparation olympique. Au total, le financement de la Métropole atteint 13,74 millions d'euros.

La convention bilatérale de financement du Centre Aquatique de Marville à La Courneuve entre le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et la Métropole a été signée le 13 mars 2023. Ce projet permettra de proposer un nouveau site de préparation olympique en Seine-Saint-Denis. Le montant de la subvention de la Métropole est de 2,3 millions d'euros pour un coût total de l'opération estimé à 38,3 millions d'euros.

5 PISCINES FINANCÉES PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

AUBERVILLIERS (CONSTRUCTION NEUVE) 4 M€	COLOMBES (RÉNOVATION) 2 M€
LA COURNEUVE (CONSTRUCTION NEUVE) 2,3 M€	MONTREUIL (RÉNOVATION) 2 M€
AULNAY-SOUS-BOIS (CONSTRUCTION NEUVE, LIVRÉE EN JUILLET 2021) 3,44 M€	



LE SAVIEZ-VOUS?

PERSPECTIVES

En 2024, la Métropole financera la réhabilitation et l'extension de la piscine de Sevran à hauteur de 2 M€



UNE
MÉTRO
POLE
DYNAMIQUE

LOGISTIQUE MÉTROPOLITAINE

Axe majeur de l'action métropolitaine, la logistique urbaine doit contribuer à l'émergence d'une Métropole innovante et résiliente.



Rencontre des Partenaires pour une logistique métropolitaine, 11 avril 2023

PACTE POUR UNE LOGISTIQUE MÉTROPOLITAINE

Lancé par la Métropole du Grand Paris en 2021, l'Acte 2 du Pacte pour une Logistique métropolitaine décline, sous le pilotage de Jean-Michel GENESTIER, Conseiller délégué à la Logistique métropolitaine, 5 grands axes d'actions :

- la transition énergétique ;
- les expérimentations d'organisations logistiques innovantes ;
- le report vers la voie d'eau ;
- le foncier logistique ;
- la data.

En 2023, la Métropole s'est employée à poursuivre ces travaux, tout en animant un réseau de partenaires publics et privés.

Dans ce contexte, la Rencontre des Partenaires 2023, événement annuel rassemblant l'écosystème de la logistique métropolitaine, s'est tenue le 11 avril 2023 au Château de Nanterre. Cet événement a rassemblé 136 participants, dont 27 représentants de communes et Établissements Publics Territoriaux autour de tables rondes, de moments de partage, de témoignages d'acteurs métropolitains, de présentations d'acteurs économiques sur les thématiques du foncier logistique innovant et du partage de l'espace public.

COMITÉ D'ORIENTATION RÉUNISSANT LES REPRÉSENTANTS DE L'ÉCOSYSTÈME LOGISTIQUE MÉTROPOLITAINE

Le 30 janvier 2023 a eu lieu la première réunion du Comité d'orientation et de dialogue du Pacte (voté par le Conseil métropolitain et visant à piloter, mettre en œuvre, évaluer et actualiser la stratégie et les mesures de l'Acte 2 du Pacte pour une logistique métropolitaine). Plus de 30 structures ont participé : l'ensemble des fédérations professionnelles et les chambres consulaires étaient représentées : transporteurs, logisticiens, commerçants, artisans, grossistes, grande distribution, entreprises du BTP, chargeurs, énergéticiens. Ce comité a annoncé la mise en place fin 2023 d'ateliers de dialogue avec les professionnels en vue des prochaines étapes de la des Zones à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m), et celle d'un groupe de travail sur « La logistique du quotidien pendant les Jeux » tout au long de l'année 2023.

La Métropole a par ailleurs poursuivi en 2023 son objectif d'animation et de sensibilisation des communes métropolitaines aux enjeux de la logistique urbaine en leur apportant notamment un soutien au déploiement d'expérimentations.

LOGISTIQUE MÉTROPOLITAINE

EXPÉRIMENTATION DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES PARTAGÉS

La Métropole du Grand Paris s'est engagée en 2023 dans un nouveau projet européen. Souhaitant favoriser la mise en place d'organisations logistiques mutualisées, la Métropole s'est associée au projet européen TACTIC (Tools for locAl Commerce logisTICs), porté, entre autres par Clem', société d'autopartage en boucle de Véhicules Utilitaires Légers (VUL) électriques. L'objectif de cette expérimentation est de déployer un service de VUL et de vélos-cargos électriques partagés à destination des professionnels (artisans, commerçants, logisticiens). Depuis septembre 2023, un VUL électrique partagé est opérationnel à Rueil-Malmaison.

LOGISTIQUE URBAINE FLUVIALE DE L'AXE SEINE

Dans le cadre de l'Entente Axe Seine, la Métropole du Havre, la Métropole Rouen Normandie, la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, Haropa

Port et Voies Navigables de France, ont lancé le 29 mars 2023 des Appels à Projets en faveur de la logistique urbaine fluviale le long de l'Axe Seine. Une même entreprise est lauréate sur deux des sites proposés, sur Rouen et sur le territoire métropolitain (port de Charenton-le-Pont). Le lancement de ces deux nouveaux services est attendu pour fin 2024/début 2025. Ils permettront de réduire la congestion en cœur de ville ainsi que l'impact environnemental de l'activité logistique.

TRANSITION ÉNERGETIQUE ET FONCIER LOGISTIQUE

La Métropole a poursuivi, en 2023, son objectif d'accompagnement des professionnels à la transition des flottes de véhicules de transport routier de marchandises grâce à une stratégie de co-construction avec les acteurs économiques. Des ateliers de dialogue ont été lancés début 2024, en vue de l'interdiction du Crit'air 3 prévue pour le 1^{er} janvier 2025.

De plus, la Métropole a poursuivi son travail de recensement des fonciers

logistiques potentiels (friches, zones d'activité désertées, parking de centres commerciaux...), a contribué à la réalisation de « schémas directeurs logistique » d'Établissements publics territoriaux, et a lancé une étude d'opportunité sur un site embranché fer à Villiers-sur-Marne, dont les résultats sont attendus pour 2024.

LA LOGISTIQUE DU QUOTIDIEN PENDANT LES JEUX (LUJOP)

La Métropole du Grand Paris a lancé, le 13 mars 2023, la démarche « La logistique du quotidien pendant les Jeux ». La Métropole et ses partenaires, Logistic Low Carbon via son programme Interlud + et le Club pour une logistique en Or - Union TLF ont ainsi réuni 36 fédérations et confédérations de professionnels du transport, de la logistique et du commerce. L'objectif de cette démarche est d'appréhender l'augmentation des flux de marchandises dans un contexte réglementaire contraignant et d'assurer le maintien des livraisons des commerces de proximité pendant les Jeux.

Des groupes de travail ont été constitués afin de réaliser à la fois un diagnostic des inquiétudes des professionnels mais également d'accompagner les pouvoirs publics dans la compréhension des spécificités de ces activités.

La Métropole du Grand Paris a participé activement à l'animation de ces groupes de travail, menant des échanges avec les différentes parties prenantes.



Lancement de l'Appel à Projet, logistique urbaine fluviale le 29 mars 2023

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE

La Métropole du Grand Paris souhaite faire progresser la part de l'Économie Circulaire et Solidaire. Les dimensions circulaires et solidaires, en tant qu'outils de transition économique, écologique et sociale, sont indissociables.



Sous l'égide de Xavier LEMOINE, Vice-Président à l'Économie circulaire, collaborative, sociale et solidaire, la Métropole du Grand Paris déploie de nombreux outils, diagnostics et programmes opérationnels pour développer l'Économie Circulaire et Solidaire sur le périmètre métropolitain.

STRATÉGIE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE

La Stratégie métropolitaine d'Économie Circulaire et Solidaire cible cinq grands axes : outre une ambition d'exemplarité, la Métropole souhaite développer son accompagnement des communes dans leurs politiques d'économie circulaire et solidaire, et a identifié trois thématiques prioritaires : le BTP / Aménagement, l'alimentation et les biodéchets, ainsi que les filières émergentes en lien avec le réemploi, la réparation et la réutilisation.

GRAND PARIS CIRCULAIRE

La Métropole organise chaque année le Grand Paris Circulaire, événement de référence en matière d'Économie Circulaire et Solidaire. En 2023, ce sont plus de 200 participants, élus, startups et acteurs de l'ESS, qui sont venus à la plénière s'inspirer des collaborations



Remise des trophées de l'économie circulaire

entre des communes métropolitaines et des structures de l'économie circulaire et solidaire. Cette édition, a été l'occasion de remettre les premiers Trophées de l'Économie circulaire et solidaire de la Métropole du Grand Paris. L'événement s'est ensuite décliné en itinérance sur plusieurs sites métropolitains.

SENSIBILISATION À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE

La Métropole anime des sessions de sensibilisation à l'Économie Circulaire et Solidaire auprès des communes et EPT, au moyen de quizz ludiques permettant

à la fois de tester les connaissances des participants mais également d'initier des échanges. Les sessions sont thématiques (achats, ESS) et font intervenir des experts.

La Métropole propose également, aux élus et agents, des visites thématiques chez des acteurs de l'Économie Circulaire et Solidaire.

La Métropole met à disposition des communes et EPT un dispositif clé en mains pour accompagner leurs habitants dans la consommation responsable : le Challenge Consomm'acteurs.

Enfin, la refonte de l'ergonomie de la plateforme web grandpariscirculaire.org a permis une meilleure mise en lumière des portraits d'acteurs qu'elle héberge.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE

PROGRAMME « ACHATS CIRCULAIRES ET SOLIDAIRES »

La Métropole du Grand Paris, en partenariat avec l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC), l'Observatoire des Achats Responsables et les Canaux, a accompagné 67 communes de la Métropole dans leurs projets d'achats responsables. Cet accompagnement comprend un suivi individualisé, ainsi que des webinaires mensuels sur les enjeux réglementaires, environnementaux et sociaux, complétés par des retours d'expérience d'acheteurs et des présentations d'entreprises vertueuses en mesure de répondre aux marchés.

PROGRAMME MÉTROPOLITAIN POUR LA CONSTRUCTION CIRCULAIRE

Premier poste de consommation de matières et de production de déchets à l'échelle métropolitaine, la construction fait l'objet d'un programme dédié

visant à accompagner la transition du secteur. Les premières actions engagées comprennent l'élaboration et la diffusion d'une charte partagée et d'un catalogue des solutions pour la Construction Circulaire en 2023. Ce club réunit l'ensemble des parties prenantes de la filière dans une logique de partage de bonnes pratiques, en alternant des sessions techniques et visites de site sur le terrain. Plusieurs expérimentations ont également été engagées en 2023 telles que le développement de solutions numériques dédiées à l'éco-conception des opérations d'aménagement ou à la massification du réemploi.

Le programme Rénovation circulaire a par ailleurs permis d'accompagner 10 communes et deux établissements publics à intégrer des leviers d'économie circulaire (éco-conception, réemploi, recours aux filières bio/géosourcées) dans le cadre de projets de rénovation de bâtiments publics.

L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE ET L'ASSOCIATION DES DEUX-RIVES

L'EIT vise à faire coopérer, entre eux, les acteurs économiques locaux autour de projets d'optimisation des ressources (mutualisations d'achats et d'équipements, transformation des déchets en ressources, etc.). La Métropole a élaboré un outillage dédié à destination de communes métropolitaines (EDGAR, outil d'Écologie Industrielle et Territoriale.) Elle a rejoint la dynamique institutionnelle francilienne (ADEME, Région Île-de-France, État) de promotion de l'écologie industrielle et territoriale (EIT), qui a donné lieu à un Appel à manifestation d'intérêt récompensant sept nouvelles démarches d'EIT, dont cinq sur le périmètre métropolitain.

PROGRAMME SENSIBILISATION

384

PARTICIPANTS AUX ACTIONS DE SENSIBILISATION (VISITES, WEBINAIRES, SESSIONS DE SENSIBILISATION)

PROGRAMME CONSTRUCTION CIRCULAIRE

PLUS DE **250**

PARTICIPANTS AUX 8 SESSIONS DU CLUB ET PLUS DE **110** ORGANISATIONS SIGNATAIRES DE LA CHARTE CONSTRUCTION CIRCULAIRE

GRAND PARIS CIRCULAIRE 2023

5 DEMI-JOURNÉES :
6 VISITES
ET **1** PLÉNIÈRE
EN ITINÉRAIRE
SUR LE PÉRIMÈTRE
MÉTROPOLITAIN

50
INTERVENANTS

PROGRAMME ACHATS CIRCULAIRES ET SOLIDAIRES

PLUS DE **600** PARTICIPANTS
D'UNE CENTAINE DE STRUCTURES,
DONT **158** COLLECTIVITÉS
MÉTROPOLITAINES



TIERS-LIEUX MÉTROPOLITAINS

Un tiers-lieu est une démarche collective d'intérêt général, qui s'inscrit dans la coopération territoriale dès sa conception. Ils émanent d'un collectif d'acteurs, qui ensemble souhaitent créer de nouvelles dynamiques. C'est en réunissant les habitants, collectivités et futurs usagers du lieu, que les activités du lieu vont se définir et que le projet va naître.



La Métropole du Grand Paris accompagne le développement des tiers-lieux sur son périmètre à travers le programme « Tiers-lieux métropolitains », dont la création a été votée lors du Conseil métropolitain du 22 mars 2023. La création du programme faisait suite

au rapport « Tiers-Lieux » du Conseil de Développement de la Métropole du Grand Paris, présenté lors du Conseil métropolitain du 16 décembre 2022, qui préconisait une action spécifique de la Métropole sur cette thématique.

UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS PENSÉ SUR LE LONG-TERME

Pensé comme une offre d'accompagnement des collectivités sur le long terme, le programme Tiers-lieux métropolitains vise à aider les communes et EPT dans leur rapport avec les tiers-lieux existants, en projet ou qu'ils souhaitent porter.

En rejoignant le programme « Tiers-lieux métropolitains », les collectivités peuvent bénéficier :

- D'un soutien en ingénierie et en expertise via le comité d'experts tiers-lieux, constitué des partenaires du programme ;
- D'un soutien financier jusqu'à 200 000 € à travers le Fonds Innover dans la Ville pour cofinancer leurs actions en faveur du développement des tiers-lieux ;
- L'accès à un réseau de communes et de partenaires engagés dans le développement des tiers-lieux.

En complément de cette offre d'accompagnement, plusieurs événements de sensibilisation dédiés aux enjeux des tiers-lieux ont été organisés. Ainsi, une visite apprenante de lancement du programme s'est tenue le 4 juillet 2023 à la Cité du Développement Durable, permettant aux 80 agents, élus et acteurs du monde des tiers-lieux présents de se rencontrer et d'échanger autour de problématiques communes.

TIERS-LIEUX MÉTROPOLITAINS



Visite apprenante de lancement du programme Tiers-lieux métropolitains à la Cité du Développement Durable (Bois de Vincennes – 4 juillet 2023)

De plus, la Métropole a lancé le cycle de webinaires « Tiers-lieux et collectivités », dédié exclusivement aux agents et élus, pour les sensibiliser aux enjeux des tiers-lieux et aux synergies à tisser avec leurs politiques locales. Deux webinaires ont été organisés en octobre et décembre 2023, adressant les thématiques des coopérations et de mixité et du lien social.

Pour assurer au mieux ce suivi des collectivités dans leurs projets de tiers-lieux et de faire le lien avec les porteurs de projets, un partenariat a été noué avec le consortium Île-de-France Tiers-lieux. Né en 2021, le consortium rassemble quatre réseaux préexistants

représentant ainsi la diversité des tiers-lieux métropolitains et franciliens. La Métropole a également adhéré à l'association nationale des tiers-lieux, afin d'inscrire son action dans une dynamique nationale.

? EN SAVOIR PLUS



Page dédiée aux tiers-lieux sur le site de la Métropole

12
COMMUNES
AYANT INTÉGRÉ
LE PROGRAMME

618 300 €
DE SUBVENTIONS
ATTRIBUÉES

9
COMMUNES
ACCOMPAGNÉES
PAR LE COMITÉ
D'EXPERTS

36
COLLECTIVITÉS
PRÉSENTES LORS
DES ÉVÈNEMENTS
DE SENSIBILISATION



UNE
MÉTRO
POLE
INNOVANTE
 **NUMÉRIQUE**

Dans le cadre du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN), la Métropole du Grand Paris s'est fixé comme objectif de bâtir une Métropole innovante et numérique.

SCHÉMA MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Le Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN) fixe les actions métropolitaines prioritaires à l'horizon 2024, en matière d'infrastructures, de services et d'usages numériques.

L'innovation et le numérique sont des moteurs puissants de transformation de la société et de l'économie. À travers son SMAN, la Métropole du Grand Paris vise à accompagner ces grandes transitions de la zone dense et urbaine, afin de construire une Métropole innovante au service de ses citoyens.

Sous l'égide de Geoffroy BOULARD, Vice-président à la Communication et à l'Innovation Numérique, et dans la cadre de son SMAN, la Métropole a structuré son action autour de trois sujets thématiques :

- L'Innovation, en accompagnant les communes et les EPT dans le lancement de projets capables de répondre aux nouveaux enjeux et aux transitions de l'espace urbain ;
- Le Numérique, pour soutenir la transition numérique des administrations, tout en s'assurant que le développement de ces nouveaux services ne soit pas source d'exclusion et reste environnementalement soutenable ;
- La Data, en adressant l'ensemble de la chaîne de valeur de la donnée numérique, de sa production, à sa gestion puis son exploitation, au service des grandes transitions de la zone urbaine dense.



La Métropole conduit également deux champs d'action transverses à ces trois thématiques :

- Une démarche d'accompagnement de projet à travers le programme Innover dans la Ville et son levier de financement, le Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique ;
- Le développement de réseaux d'élus et d'agents autour des enjeux du Numérique et de l'Innovation.

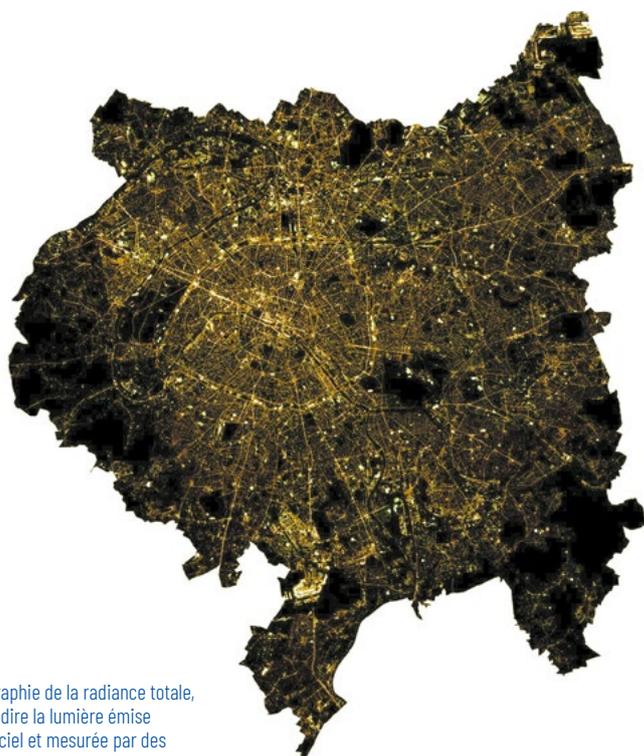
? EN SAVOIR PLUS



Lien vers la page
Numérique et Innovation
du site de la Métropole

DATA

La Métropole développe des actions de production et collecte de données pour répondre aux grandes transitions de la zone urbaine dense.



Cartographie de la radiance totale, c'est-à-dire la lumière émise vers le ciel et mesurée par des satellites à très haute résolution.

Dans le cadre de son Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique, la Métropole du Grand Paris a développé une stratégie en matière de données, structurée autour de quatre principaux axes :

- Collecter des données prioritaires en lien dans les politiques publiques de la Métropole ;
- Structurer la gouvernance de la donnée en interne à la Métropole ;

- Construire et piloter un écosystème de partenaires en matière de données numériques ;
- Définir une proposition de valeur aux communes en matière de données numériques.

Plus spécifiquement, la Métropole se positionne comme un acteur-expérimentateur dans la production de données. Elle cherche ainsi à tester de nouveaux modes d'acquisition afin

? EN SAVOIR PLUS



Délibération du BM sur l'ouverture de données en Open Data sur la pollution lumineuse et son impact sur la biodiversité



Délibération du CM sur l'approbation d'une convention-type de mise à disposition de données



Portail Open Data de la Métropole du Grand Paris



Storymap de l'Atlas de la biodiversité métropolitaine

Source: TelescopDarkSkyLab/Terroiko/CSSatellite

d'apporter des ressources inédites et novatrices aux acteurs métropolitains.

Dans ce cadre, la Métropole apporte aujourd'hui une solution de suivi de la fréquentation piétonne aux communes lauréates du programme Centres-Villes Vivants. Chaque commune peut ainsi bénéficier chaque trimestre d'informations sur le nombre de visiteurs dans son centre-ville, sur les jours et les heures les plus fréquentés...

En 2023, la Métropole a finalisé la cartographie des impacts de la pollution lumineuse sur la biodiversité à l'échelle métropolitaine. Cette identification a été permise par une captation d'images satellitaires de nuit. Les données issues de ce projet ont été publiées en Open Data sur la plateforme de la Métropole

DATA

du Grand Paris et ont été ajouté à la « Story map » présentant l'atlas de la biodiversité métropolitaine.

Dans le cadre de la Nuit de la Solidarité métropolitaine, la Métropole a conduit avec l'Apur une expérimentation de digitalisation de collecte de donnée auprès de sans-abri sur 4 communes. L'expérimentation, basée en partie sur un outil développé en interne par le

Service Information géographique, a permis de tester in situ le recours à une solution digitale et d'identifier les freins pour un déploiement à plus grande échelle de ce type d'outil numérique.

La Métropole a également adopté une convention-type de mise à disposition de données afin de pouvoir transmettre à ses partenaires et prestataires les données ne relevant pas de l'Open Data.

79

**CENTRES-VILLES ANALYSÉS
DANS LE CADRE DE LA
SOLUTION DE SUIVI DE LA
FRÉQUENTATION PIÉTONNE**

INCLUSION NUMÉRIQUE ET NUMÉRIQUE RESPONSABLE

La transformation des usages numériques bouleverse nos façons de produire, de consommer, de travailler, d'échanger, d'apprendre. La Métropole du Grand Paris propose des dispositifs « clés en main » pour accompagner les communes dans cette évolution des usages.

ACTIONS DE LA MÉTROPOLE EN MATIÈRE DE MÉDIATION NUMÉRIQUE

Consciente de la nécessité de veiller à ce que le numérique soit vecteur d'opportunités pour l'ensemble des métropolitains et non source de complexité et d'exclusion supplémentaire, la Métropole du Grand Paris a fait de la lutte contre la fracture numérique l'un des enjeux majeurs de sa stratégie numérique.

Entre 2019 et 2023, la Métropole a participé aux deux appels à projets de l'Etat visant à soutenir l'achat de pass numériques par des collectivités territoriales afin de permettre à 34 communes et arrondissements parisiens de proposer une solution aux usagers en situation de fracture numérique. Par ailleurs, en 2022, la Métropole du Grand Paris et le groupe La Poste ont établi un partenariat de déploiement des pass numériques dans les bureaux de postes situés à Gennevilliers, Montreuil et dans le dixième arrondissement de Paris.

58 540
PASS SCANNÉS
(CONTRE 27 889
EN 2022)

10
CONSEILLERS
NUMÉRIQUES
FRANCE SERVICES
RECRUTÉS

6 961
BÉNÉFICIAIRES
UNIQUES
(CONTRE 3 548
EN 2022)

67
OPÉRATEURS ONT
SCANNÉ AU MOINS
1 PASS (CONTRE 52
EN 2022)

Se présentant sous un format semblable aux « tickets restaurants », ces chèques permettaient aux bénéficiaires d'accéder – dans des lieux préalablement qualifiés – à des services d'accompagnement numérique afin d'acquérir des compétences numériques dites « essentielles » : le traitement de texte, les démarches administratives ou encore la recherche d'emploi en ligne.

En trois ans, le Pass numérique a permis d'apporter une solution de médiation numérique à près de 7 000 métropolitains.

Comme l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a décidé de clôturer le programme du Pass Numérique au 31 décembre 2023 en raison de nombreux freins ayant limité son passage à l'échelle nationale, la Métropole a lancé le dispositif métropolitain « Numérique pour Tous ». Ce programme adopté lors du Conseil métropolitain de décembre 2023 a pour ambition d'adresser trois composantes essentielles de la médiation numérique :

- Une composante « Lieux de médiation numérique publics »
- Une composante « Equipements numériques publics »
- Une composante « Accompagnement vers l'Autonomie numérique »

La Métropole du Grand Paris a également poursuivi le déploiement du dispositif « Conseillers Numériques France Services » au profit des résidents de l'Habitat Social en appuyant les bailleurs sociaux dans le renouvellement des contrats.

ACTIONS DE LA MÉTROPOLE EN MATIÈRE DE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Au regard de l'impact environnemental des équipements numériques et des évolutions législatives pour encourager leurs reconditionnements, la Métropole se mobilise pour accompagner les acteurs publics de son territoire dans le don de matériel informatique public. Dans cette perspective, un formulaire de recensement de dons a été mis à disposition des acteurs de la filière afin de permettre la mise en relation entre les communes souhaitant faire don de leur matériel informatique et les associations éligibles. Les données récoltées alimenteront une cartographie des dons disponibles sur la page web de la Métropole.

? EN SAVOIR PLUS



Site internet



Délibération
« AMI 2 pass numérique »



Délibération Convention
de partenariat avec
le groupe La Poste



Délibération programme
« Numérique pour Tous »

RÉSEAUX D'ACTEURS MÉTROPOLITAINS ET PARTENARIATS

La Métropole du Grand Paris accompagne le développement de l'innovation en nouant des partenariats avec les acteurs économiques spécialisés dans le domaine et par un travail pour d'acculturer les acteurs publics.

PARTENARIATS AVEC LES RÉSEAUX D'ENTREPRISES INNOVANTES

Depuis 2021, la Métropole a noué des partenariats dans l'écosystème d'innovation francilien, français, européen et international :

- Avec Paris&Co, l'agence d'innovation territoriale de Paris notamment dans le secteur de la ville durable.
- Avec Cap Digital, pôle de compétitivité de référence en matière d'innovation collaborative (PME, grands groupes) avec une forte implication dans des projets européens.
- Un partenariat avec La French Tech Grand Paris, qui fédère les start-ups, les scale-ups et les investisseurs métropolitains, en particulier les « fleurons » les plus reconnus sur le plan national et international.

PARIS&COMPAGNIE (PARIS&CO)

Paris&Co est une association spécialisée sur les thématiques de l'attractivité et de l'innovation. Une de ses principales missions consiste à accélérer le développement de jeunes entreprises françaises. À ce titre, elle finance et anime un ensemble d'incubateurs sectoriels (sport, santé, alimentation durable, tourisme, événementiel, édition numérique, eSport, fintech, transformation des RH). Elle pilote le premier réseau d'incubateurs en Île-de-France.

En 2023, la Métropole a poursuivi sa collaboration avec Paris&Co dans le cadre du programme « Innover dans la

Ville » et avec les services Tourisme et Sport. Elle a également participé à la sélection des entreprises incubées par Paris&Co ainsi qu'à des événements conjoints. L'association a déployé auprès de quatre communes le dispositif « Quartiers métropolitains d'innovations » et préparé le lancement de la seconde édition du programme.

CAP DIGITAL

Cap Digital est le pôle de compétitivité de référence en matière d'innovation et de numérique. Il bénéficie d'une forte expertise en matière de pilotage de projets européens. Le 14 avril 2023, le renouvellement de la convention avec Cap Digital a permis de continuer à

travailler conjointement au suivi et renforcement des dispositifs métropolitains emblématiques en matière d'innovation et de numérique (Innover dans la Ville, Centres-Villes Vivants, économie circulaire, data...) En partenariat avec la Métropole, Cap Digital a également continué à développer le projet européen CIRC-BOOST remporté en 2022. Le pilote français (d'un montant supérieur à 2 M€) a pour principaux objectifs de travailler à la mise en place d'une plateforme numérique d'envergure métropolitaine visant à faciliter la rencontre entre l'offre et la demande en matériaux de réemploi du BTP (suite du prototype "IT MU" de Plaine Commune financé dans la cadre d'Innover dans la Ville) et d'une plateforme physique multi-flux d'échange de matériaux issus



du bâtiment. Le projet vient alimenter directement les engagements métropolitains en matière de construction circulaire. En 2023, le pôle a également ouvert son écosystème aux projets et événements métropolitains (sélection d'entreprises pour participer à des événements ; participation à des tables rondes dans le cadre de Vivatech).

FRENCH TECH GRAND PARIS

La French Tech Grand Paris est la communauté des start-ups et scale-up franciliennes. Elle représente un collectif d'entrepreneurs, d'investisseurs et de leaders du digital créé pour porter la voix d'un écosystème qui concentre 70 % des métriques de la Tech.

Le renouvellement de la convention le 14 avril 2023 a permis de poursuivre le travail engagé pour accroître la visibilité de la Métropole en tant qu'acteur clé de l'accélération du développement technologique sur son territoire. Avec le travail sur « Ville de Demain », l'association a également contribué à la visibilité de la Métropole vers un public étranger d'entrepreneurs et d'investisseurs en organisant un temps de networking lors du Smart City Expo World Congress de Barcelone.

LA PROMOTION 2022-2023 DU RÉSEAU DES EXPLORATEURS

33
COMMUNES
ENGAGÉES DONT
17 NOUVELLES

43
AGENTS INSCRITS



7^e Journée des Explorateurs sur la Ville en Transformation au Centvingtsept by Pixelis

RÉSEAUX D'ACTEURS PUBLICS MÉTROPOLITAINS

La Métropole est riche en matière d'Innovation et Numérique, et elle souhaite accompagner les collectivités dans la réalisation de projets innovants en permettant aux acteurs publics de se sensibiliser à ces grands enjeux.

À ce titre, la Métropole anime depuis quatre ans le programme du Réseau des Explorateurs, un programme de formation-action des agents publics des communes et EPT.

En 2023, la Métropole a lancé sa troisième promotion du programme qui a pour objectif de favoriser les rencontres, les échanges et la mutualisation entre agents publics tout en les sensibilisant à différentes thématiques comme l'innovation publique, la résilience, la gestion des crises au sein des collectivités, sur une dizaine de journées dans l'année.

La Métropole avait lancé en 2021, le Réseau métropolitain des élus de l'Innovation et du Numérique qui a pour but d'accompagner les 180 élus numérique et innovations et 21 élus membres de la commission numérique, innovation et recherche & développement de son territoire en leur proposant un parcours de partage et de découverte autour des sujets du numérique et de l'innovation.

Ce programme s'appuie sur des moments d'échanges, de découvertes, à travers des visites de lieux emblématiques en matière d'Innovation ou des webinaires avec des experts ou des élus mobilisés par ces enjeux.

? EN SAVOIR PLUS



Délibération du Conseil métropolitain du 12 octobre 2023 relative à l'avenant n°2 à la convention d'objectif et de financement avec Paris&Co



Délibération du Conseil métropolitain du 14 avril 2023 relative à la convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et Cap Digital



Délibération du Conseil métropolitain du 14 avril 2023 relative à la convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et French Tech Grand Paris



Page du site internet de la Métropole du Grand Paris dédiée au réseau des élus métropolitains de l'Innovation et du Numérique



Délibération « lancement de l'animation de Réseaux Métropolitains autour de l'Innovation et du Numérique »

PROGRAMME

« INNOVER DANS LA VILLE »

La Métropole du Grand Paris s'engage auprès des communes pour les accompagner dans la construction et la mise en œuvre de projets innovants et numériques au service des citoyens.



Salon Viva Technology 2023.

L'innovation et le numérique sont des moteurs puissants de transformation de la société. La Métropole du Grand Paris souhaite accompagner ces grandes transitions de la zone dense et urbaine afin de construire une Métropole innovante, au service de ses citoyens.

Dans cette optique et en lien avec son Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique, la Métropole a mis en place le programme *Innover dans la Ville*. Ce programme vise à accompagner les communes dans leurs démarches de construction de projets innovants et à favoriser leur possible extension sur l'ensemble de la Métropole du Grand Paris.

Innover dans la Ville offre notamment aux candidats :

- La possibilité de présenter et discuter de leur projet avec un comité de spécialistes reconnus de l'innovation (Paris&Co, Cap Digital, La French Tech Grand Paris, La 27^e Région, la Banque des Territoires, Bpifrance, Les Canaux, Choose Paris Region...) afin de bénéficier d'avis d'experts, de pistes d'amélioration et des mises en contact avec des acteurs pertinents ;
- L'accès à un outil de financement à travers le « Fonds Innover dans la Ville ». Ce fonds permet de soutenir des projets répondant à des enjeux d'innovation

urbaine ou de transition numérique et peut ainsi apporter un soutien financier aux projets ayant intégré le programme. Ce soutien peut aller jusqu'à 200 000 € par projet et couvrir jusqu'à 50 % du coût total du projet.

Depuis sa création, le programme « Innover dans la Ville » a accompagné 160 projets au profit de 63 communes et 8 territoires pour un total de 5,7 millions d'euros de subventions attribuées par la Métropole du Grand Paris.

EXEMPLES DE PROJETS ACCOMPAGNÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME EN 2023

- **Nouveaux services publics numérique aux habitants**

Créteil : Création d'un Fablab Innovation et Numérique pour accompagner à la prise en main des outils numériques en favorisant l'inclusion sociale, professionnelle et les usages citoyens à tous les âges.

- **Logistique**

Levallois-Perret : Mise en place d'une solution d'optimisation des aires de livraison.

- **Environnement en zone urbaine dense**

Noisy-Le-Grand : Déploiement d'une solution de propreté en ville à partir de données de capteurs de remplissage et d'une prédiction de remplissage sur les corbeilles de voirie.

- **Innovation en matière de tourisme et de culture**

Villeneuve-Saint-Georges : Mise en place d'une section E-Sport au sein des maisons de quartier.

36
PROJETS
ACCOMPAGNÉS

27
COLLECTIVITÉS
DONT **13**
NOUVELLES
COMMUNES

1,8 M€
DE SUBVENTIONS
ATTRIBUÉES
(92 % DE L'ENVELOPPE
ANNUELLE)

? EN SAVOIR PLUS



*Délibération « Lancement
du programme »*



*Page du site web de la
Métropole du Grand Paris
dédiée au programme
« Innover dans la ville »*

QUARTIERS MÉTROPOLITAINS D'INNOVATION

Depuis un an et demi, le dispositif « Quartiers Métropolitains d'Innovation » incarne la volonté de la Métropole du Grand Paris d'accompagner les communes dans le développement de leurs projets expérimentaux. En facilitant la collaboration entre les entrepreneurs, les grands comptes, les élus locaux, les agents publics et les usagers, ce vaste laboratoire à ciel ouvert est celui d'une nouvelle approche de la fabrique urbaine : mieux connectée aux besoins des usagers, plus coopérative et créative.

Officialisé en novembre 2022 sous l'impulsion du Vice-président Geoffroy Boulard, le programme Quartiers Métropolitains d'Innovation (QMI) se déploie depuis février 2023 sur quatre premières communes : Aulnay-sous-Bois, Noisy-le-Grand, Sceaux et Meudon.

À travers deux ans d'accompagnement renforcé des équipes de la Métropole du Grand Paris et de Paris&Co, le dispositif invite les communes à accueillir des solutions innovantes et par ce biais, accélérer leur transition écologique et sociale. Six à huit expérimentations « à impact », françaises ou étrangères, sont

testées sur des quartiers donnés en réponse à de grands défis : adaptation au changement climatique, transition énergétique, mobilités bas-carbone, économie circulaire, logistique, maîtrise de la donnée, etc.

Cette initiative métropolitaine, repose également sur une collaboration avec des partenaires clés : Paris&Co, Choose Paris Region et l'Institut Paris Region. Unique en son genre, le dispositif rassemble des parties prenantes très diverses – collectivités, investisseurs, entreprises de toutes tailles, associations – autour d'un ADN commun : faire de l'expérimentation urbaine un

levier de développement social, économique et d'accélération de la transition écologique, au service de l'amélioration du cadre de vie et la transformation durable du Grand Paris.

Aligné avec les engagements forts portés par la Métropole du Grand Paris et Paris&Co en matière d'exemplarité environnementale et sociale, le programme QMI :

- Favorise le déploiement d'initiatives à impact en réponse aux défis majeurs de la zone urbaine dense ;
- Soutient activement l'acculturation et le renforcement des compétences des communes et des partenaires du



Événement de lancement du programme
Quartiers Métropolitains d'Innovation le 8 mars 2023.

programme en matière d'expérimentation urbaine. La reconnaissance du droit à l'erreur est également au cœur de cette démarche.

- Démontre un réel engagement envers le déploiement et le changement d'échelle de projets exemplaires, en favorisant l'achat public ainsi que le rayonnement – local, national, international – de ces initiatives grand-parisiennes, à travers des appels à

expérimenter ouverts à l'international et des événements dédiés.

Depuis septembre 2023, les communes travaillent étroitement avec les porteurs de projets et leurs référents Paris&Co au déploiement de près de 30 solutions à impact : mobilier urbain modulaire, passerelle piétonne inspirée par le biomimétisme, ferme urbaine à insectes, boucle d'autoconsommation collective en énergie photovoltaïque,

système robotique pour optimiser la rénovation énergétique des bâtiments, atelier de réemploi et de réinsertion de baskets...

Le 23 octobre 2023, suite à la délibération du Bureau métropolitain, un nouvel appel à manifestation d'intérêt a été lancé afin de recruter la seconde promotion de communes qui rejoindront la démarche.

 **EN VIDÉO**



« Quartiers Métropolitains d'Innovation »



« Quartiers Métropolitains d'Innovation »

 **EN KIOSQUE**



Quatre villes aux avant-postes de l'innovation - Objectif Grand Paris

 **EN SAVOIR PLUS**



Quartiers Métropolitains d'Innovation | Métropole du Grand Paris



NOTRE ACTION POUR UNE MÉTRO POLE PLUS ÉQUILIBRÉE

La Métropole du Grand Paris assure le rééquilibrage territorial grâce à des projets d'aménagement et d'équipements structurants qui résorbent les coupures urbaines et permettent de recoudre le territoire dans un souci permanent de solidarité. Cela se traduit notamment par la construction de passerelles, de logements, d'équipements sportifs, de bureaux ou encore de projets de revitalisation des centres-villes. En consacrant deux-tiers de ses investissements aux communes situées à l'est et au nord, la Métropole du Grand Paris réduit ainsi les inégalités au bénéfice des habitants, pour créer une Métropole unifiée et équilibrée.

- 1** Une Métropole qui met en place un Schéma de cohérence territoriale _____ P.78
- 2** Une Métropole qui initie des projets en faveur du rééquilibrage territorial _____ P.81
- 3** Une Métropole qui met en œuvre une politique de l'habitat et de l'hébergement _____ P.87

UNE
MÉTRO
POLE
QUI MET EN PLACE
UN SCHÉMA DE COHÉRENCE
TERRITORIALE

SCHÉMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) métropolitain est la colonne vertébrale des politiques publiques portées par la Métropole du Grand Paris. Il détermine le projet du périmètre métropolitain et définit les grandes orientations d'aménagement sur les quinze à vingt prochaines années.



Après cinq années de travaux d'élaboration, les élus métropolitains ont approuvé à une très large majorité de 94,2 % le 1^{er} arrêté du SCoT à l'occasion du Conseil métropolitain du 24 janvier 2022. Ce succès est le fruit d'un travail collaboratif, mené notamment sous l'impulsion de Pierre-Yves MARTIN, Conseiller métropolitain délégué à la Cohérence territoriale, avec les communes, les Établissements Publics Territoriaux, les Personnes Publiques Associées (PPA), en concertation avec le public et les partenaires concernés.

Le projet de SCoT, initié en juin 2017, est le premier document de planification urbaine réalisé à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. Les travaux autour de son élaboration ont mobilisé près de 450 acteurs et partenaires (élus, personnes publiques associées...) à travers plus de 160 réunions de concertation, 12 réunions publiques, plus d'une douzaine d'ateliers thématiques, 12 visites de sites emblématiques, 35 villes parcourues par le bus du SCoT, mais

aussi des échanges avec le grand public avec plus de 160 contributions, et plus de 200 000 visites de la plateforme SCoT.

Le SCoT, identifié à travers son projet d'aménagement et de développement durable (PADD), douze orientations prioritaires qui constituent la colonne vertébrale de ce schéma. Elles s'articulent autour de trois objectifs majeurs qui sont : une métropole équilibrée dans ses domaines d'intervention, attractive sur le plan économique et résiliente sur le plan environnemental.

Lors du Conseil métropolitain du 18 novembre 2018, les élus ont fixé les douze orientations suivantes :

1. Conforter une Métropole polycentrique, économe en espaces et équilibrée dans la répartition de ses fonctions ;
2. Embellir la Métropole et révéler les paysages, renforcer la présence de la nature et de l'agriculture en ville, renforcer le développement de la

biodiversité en restaurant, notamment des continuités écologiques telles que les trames vertes et bleues, tout en offrant des îlots de fraîcheur et la rétention de l'eau à la parcelle ;

3. Permettre aux quartiers en difficulté de retrouver une dynamique positive de développement ;

4. S'appuyer sur les nouvelles technologies et les filières d'avenir pour accélérer le développement économique, la création d'emplois et la transition écologique ;

5. Mettre en valeur la singularité culturelle et patrimoniale de la Métropole du Grand Paris au service de ses habitants et de son rayonnement dans le monde ;

6. Offrir un parcours résidentiel à tous les Métropolitains ;

7. Agir pour la qualité de l'air, transformer les modes de déplacement et rendre l'espace public paisible ;

8. Renforcer l'accessibilité de tous à tous les lieux en transports en commun et tisser des liens entre territoires ;

9. Confirmer la place de la Métropole comme une première créatrice de richesse en France en confortant les fonctions productives et la diversité économique ;

10. Engager le périmètre métropolitain dans une stratégie ambitieuse d'économie circulaire et de réduction des déchets ;

11. Organiser la transition énergétique ;

12. Maîtriser les risques et lutter contre les dégradations environnementales, notamment par l'arrêt de la consommation et la reconquête des espaces naturels, boisés et agricoles.

1 UNE MÉTROPOLE QUI MET EN PLACE UN SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

C'est ensuite sur la base de ce projet, que le Document d'Orientation et d'Objectifs s'est construit.

Il expose la mise en œuvre du PADD et constitue son volet réglementaire.

À l'issue d'une nouvelle phase de partage et de concertation avec les acteurs et partenaires, ainsi que les Personnes Publiques Associées (PPA), le projet de SCoT stabilisé a été présenté et arrêté en Conseil métropolitain le 24 janvier 2022.

Il a ensuite été notifié aux Personnes Publiques Associées et à l'Autorité environnementale. La Métropole du Grand Paris a recueilli l'avis de 64 PPA ainsi que celui de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France en date du 22 juin 2022.

Le projet de SCoT métropolitain a ensuite fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 3 octobre au 5 novembre 2022, dans une cinquantaine de lieux sur son périmètre. La Métropole a recueilli les avis et observations du public par le biais de registres papiers et de courriers ainsi que par voie dématérialisée via la mise



en œuvre d'un registre numérique. La commission d'enquête publique a rédigé un rapport comprenant ses conclusions et son avis motivé qui a été transmis à la Métropole le 4 janvier 2023. La Commission a rendu un avis favorable assorti d'une réserve et de sept recommandations.

Au regard de l'avis de la Commission d'enquête, et après analyse de l'ensemble des contributions, issues des avis des personnes publiques associées, de l'Autorité Environnementale et de l'enquête publique, le projet de SCoT a été stabilisé.

Lors du Conseil métropolitain qui s'est tenu le 13 juillet 2023, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) métropolitain a été approuvé, lors d'un vote historique, à 96,3 % des suffrages exprimés.

L'ensemble des mesures d'affichage et de publicité ont été réalisées, permettant ainsi de disposer d'un SCoT exécutoire fin septembre 2023. Il s'agit dorénavant d'entrer dans la phase de mise en œuvre opérationnelle du SCoT et d'assurer sa déclinaison et sa prise en compte, auprès de l'ensemble des partenaires et acteurs.

24 JANVIER 2022
ADOPTION DU PROJET DE SCoT ET APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION EN CONSEIL MÉTROPOLITAIN À 94,2%

3 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE 2022
- 48 lieux de consultation du dossier d'enquête publique;
- 23 permanences physiques;
- 266 contributions.

13 JUILLET 2023
APPROBATION DU SCoT EN CONSEIL MÉTROPOLITAIN À 96,3%

AVRIL À JUIN 2022
CONSULTATION DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE ET DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES
- 64 avis PPA recueillis et avis de l'Autorité Environnementale

4 JANVIER 2023
AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Avis favorable assorti d'une réserve et de sept recommandations.

SEPTEMBRE 2023
SCoT EXÉCUTOIRE

UNE

MÉTRO

POLE

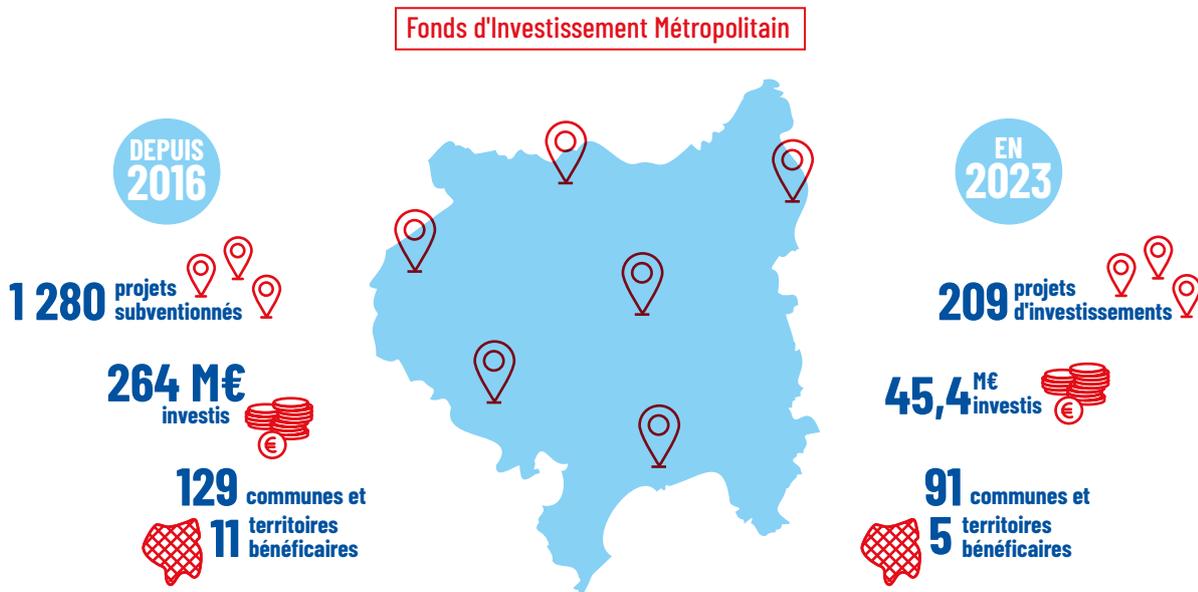
QUI INITIE DES PROJETS EN FAVEUR DU

RÉÉQUILIBRAGE

TERRITORIAL

FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN

Le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) concourt au financement de projets portés par les communes du périmètre de la Métropole du Grand Paris. Il s'inscrit dans une démarche de solidarité et de rééquilibrage territorial qui tient compte de leurs capacités financières.



Depuis 2016, 1 280 projets ont été subventionnés par le FIM à hauteur de 264 millions d'euros au bénéfice de 129 communes et des 11 territoires. En 2023, 45,4 millions d'euros ont été attribués. Ils permettront la réalisation de 209 projets d'investissement dans 91 communes et 5 territoires métropolitains. Le coût global des projets subventionnés atteint 149 millions d'euros. Le règlement du FIM permet aux communes des taux de subvention variant entre 30 et 50 %.

Afin d'aider prioritairement les communes qui en ont le plus besoin, le

soutien financier accordé par la Métropole est modulé en fonction de la capacité financière de chaque ville. Limité à 30 % du montant de la dépense pour les communes les plus riches, il est porté à 50 % pour la moitié des communes dont les indicateurs financiers sont inférieurs à la moyenne. Ce dispositif permet ainsi d'aider des communes fragiles avec une faible ingénierie et une moindre capacité d'investissement, dans la limite d'un plafond de subvention d'un million d'euros. Supervisés par Laurent LAFON, rapporteur du Comité d'examen du FIM, les projets financés en 2023

bénéficient à des communes urbaines, périurbaines et semi-rurales aux problématiques très diverses.

Le FIM constitue également un outil de mise en œuvre des politiques publiques pour lesquelles la Métropole du Grand Paris s'engage ; des politiques qui s'inscrivent notamment dans la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), à travers l'accompagnement à la rénovation thermique, l'acquisition de véhicules propres, le renforcement de la nature en ville ou encore le développement des mobilités douces.

ZAC ET OPÉRATIONS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

Les opérations d'aménagement ou de restructuration urbaine ainsi que la constitution de réserves foncières relèvent de la définition de l'intérêt métropolitain. Elles visent à améliorer le cadre de vie des Métropolitains.

Sous l'égide de Georges SIFFREDI, Vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire métropolitain, la Métropole du Grand Paris prend en charge, à la demande des Maires, des opérations d'aménagement dans des périmètres dits d'intérêt métropolitain et approuvés par ces instances. Ces opérations d'intérêt métropolitains (OIM) peuvent prendre la forme de zones d'aménagement concerté (ZAC) comme la ZAC des Docks ou la ZAC Plaine Saulnier.

En 2023, de nombreuses avancées ont pu être réalisées sur les différentes opérations :

– **ZAC des Docks** : elle a poursuivi sa mise en œuvre opérationnelle avec 59 % d'avancement de son programme (527 000 m² de surfaces de plancher - bureaux, logements, équipements, commerces livrés sur 895 600 m² prévus au total). Des réflexions ont été portées par la Métropole du Grand Paris, la Ville de Saint-Ouen et l'aménageur Sequano sur l'amélioration de la végétalisation de l'opération et la lutte contre les îlots de chaleur.

– **OIM de Villeneuve-la-Garenne** : la Métropole du Grand Paris a piloté, en association étroite avec la ville, la définition d'orientations urbaines, programmatiques et paysagères à l'échelle de la ville, qui ont été inscrites au futur PLUi en cours d'élaboration. La Métropole aide la ville pour mettre en œuvre des opérations d'aménagement qui traduisent ces préconisations.

– **OIM de Livry-Gargan Poudrierie Hochailles** : la Métropole du Grand Paris avec l'appui de Paris & Métropole Aménagement, a poursuivi la définition



d'un plan-guide à l'échelle de l'OIM. La validation de ce schéma d'aménagement constituera le point de départ des procédures de concertation et d'autorisation environnementale.

– **OIM de Noisy-Champs Pôle Gare** : les études pré-opérationnelles se sont poursuivies en 2023 afin d'affiner l'ensemble des enjeux techniques et programmatiques relatifs à l'opération d'aménagement. La finalisation de la procédure d'évaluation environnementale devrait permettre d'envisager une création de la future ZAC à horizon fin 2024-début 2025. En parallèle, un avant-projet (AVP) des espaces publics a été proposé et validé et permet d'envisager la mise en œuvre concrète de l'opération d'aménagement.

100
HECTARES
POUR LA ZAC
DES DOCKS

56
HECTARES
POUR L'OIM
LIVRY-GARGAN

12
HECTARES
POUR LA ZAC
PLAINE
SAULNIER

56
HECTARES
POUR L'OIM
VILLENEUVE-
LE-ROI

70
HECTARES
POUR L'OIM
VILLENEUVE-
LA-GARENNE

16
HECTARES
POUR L'OIM
NOISY-EST À
NOISY-LE-GRAND

ZAC ET OPÉRATIONS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN



– **OIM de la Molette au Blanc-Mesnil (93)** : le 14 avril 2023, l'opération d'aménagement de la Molette au Blanc-Mesnil a été déclarée d'intérêt métropolitain. Depuis, de nombreuses études ont été menées afin de mettre en cohérence le projet avec les ambitions du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) métropolitain et d'identifier les grands équilibres économiques et programmatiques de l'opération. Sur le périmètre d'une ancienne zone industrielle, l'OIM de la Molette est un « projet phare » ayant pour objectif de construire un nouveau quartier de ville incluant des équipements urbains de premier plan et ainsi de contribuer au rééquilibrage territorial de la Métropole.

– **OIM à Villeneuve-le-Roi** : les deux secteurs de la Grusie et du Val d'Ablon ont été déclarés d'intérêt métropolitain le 12 octobre 2023. Des études d'approfondissement seront conduites en 2024 pour affiner la programmation et confirmer les ambitions environnementales de ces projets, qui devront s'insérer dans une ville où la constructibilité est très limitée par le Plan d'Exposition au Bruit, du fait de sa proximité avec l'aéroport d'Orly.

Toutes ces opérations sont définies à partir de critères permettant de caractériser leur dimension et leur intérêt métropolitain. Ils tiennent compte des objectifs assignés à la Métropole du Grand Paris qui visent à améliorer le cadre de vie de ses habitants et à réduire les inégalités entre les secteurs qui la composent. Les projets sont conçus en tenant compte de la diversité des projets communaux et intercommunaux.

LES CONTRATS DE PROJETS PARTENARIAUX D'AMÉNAGEMENT (PPA)

La Métropole du Grand Paris est également signataire de cinq projets partenariaux d'aménagement :

- Le PPA d'Argenteuil ;
- Le PPA du Grand Orly ;
- Le PPA pour Sevran Terre d'Avenir ;
- Le PPA de Villeneuve-la-Garenne ;
- Le PPA du Mont d'Est à Noisy-le-Grand.

Pour l'ensemble de ces contrats, la Métropole est associée à la gouvernance des PPA et des projets. Elle est également financeur voire maître d'ouvrage des études stratégiques. La Métropole est ainsi co-maître d'ouvrage des études urbaines du PPA du Grand Orly avec Grand Orly Seine Bièvre.

La Métropole assure le co-pilotage du PPA de Villeneuve la Garenne et anime notamment des réflexions thématiques (mobilités, renaturation, prise en compte du risque inondation) en présence des partenaires du PPA.

Dans le cadre du PPA du Mont d'Est, la Métropole est maître d'ouvrage et financeur de la majorité des études urbaines et environnementales prévues.

ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Dans un souci de rééquilibrage territorial, de résorption des coupures urbaines, d'amélioration du cadre de vie et de renforcement de l'attractivité, la Métropole du Grand Paris apporte son soutien financier à des projets d'équipements structurants.

Sous le pilotage d'Hervé GICQUEL, Conseiller délégué aux Infrastructures, aux équipements structurants, à l'amélioration de l'intégration des abords des autoroutes urbaines, la Métropole du Grand Paris a principalement apporté son soutien, en 2023, au financement de quatre projets structurants à travers une enveloppe de 26,61 millions d'euros : la Cité de la Gastronomie, le Gymnase de Dugny, les Ateliers Médicis et la Porte de la Chapelle.

LA CITÉ DE LA GASTRONOMIE A RUNGIS

Le projet de la Cité de la Gastronomie de Rungis se situe sur les communes de Chevilly-Larue et Rungis, à la périphérie du Marché d'Intérêt National de Rungis (MIN). La Métropole a financé les acquisitions foncières en 2022 à hauteur de 2 millions d'euros. En parallèle, un contrat de concession a permis au Syndicat Mixte de la Cité de la Gastronomie (SMCG) d'effectuer une consultation pour la conception-réalisation-exploitation de l'équipement à travers un contrat de concession. Pitch Promotion (groupe Altarea) est le lauréat de cette consultation. La Métropole finance en 2023 les travaux pour la construction de la Cité de la Gastronomie à hauteur de 6 millions d'euros. Le démarrage des travaux est prévu en 2025 pour une livraison en 2028.



Gymnase de Dugny

LE GYMNASSE DE DUGNY

Le projet de construction du gymnase de Dugny et de son parvis s'inscrit dans le cadre du projet urbain du Cluster des Médias, qui accueillera les journalistes et les compétitions d'escalade et de tir pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le gymnase se situe au sein du Village des Médias, en lisière du Parc de l'Aire des Vents et fait partie du programme de la ZAC Cluster des Médias qui comprend un écoquartier (logements), un parc d'activités économiques, un ensemble scolaire et sportif et une extension du parc Georges Valbon de La Courneuve. La Métropole finance le gymnase à hauteur de 1 million d'euros au titre du fonds des équipements structurants. Les travaux ont débuté en juillet 2023 pour une livraison en mars 2025.

LES ATELIERS MEDICIS

Situé sur les communes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil, le projet des Ateliers Médicis s'ancre sur la parcelle Utrillo, propriété de l'Etat, à proximité immédiate de la future gare du Grand Paris Express. La vocation de l'équipement est culturelle et artistique, mais aussi éducative, sociale et économique. Ce projet fédérateur répond à un besoin de rééquilibrer l'offre d'équipements culturels à l'échelle métropolitaine mais aussi d'accroître l'accessibilité des habitants de Clichy et Montfermeil à la culture et aux pratiques artistiques. La Métropole finance les Ateliers Médicis à hauteur de 8,5 millions d'euros. Le démarrage des travaux est prévu en 2025, pour une livraison en 2028.

ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS



LA REQUALIFICATION DE LA PORTE DE LA CHAPELLE

La porte de la Chapelle est l'une des portes majeures de Paris qui fait la limite avec la Seine-Saint-Denis. Cette porte est un nœud multimodal important au cœur d'un quartier mixte en mutation, mais il comporte d'importants dysfonctionnements. Le secteur à remodeler s'étend de la place de la Chapelle à la porte de la Chapelle et comprend deux pôles : les rues de la Chapelle / Marx Dormoy (1,6 km de linéaire qui prolonge l'A1 dans Paris) et la porte de la Chapelle. La Métropole finance ce projet à hauteur de 11,11 millions d'euros au titre du fonds des équipements structurants. Les travaux ont débuté en 2023, pour une livraison prévue fin 2024.

6 M€
POUR LES TRAVAUX
DE LA CITÉ DE LA
GASTRONOMIE

1 M€
POUR LA
CONSTRUCTION
DU GYMNASÉ
DE DUGNY

11,11 M€
POUR LA
REQUALIFICATION
DE LA PORTE DE
LA CHAPELLE

8,5 M€
POUR LA
RÉALISATION DES
ATELIERS MÉDICIS

? EN SAVOIR PLUS



Équipements structurants

UNE

MÉTRO POLE

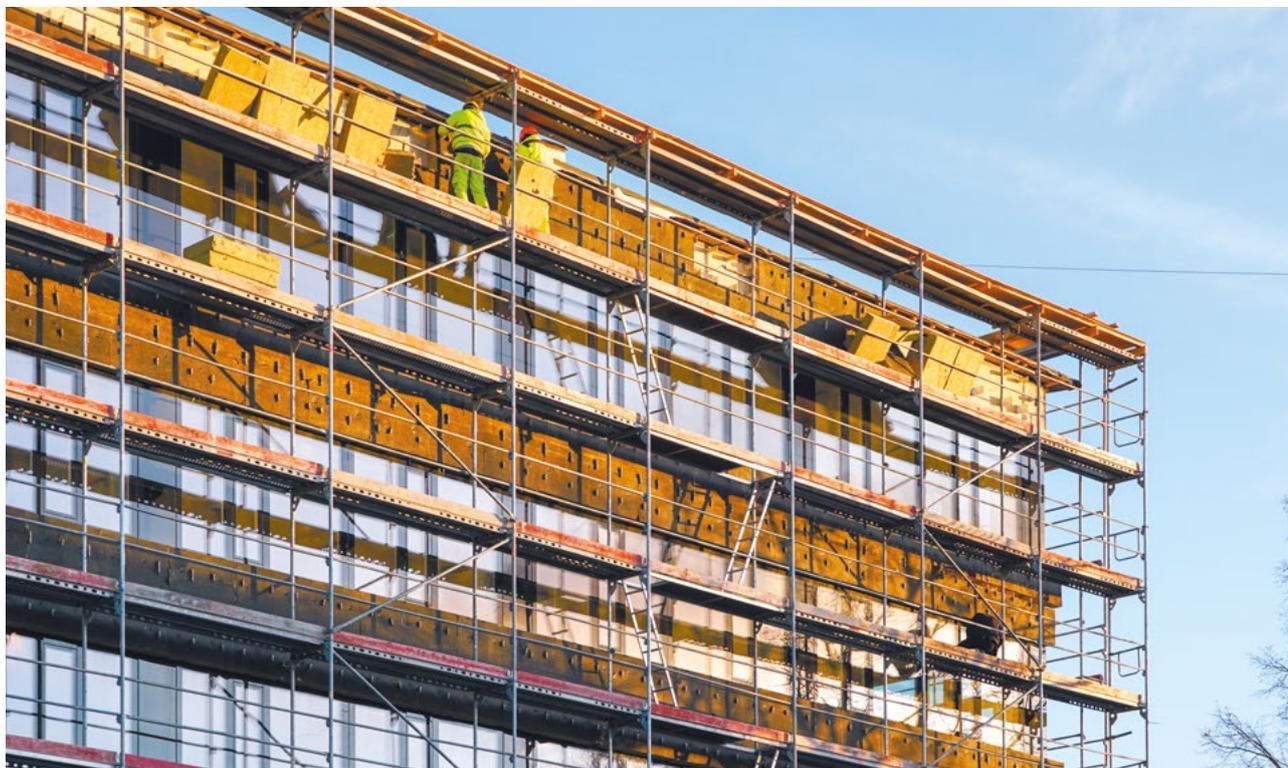
QUI MET EN ŒUVRE UNE POLITIQUE

DE L'HABITAT

 DE L'HÉBERGEMENT

POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT (PMHH)

La Métropole du Grand Paris est compétente en matière de politique locale de l'habitat, de façon partagée avec les collectivités territoriales de son périmètre. L'intérêt métropolitain relatif à l'habitat concerne des actions et opérations développées en faveur du parc privé immobilier.



Pilotée par Patrick OLLIER, Président de la Métropole, avec Denis CAHENZLI, Vice-Président délégué à la Stratégie métropolitaine de l'Habitat, Michel LEPRETRE, Vice-Président délégué à l'Amélioration de l'Habitat, Afaf GABELOTAUD, Conseillère déléguée à la Politique du Logement et Patrick JARRY, Président de la Commission Habitat - Logement, la politique locale de l'habitat a notamment pour objectif d'assurer un rééquilibrage de l'offre de logement à l'échelle de la Métropole.

LES ACTIONS ET OPÉRATIONS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

En application de la délibération cadre du 7 décembre 2018 définissant l'intérêt métropolitain en matière d'amélioration du parc immobilier bâti et de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre, la Métropole du Grand Paris est compétente sur les dispositifs opérationnels de type : Veille et Observatoire des Copropriétés (VOC),

Plan de Sauvegarde (PDS), Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées (ORCOD), Opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI).

À ce titre il a été financé sur le territoire depuis 2019, trois VOC, huit PDS en phase d'élaboration, et une ORCOD, pour un montant total de 7,5 M€ engagés.

De plus, conformément au vœu adopté à l'unanimité en Conseil métropolitain le 7 avril 2021 visant, sans attendre

34

**COPROPRIÉTÉS REPRÉSENTANT
3 400 LOGEMENTS ET 9 200
HABITANTS CONCERNÉS
PAR L'ORCOD DU VAL D'ARGENT**

l'adoption définitive du PMHH, à ce que la Métropole établisse un plan pluriannuel de résorption de l'Habitat indigne en concertation avec les Maires, la Direction de l'Habitat et du Logement réfléchit à l'élargissement de son champ d'actions dans le domaine.

Elle mène actuellement une étude pré-opérationnelle multisites à Bobigny, Montreuil et Romainville, communes d'Est Ensemble, qui pourrait déboucher, selon les arbitrages de l'Agence Nationale de l'Habitat, sur plusieurs opérations de RHI sur la période 2025-2027, représentant un engagement financier métropolitain total estimé à 5 M€. Une réflexion est menée avec Grand Paris Grand Est pour une étude similaire en 2025.

Enfin, de nouvelles pistes d'action sont en réflexion : appel à manifestation d'intérêt pour des sites ayant fait l'objet d'interdiction définitive d'habiter après

2019, études pré-opérationnelles proposées systématiquement aux territoires comprenant plus de 3 000 logements privés potentiellement indignes, études préalables à la déclaration d'intérêt métropolitain d'ORCOD pour les communes qui en expriment le besoin...

La Métropole est accompagnée sur ces sujets par la Société Publique Locale d'Aménagement Soreqa, spécialiste des sujets d'amélioration de l'habitat dégradé et insalubre, dont elle est actionnaire depuis 2019.

LA RELANCE DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT (PMHH)

Le PMHH est le premier document de planification de l'habitat et de l'hébergement à l'échelle de 131 communes et 7,2 millions d'habitants. Il a pour ambition d'assurer un développement équilibré de l'offre et une amélioration du parc existant, dans une perspective de réduction des inégalités territoriales et de réponse aux besoins des ménages. Le comité de pilotage du PMHH s'est

réuni à plusieurs reprises en 2023 suite à la décision prise en novembre 2021 de relancer son élaboration dans la perspective d'un second arrêt du projet au Conseil métropolitain.

TRAVAUX MENÉS ET EN COURS SUR L'ÉLABORATION DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT

- Désignation des titulaires du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PMHH ;
- Actualisation du diagnostic du PMHH ;
- Concertation menée avec les EPT sur la base du diagnostic actualisé, de l'avant-projet de programme d'actions, dans une approche partagée de la compétence politique de l'habitat ;
- Volet foncier du PMHH partagé avec les EPT.

NUIT DE LA SOLIDARITÉ

Forte des résultats probants de la première édition organisée en 2022, la Métropole du Grand Paris a organisé le 26 janvier 2023 la deuxième édition métropolitaine de la Nuit de la Solidarité.

La deuxième édition de la Nuit de la Solidarité métropolitaine a été organisée le soir du 26 au 27 janvier 2023 en partenariat avec 27 communes volontaires (hors Paris), ce qui représente un triplement du nombre de communes par rapport à l'édition 2022. Initiée par la Ville de Paris et ses arrondissements en 2018, cette démarche permet de réaliser, une nuit donnée, un décompte des personnes sans-abri et de mieux connaître les besoins que les personnes rencontrées peuvent exprimer en répondant à un questionnaire.

L'opération est organisée avec le soutien technique et financier de la Métropole du Grand Paris et l'accompagnement méthodologique de l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur).

La démarche métropolitaine a suscité une grande adhésion des acteurs locaux, des élus, des citoyens bénévoles et des professionnels, ce qui a permis de renforcer les liens entre l'ensemble des parties prenantes et de les fédérer autour d'une action emblématique de solidarité.

Le soir du 26 janvier 2023, plus de 1 400 participants, bénévoles comme professionnels, et près de 100 associations partenaires ont contribué à l'opération. Des actions de solidarité ont été organisées par les communes en complément du décompte (distribution alimentaire et de vêtements, suivi des personnes nouvellement rencontrées ...).

Dans les 27 communes métropolitaines hors Paris, 619 personnes sans-abris ont été décomptées. Dans deux communes, plus de 100 personnes ont été décomptées (Saint-Denis et Bobigny). Dans quatre communes, entre 20 et 50



personnes ont été décomptées (Aubervilliers, Courbevoie – La Défense, Saint-Ouen et Colombes). Une dizaine de personnes ou moins ont été décomptées dans chacune des 21 autres communes participantes (Alfortville, Bagnole, Bondy, Charenton-le-Pont, Drancy, Issy-les-Moulineaux, Gagny, Le Kremlin-Bicêtre, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Nanterre, Pantin, Pierrefitte-sur-Seine, Romainville, Rosny-sous-Bois, Rueil-Malmaison, Sèvres, Ville-d'Avray, Villejuif, Villeneuve-la-Garenne, Vincennes).

À Paris, 3 015 personnes sans-abri ont été rencontrées cette nuit.

Forte de ces résultats, la Métropole a organisé une nouvelle édition de la Nuit de la Solidarité métropolitaine du 25 au 26 janvier 2024 avec l'objectif de faire adhérer un plus grand nombre de communes à l'opération du décompte.

619
PERSONNES
SANS-ABRI DANS
27 COMMUNES
DE LA MÉTROPOLE
HORS PARIS

1400
PARTICIPANTS
ET PLUS DE 100
ASSOCIATIONS
PARTENAIRES

**NOTRE ACTION
POUR UNE**

**MÉTRO
POLE**



PLUS **AGRÉABLE**
À VIVRE

La Métropole du Grand Paris accélère les transitions pour offrir aux 7,2 millions de Métropolitains un quotidien plus agréable à vivre. Préservation et valorisation des espaces naturels et de la biodiversité, qualité de l'air, mobilités durables : l'amélioration de la qualité et du cadre de vie est au cœur de toutes les actions de la Métropole. Fière de son histoire et de son patrimoine, la Métropole du Grand Paris donne l'élan pour construire un avenir harmonieux et désirable pour ses 131 communes.

- 1** Une Métropole durable
au cadre de vie préservé _____ P.88
- 2** Une Métropole qui prévient les risques d'inondations
et protège les milieux aquatiques _____ P.108
- 3** Une Métropole
à l'écoute des Métropolitains _____ P.116

UNE
MÉTRO
POLE
DURABLE
AU CADRE DE VIE
PRÉSERVÉ

La Métropole du Grand Paris joue un rôle essentiel dans la protection et la mise en valeur de l'environnement ainsi que dans l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, à travers des actions concrètes en matière de qualité de l'air, de mobilités durables, de transition énergétique, de préservation de la biodiversité, de lutte contre le bruit, de santé.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

La Métropole du Grand Paris a poursuivi en 2023 la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) qui formalise son engagement à baisser les émissions de gaz à effet de serre et à développer des politiques d'adaptation aux changements climatiques.



Trois ans après son adoption le 12 novembre 2018, la Métropole a réalisé l'évaluation à mi-parcours du PCAEM qu'elle a adoptée par délibération le 21 octobre 2022 sous l'impulsion de Daniel GUIRAUD, Vice-Président délégué à la Transition écologique, à la Qualité de l'Air et au Développement des Réseaux énergétiques. Ces travaux, basés notamment sur les données de l'observatoire régional de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (ROSE) ont permis de constater les progrès accomplis mais aussi de pointer les éléments à renforcer. La situation s'améliore sur de nombreux plans

(émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de l'air, consommation d'énergie...) mais à un rythme qui doit être accéléré afin d'atteindre la neutralité carbone. Il a été mis en avant la nécessité de renforcer les actions pour l'adaptation au changement climatique ainsi que le besoin de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. C'est pourquoi la Métropole s'est lancée dans une démarche de labellisation Climat Air Énergie. En 2023, elle a également réaffirmé son engagement politique en adhérant à la Convention des Maires pour le Climat.

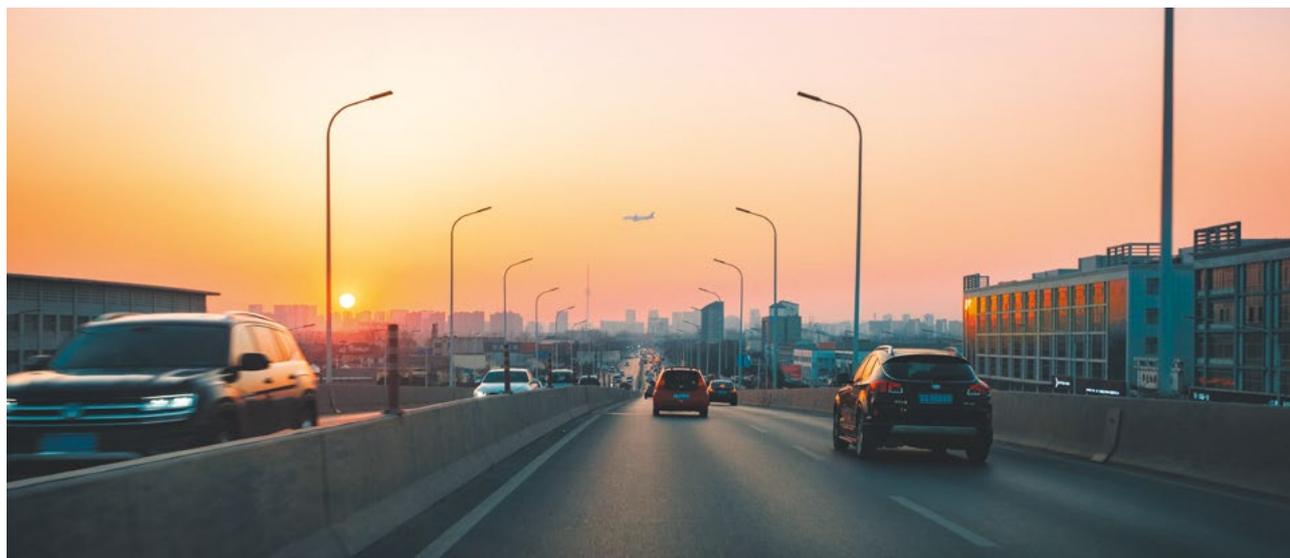
OBJECTIFS EN 2050 PAR RAPPORT À 2005

BAISSER LES
ÉMISSIONS DE GAZ À
EFFET DE SERRE DE
80 %

PORTER LA PART
DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES À
60 % DE
LA CONSOMMATION
FINALE D'ÉNERGIE

RÉDUIRE DE
50 %
LA CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE
DE LA MÉTROPOLE
DU GRAND PARIS

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN



Les actions ayant un impact sur la qualité de l'air se sont poursuivies, ainsi que la Zone à Faibles Émissions (ZFE) et les nombreuses mesures d'accompagnement mises en place par la Métropole (Métropolis, « Métropole roule propre ! », participation au service Vélib' Métropole ou Plan Vélo Métropolitain).

Par ailleurs, le soutien aux projets de rénovation via le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), la création du Fonds Énergies, l'accompagnement technique proposé grâce au programme de rénovation des bâtiments (ACTEE) ou encore le soutien des Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC) et la création de Grand Paris Climat ont permis de renforcer la dynamique pour faire en sorte que les objectifs de réduction des consommations soient atteints.

Le lancement effectif de la démarche de labellisation a permis, outre la réalisation d'un état des lieux détaillé de la situation au regard du référentiel (une vingtaine d'entretiens menés), de poser les bases de la révision du PCAEM qui a été officialisée par délibération le 12 octobre 2023. Trois ambitions fortes vont guider la révision :

- une exemplarité renforcée vis-à-vis des réglementations et des pratiques internes ;
- des politiques publiques et des objectifs encore plus opérationnels ;
- une dimension partenariale renforcée pour mobiliser largement les acteurs de la Métropole.

L'objectif est d'aboutir à un arrêt du projet du Plan Climat fin 2024 avant sollicitation de l'avis des autorités compétentes.

Un travail de suivi mené avec les référents de l'équipe de la Métropole a permis d'établir le bilan d'avancement suivant fin 2023 :

- 19 actions lancées ou terminées ;
- 15 actions à renforcer ;
- 4 actions non lancées ;
- 3 actions à réorienter.

Enfin, conformément à ses prérogatives, la Métropole a été sollicitée au dernier trimestre 2023 pour rendre un avis sur les projets du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), révisés d'Est-Ensemble et de la Ville de Paris. Ces avis ont été rendus à l'occasion du Conseil de février 2024.

SOUTIEN DE LA PLATEFORME ADAPTAVILLE

Pour contribuer au déploiement d'actions d'adaptation au changement climatique, la Métropole a renforcé son soutien à la plateforme Adaptaville, gérée par l'Agence Parisienne du Climat. Des solutions concrètes y sont recensées et présentées, des informations techniques sont partagées et des visites et ateliers ont été organisés pour les communes et les partenaires de l'aménagement intéressés.

? EN SAVOIR PLUS



Consulter la page dédiée au Plan Climat, Air, Énergie Métropolitain sur le site Internet de la Métropole du Grand Paris



Consulter la page dédiée à la Transition énergétique sur le site Internet de la Métropole du Grand Paris



Site de la plateforme Adaptaville, gérée par l'Agence Parisienne du Climat.

QUALITÉ DE L'AIR

La Métropole du Grand Paris s'engage pour la qualité de l'air à travers plusieurs dispositifs, parmi lesquels figure le renforcement de la mise en place d'une Zone à Faibles Émissions (ZFE) métropolitaine.

ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS

La Métropole du Grand Paris doit répondre à une urgence sanitaire et climatique dans un contexte de contentieux à l'échelle européenne et nationale. Les seuils réglementaires et les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en matière de qualité de l'air sont régulièrement dépassés. L'agence Santé Publique France estime que 6 900 décès prématurés par an pourraient être évités sur le périmètre de la Métropole en atteignant les valeurs recommandées par l'OMS.

Instaurée en 2019, la Zone à Faibles Émissions métropolitaine a été renforcée en juin 2021, avec la restriction de circulation des véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés. Airparif estime que cette étape permet des gains en émissions ainsi qu'une baisse de 50 000 personnes exposées à des niveaux de dioxyde d'azote (NO₂) dépassant la valeur limite annuelle (40 µg/m³). Cette mesure concerne 77 communes

incluses à l'intérieur du périmètre formé par l'A86 (A86 exclue).

Le 13 juillet 2023, le Conseil métropolitain a précisé l'entrée en vigueur de la prochaine étape visant la restriction des véhicules Crit'Air 3 et plus au 1^{er} janvier 2025 sous réserve de la mise en place effective du prêt à taux zéro garanti par l'État et du Contrôle Sanction Automatisé.

La Métropole mobilise au sein de son groupe de travail sur les études réglementaires ZFE un grand nombre de partenaires. Des études complémentaires prospectives sur le parc de véhicules à l'horizon 2030 sont également menées.

En complément de ces études, une enquête dite « plaques » a été organisée en juin 2022, avec l'installation de caméras réparties sur 24 sites (deux fois plus que pour la précédente enquête de 2018) qui ont permis d'observer 4 millions de véhicules en circulation. Cette enquête permet d'analyser de façon plus détaillée le parc roulant au sein du périmètre de la ZFE, y

compris les deux-roues motorisés et les poids-lourds, et de mieux caractériser l'évolution du parc liée à la mise en œuvre des premières étapes de la ZFE. Un effet positif de la ZFE sur le renouvellement du parc est ainsi mis en évidence.

DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉES

« Métropole Roule Propre ! »

Pour les particuliers, la Métropole du Grand Paris a mis en place dès 2016 le dispositif « Métropole Roule Propre ! » d'aide au changement de véhicules, cumulable avec les dispositifs de l'État.

Depuis 2019, un guichet unique des aides au renouvellement des véhicules permet aux habitants de déposer un dossier pour bénéficier d'une instruction unique de leurs demandes de subventions métropolitaines et nationales.

En 2023, le budget alloué à « Métropole Roule Propre ! » s'est élevé à 20 millions d'euros et 1 888 aides ont été attribuées pour des demandeurs originaires des 131 communes de la Métropole. Depuis la création du guichet unique, le dispositif « Métropole



77
COMMUNES
CONCERNÉES PAR
LE PÉRIMÈTRE
DE LA ZFE

5,6 M
D'HABITANTS

20 M€
DÉDIÉS PAR
LA MÉTROPOLE AUX
AIDES « MÉTROPOLE
ROULE PROPRE ! »
EN 2023

QUALITÉ DE L'AIR

Roule Propre ! » a été fortement mobilisé, comptabilisant au 31 décembre 2023 : 7 172 dossiers déposés, 5 858 dossiers réputés éligibles et 28 millions d'euros versés aux demandeurs.

Des subventions dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)

En complément, la Métropole accompagne les communes dans le renouvellement de leurs véhicules et l'implantation de bornes de recharge électrique pour les flottes municipales à travers le Fonds d'Investissement Métropolitain. En 2023, 5,8 millions d'euros de subventions ont ainsi été accordées aux collectivités métropolitaines et 20,9 millions d'euros depuis 2016.

Un service métropolitain de conseil en mobilité-ZFE à l'étude en 2023

Les prochaines étapes de la ZFE métropolitaine impacteront un volume plus important de véhicules nécessitant un accompagnement humanisé sur mesure des particuliers, proportionné aux situations et aux usages.

Ainsi la Métropole du Grand Paris a engagé une réflexion globale en 2023 en associant divers acteurs, dans la perspective de lancer un marché début 2024. Cela permettra ainsi de travailler

à la création d'un service métropolitain de conseil en mobilité-ZFE afin qu'il puisse être opérationnel pour la prochaine étape de la ZFE, visant la restriction des véhicules classés Crit'Air 3 et plus, au 1^{er} janvier 2025.

Ce service aura vocation à informer les publics sur la ZFE métropolitaine en général, conseiller et accompagner les populations concernées par la ZFE dans l'adaptation de leur mobilité et dans l'utilisation des dispositifs d'accompagnement existants (dérogations, aides au renouvellement d'un véhicule...) en encourageant en premier lieu, si la situation le permet, la démotorisation.

Acte 2 du Pacte de logistique métropolitaine pour accompagner le verdissement des véhicules

L'acte 2 du Pacte de logistique métropolitaine vise à optimiser les flux logistiques en accélérant la transition décarbonée des flottes de véhicules de transport routier de marchandises, en déployant dans la Métropole des pratiques de livraisons innovantes, en développant le transport de marchandises par voie fluviale, en réimplantant de manière raisonnée du foncier et de l'immobilier logistique en zone urbaine dense, et enfin en utilisant au mieux les données numériques pour comprendre et agir sur le système logistique métropolitain.

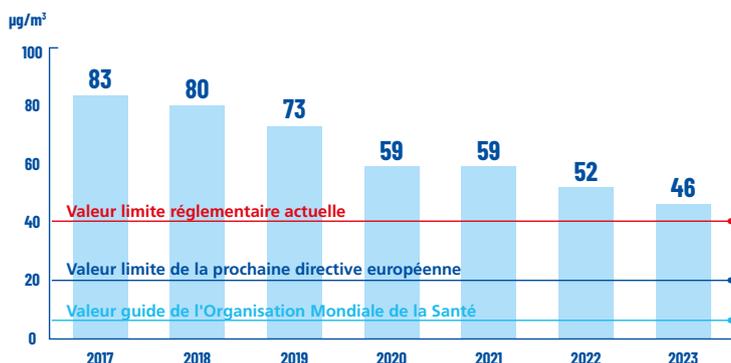
DIAGNOSTIC SUR LE CHAUFFAGE À BOIS

Si le trafic routier est la première source d'émissions en dioxyde d'azote, le chauffage au bois est le plus gros contributeur en émissions de particules à l'échelle métropolitaine. En 2021, la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris ont initié des travaux suite à un appel à projets lancé par l'ADEME. Fin 2022, un diagnostic sur l'équipement et l'usage du chauffage au bois a été réalisé. En 2023, des scénarisations sont en cours d'étude afin de finaliser le plan d'action.

ÉTAT DES LIEUX SUR LE TRAFIC FLUVIAL

En 2021, la Métropole du Grand Paris a engagé, en partenariat avec la Ville de Paris, la réalisation d'un état des lieux sur le trafic fluvial. Celui-ci vise à identifier la contribution de chaque secteur aux émissions et mesurer plus finement l'impact de la pollution liée au trafic fluvial sur la pollution de fond. Fin 2021-début 2022, une analyse socio-économique approfondie du secteur a été menée. De juin à septembre 2022, des mesures à la sortie d'échappement des bateaux ont également été réalisées. En 2023, une feuille de route a été étudiée afin d'inciter les armateurs à renouveler leurs flottes et en leur proposant un diagnostic.

Concentrations en NO₂ en µg/m³- valeur maximale en proximité de trafic



EN VIDÉO

 La Métropole du Grand Paris poursuit son engagement en faveur de la qualité de l'air avec la ZFE

 2^e étape de la ZFE

 Perception de la ZFE par la population

COOPÉRATIVE CARBONE

La création d'une plateforme de contribution carbone volontaire était inscrite dans le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) et dans celui de la Ville de Paris. Elle vise à doter la Métropole d'un outil permettant de contribuer à la compensation des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par l'ensemble des activités de la Métropole du Grand Paris et plus généralement à mobiliser la finance verte pour la transition écologique.



L'objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 ne sera en effet possible qu'en réduisant de 80 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) et en compensant les 20 % d'émissions résiduelles incompressibles chaque année. Par ailleurs, la transition écologique métropolitaine nécessite un engagement large de l'ensemble des acteurs et la mobilisation de financements importants.

La création d'une plateforme de compensation carbone vise plus largement à doter la Métropole d'un outil de

financement de la transition écologique (Label Bas Carbone, Label local, financement participatif...).

Afin d'impliquer un maximum d'acteurs de natures différentes au projet, la structuration juridique souhaitée a été celle d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Un appel à manifestation d'intérêt et un appel à candidatures ont permis de réunir 36 sociétaires à la création de la structure totalisant 1 254 200 € de prises de participations qui constituent le capital de la coopérative.

? EN SAVOIR PLUS



Site officiel de la
Coopérative carbone
Paris & Métropole
du Grand Paris

Les statuts ainsi que la prise de participation de la Ville de Paris et de la Métropole ont été validés fin 2022. L'année 2023 a été consacrée à la finalisation des démarches administratives permettant de lancer officiellement la structure (signature des statuts, immatriculation...), ainsi qu'au recrutement du dirigeant et de l'équipe. La première assemblée générale s'est tenue le 13 juin 2023 et a notamment permis de désigner les membres du Conseil coopératif et les censeurs. Un premier Conseil coopératif a pu être organisé le 19 septembre 2023 sous la présidence d'Alice Timsit et la 1^{re} vice-présidence de Daniel Guiraud. Un second Conseil coopératif s'est tenu en décembre et a permis l'adoption d'une charte des valeurs et la validation d'un business plan à trois ans.

L'année 2024 sera consacrée à la montée en puissance de l'activité avec l'identification de projets à financer et le développement de l'activité.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

| SCHÉMA DIRECTEUR ÉNERGÉTIQUE MÉTROPOLITAIN (SDEM)

La Métropole du Grand Paris a initié en 2023 la mise en œuvre de son Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM), accompagné par un Fonds « Énergies » pour accélérer la transition énergétique.



La Métropole du Grand Paris a adopté en Conseil métropolitain le 16 décembre 2022 son Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM) sous l'impulsion de Daniel GUIRAUD, Vice-Président délégué à la Transition Ecologique, à la Qualité de l'Air et au Développement des Réseaux Énergétiques. Ce schéma directeur énergétique doit permettre d'engager la Métropole sur la trajectoire définie dans le Plan Climat, via un programme d'actions visant notamment à :

- Réduire la consommation d'énergie finale de 50 % en 2050 par rapport à 2005 et de 30 % d'ici 2030 ;
- Porter la part des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) à 60 % de la consommation finale à

2050 (hors carburants), dont au moins 30 % d'énergies produites localement ;

- Développer et verdir les réseaux de chaleur et de froid métropolitains, alimentés à 100 % en énergies renouvelables et de récupération en 2050 ;
- Coordonner un système énergétique métropolitain cohérent, notamment en matière d'investissement et de données.

Pour porter ces ambitions, la Métropole a créé en avril 2023 un fonds « Énergies » doté de 100 millions d'euros sur la période 2023-2030 qui permet de mettre en œuvre le SDEM en cofinçant des projets de production d'énergies renouvelables (géothermie de surface ou profonde, solaire photovoltaïque, solaire thermique), de déploiement de réseaux de chaleur et des rénovations très performantes de bâtiments publics. Trois premières subventions au titre du fonds « Énergies » ont été attribuées en 2023, pour un projet de création d'un réseau de chaleur en géothermie profonde et pour deux rénovations globales de bâtiments communaux.

La Métropole a également publié un guide en faveur des économies d'énergie à destination des référents techniques des collectivités, qui recense de manière très pratique les solutions techniques et financières disponibles pour les communes qui souhaitent mettre en œuvre des actions de sobriété pour leur patrimoine.

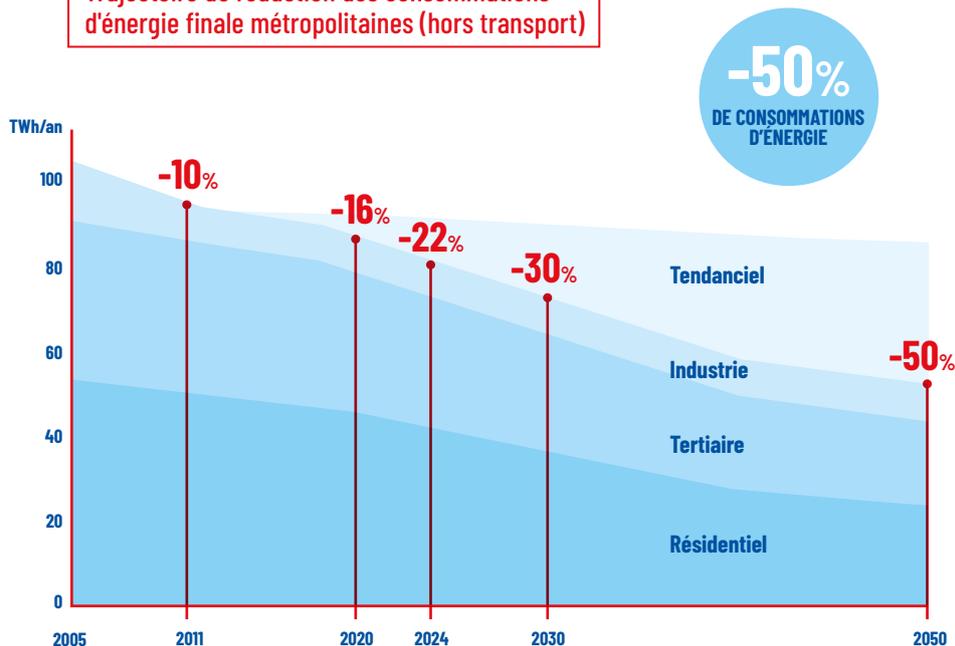
Dans le cadre de la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables par les communes et étant donné son rôle de coordination de la transition énergétique et d'accélération du déploiement des énergies renouvelables, la Métropole propose un accompagnement spécifique pour estimer l'intérêt technico-économique du déploiement de réseaux de chaleur via un outil cartographique permettant de préfigurer de potentiels tracés de réseaux.

? EN SAVOIR PLUS



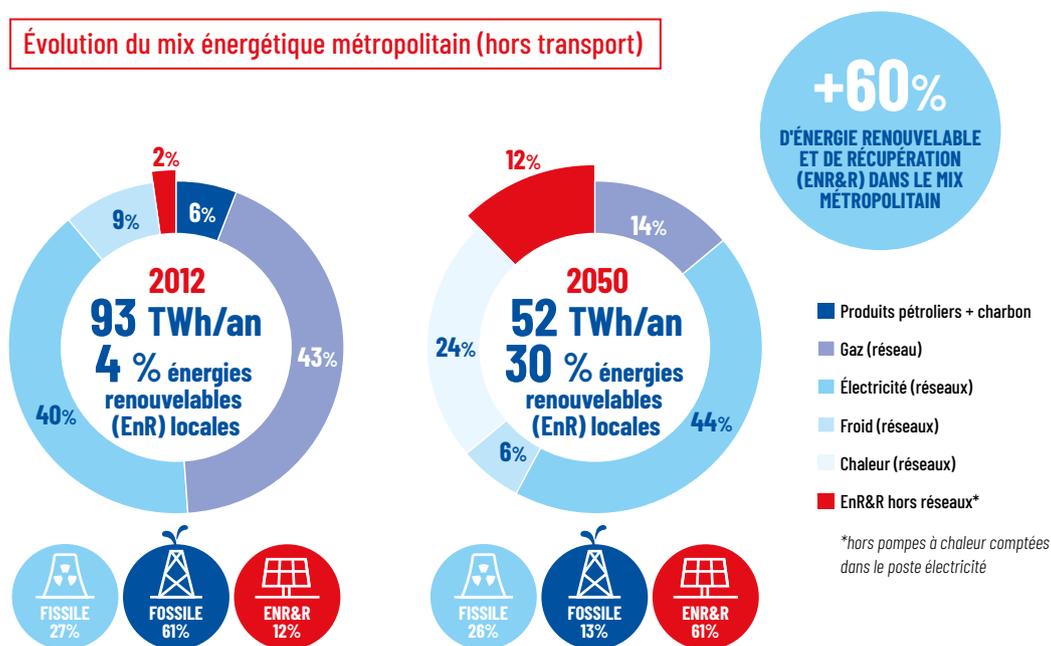
Projet du Schéma
Directeur Énergétique
Métropolitain (SDEM)

Trajectoire de réduction des consommations d'énergie finale métropolitaines (hors transport)



Le SDEM doit permettre de s'aligner sur l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, en réduisant les consommations et en diversifiant le mix énergétique.

Évolution du mix énergétique métropolitain (hors transport)



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

La Métropole du Grand Paris propose, aux particuliers comme aux professionnels, un service d'accompagnement à la rénovation énergétique qui couvre désormais l'ensemble du périmètre métropolitain, ainsi que des aides aux ménages pour la préparation de leur projet de rénovation.



La Métropole du Grand Paris a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour généraliser une démarche expérimentale menée sur les villes de Montfermeil et de Sceaux : le parcours de la rénovation énergétique performante (PREP) des secteurs pavillonnaires.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT : UNE PRIORITÉ DE LA MÉTROPOLE

Fin 2019, la Métropole s'est engagée comme porteur associé avec l'État, dans le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (programme SARE), pour un engagement financier global de 26 millions d'euros, dont 6,6 millions de crédits de la Métropole. La Métropole a structuré un service de proximité d'information et d'accompagnement de la rénovation énergétique de l'habitat. Ce service de proximité couvre l'ensemble du périmètre métropolitain, tant auprès des ménages que des professionnels de la rénovation.

Début 2023, la plateforme de la rénovation énergétique en copropriété, CoachCopro, comptabilisait plus de 19 000 copropriétés inscrites, soit plus de 800 000 logements. Pass'Réno Habitat vient désormais compléter cet accompagnement pour l'habitat individuel.

En complément, la Métropole attribue des aides en direction des copropriétés et des propriétaires d'une maison individuelle afin de promouvoir la réalisation de prestations de diagnostic architectural, technique et énergétique (intégrant une étude énergétique fondée sur un calcul réglementaire) et de missions de maîtrise d'œuvre (MOE) pour les rénovations globales. Il s'agit de soutenir les particuliers dans la

mobilisation de ces outils d'aide à la décision et d'accompagnement technique afin de faciliter la réalisation et de garantir la bonne exécution de leurs projets de travaux.

En 2023, 646 aides (pour un montant total de 2,9 millions d'euros) ont été attribuées aux particuliers, dont 440 diagnostics et 121 études de maîtrise d'œuvre au bénéfice des syndicats des copropriétaires et 83 audits et deux études de maîtrise d'œuvre pour le volet habitat individuel.

S'appuyant sur des aides forfaitaires (5 000 € pour un diagnostic et 10 000 € pour une étude maîtrise d'œuvre en copropriété, 1 000 € pour un audit et 2 000 € pour la maîtrise d'œuvre en habitat individuel), la simplicité du dispositif est saluée par les bénéficiaires et les prestataires. Les aides de la Métropole n'étant pas conditionnées à la réalisation de travaux, elles se révèlent particulièrement incitatives pour les copropriétés de petite taille (moins de 50 logements) représentant 75 % des copropriétés soutenues par ce dispositif.

Le programme SARE a également permis de soutenir la dynamique des sollicitations en forte augmentation, pour les informations, conseils et accompagnements assurés par les huit Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) et les espace conseil France Rénov'. Ce sont 25 000 actes qui ont été réalisés durant l'année 2023, dont 23,7 millions informations et conseils et 1 500 accompagnements vers les travaux (1 100 en copropriétés et 400 en pavillons). Cette activité est en augmentation de 30 % par rapport à l'année

2022, après une augmentation de 25 % en 2022 (et de 50 % en 2021).

Afin de créer un écosystème local favorable à la réalisation de projets de rénovation énergétique ambitieux (niveau BBC rénovation ou assimilé), dans le cadre du dispositif expérimental du Parcours de la Rénovation Énergétique Performante des secteurs pavillonnaires (PREP) porté en partenariat avec l'entreprise solidaire Dorémi (opérateur du programme de CEE « Facilaréno »), le Conseil métropolitain du 1^{er} juillet 2022 a décidé de prolonger cette expérimentation jusqu'à fin 2024. En raison de la crise sanitaire, la constitution et la formation d'équipes d'artisans a pris du retard. Dans ce contexte, Dorémi a pu réaliser dix formations regroupant au total 48 artisans. Douze équipes d'artisans se sont ainsi constituées, et plusieurs projets de travaux étaient à l'étude fin 2022. Afin de faciliter la réadhésion des communes et des EPT au dispositif, Dorémi a allégé dans la Métropole les modalités de co-financement prévues par le programme « Facilaréno 2 ».

CRÉATION DE L'ASSOCIATION GRAND PARIS CLIMAT RÉUNISSANT LA MÉTROPOLE ET LES 8 AGENCES LOCALES POUR LE CLIMAT (ALEC)

Au printemps 2023, afin d'accélérer la dynamique de rénovation des pavillons et des copropriétés, l'association Grand Paris Climat a été créée à l'initiative de la Métropole du Grand Paris, avec pour objectif d'animer, mutualiser et harmoniser les pratiques et les outils des 8 ALEC du périmètre métropolitain :

- Agence Parisienne du Climat
- Grand Paris Seine Ouest Énergie
- ALEC de Paris Ouest La Défense
- ALEC de Plaine Commune
- ALEPTE – ALEC de Paris Terres d'Envol

- ALEC MVE – Maîtrisez Votre Énergie
- CAUE94 – Conseil Architecture Urbanisme Environnement du Val de Marne

- Soliha Paris – Hauts de Seine – Val d'Oise
Ancien Président de l'Agence Parisienne du Climat et préfigurateur de l'association, Yves Contassot a été élu Président de Grand Paris Climat à l'unanimité.

LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS DES BÂTIMENTS PUBLICS

Lauréate du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), la Métropole pilote deux groupements pour le compte de 31 communes. Dénommés « AMI (Appel à manifestation d'intérêt) SEQUOIA » et « AAP (Appel à Projets) MERISIER », ces dispositifs apportent 1 600 000 € pour financer différents investissements. Au total, le périmètre d'action englobe 400 bâtiments pour 750 000 m² de surface chauffée. Le programme prendra fin en 2024.

EXPERIMENTATION ET DEPLOIEMENT D'UN OUTIL DE SUIVI ÉNERGETIQUE

Expérimentation issue de l'AMI SEQUOIA, la Métropole met à disposition un outil de suivi mutualisé des consommations énergétiques patrimoniales à l'échelle de 9 communes. Les communes parties prenantes du projet ont choisi la solution informatique Savee d'Advizeo. Le projet est rentré en 2022 dans sa phase opérationnelle. Il permet :

- Pour les collectivités membres du projet : d'obtenir une vision

instantanée et hiérarchisée des consommations de flux, de détecter des anomalies de consommation ou de facturation et d'optimiser les coûts de travaux dans l'élaboration d'une stratégie patrimoniale ;

- Pour la Métropole : de collecter et de capitaliser à son échelle l'ensemble des données de consommation de fluides, de consolider des références énergétiques agrégées au niveau de la Métropole, d'étudier et de comparer des profils énergétiques, par typologie de territoire et de patrimoine.

Compte tenu de contexte énergétique, des échéances liées au décret tertiaire et du succès de l'expérimentation de l'outil Savee d'Advizeo, la Métropole a approuvé, lors de son Conseil métropolitain du 21 octobre 2022, le déploiement de l'outil aux communes métropolitaines. Le financement du déploiement sera pris en charge par la Métropole avec l'intégration des données des collectivités à l'outil ainsi que l'abonnement sur une durée de trois ans. 31 collectivités ont rejoint le dispositif. Au total, 40 collectivités bénéficient de l'outil Savee d'Advizeo (et 14 supplémentaires rejoindront le dispositif en 2024).

6,6 M€
ALLOUÉS PAR LA
MÉTROPOLE AU
PROGRAMME SARE

4 950
SITES INTÉGRÉS,
9 474 COMPTEURS
ET **3,9** MILLIONS
DE M² SUIVIS DANS
LA PLATEFORME
SAVEE D'ADVIZEO

 EN KIOSQUE



La Métropole du Grand Paris,
acteur majeur de la rénovation
énergétique

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain fixe l'objectif de porter la part des énergies renouvelables et de récupération à 60 % de la consommation finale à l'horizon 2050. Le Schéma Directeur Énergétique Métropolitain, adopté à l'unanimité le 16 décembre 2022 par le Conseil métropolitain, doit notamment permettre d'accélérer ce déploiement avec l'aide du Fond « Énergies » associé.



AXE SEINE ÉNERGIES RENOUVELABLES

Afin de contribuer à l'atteinte de ses objectifs en matière de production d'énergie renouvelable, et à l'issue des rencontres « Axe Seine », la Métropole Rouen Normandie, le Havre Seine Métropole, la Ville de Paris et la Métropole de Grand Paris ont décidé de créer une société d'économie mixte dédiée, « Axe Seine Énergies Renouvelables » (ASER). Cette structure a été créée, afin de repérer, faciliter et cofinancer le développement des énergies renouvelables.

Elle agit en coordination avec les acteurs locaux, dans le développement, la gestion, la production, la distribution, le stockage et la livraison d'énergies renouvelables.

Les actionnaires initiaux de cette Société d'Économie Mixte (SEM) sont la Métropole du Grand Paris, la Métropole Rouen Normandie, la Ville de Paris, le Havre Seine Métropole, la Caisse des Dépôts et consignations et la société Énergie Partagée Investissement.

La SEM ASER est opérationnelle depuis l'été 2023. Elle a développé ses activités en 2023 via la prise de participation dans des sociétés de projet. Trois d'entre elles ont été approuvées par les Conseils métropolitains d'octobre et décembre 2023 :

- Participation à la société de projet Oissel Énergies, visant à solariser avec des panneaux photovoltaïques au sol une friche industrielle sur du foncier de la SNCF à Oissel, en Seine-Maritime. La société détenue à 49 % d'un capital de 1 000 € par la SEM, le reste par Valorem (51 %) ;
- Création de la société de projet « ASER Halles Photovoltaïques » détenue à 100 % par la SEM ASER (5 000 € de capital), dont le premier projet est la solarisation de toitures sur le Marché d'Intérêt National (MIN) de Rouen ;
- Création et prise de participation dans la société « ASER Ombrières Express ». La société, d'un capital de 5 000 € est détenue à 51 % par See You Sun, 34 % (1 700 euros) par la SEM ASER et 15 % par Énergie Partagée Investissement. Cette société de projet propose aux collectivités et aux entreprises un déploiement rapide d'ombrières photovoltaïques en tiers investissement pour des parkings avec un potentiel de 100 kWc à 1 MWc sur tout l'Axe Seine.

SOLARISATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

Le Conseil métropolitain du 14 avril 2023, a lancé, un appel à projets dédié à la solarisation des bâtiments publics, pour déployer l'énergie photovoltaïque. Il visait à accompagner la mise en œuvre des projets photovoltaïques et à permettre aux collectivités lauréates :

- d'être guidés, dans les meilleures conditions possibles, dans la mise en œuvre d'un projet d'autoconsommation par la prise en charge et la mise à disposition, d'un outil d'aide à la décision clé en main et des études préalables à l'implantation des centrales solaires (structurelles, potentiel solaire, faisabilité d'un projet d'autoconsommation...),
- d'intégrer des bâtiments dans un appel à initiative privée pour permettre aux lauréats de contribuer de façon simplifiée et réactive, à une production significative d'électricité renouvelable.

Un groupe technique s'est également formé composé d'Enedis, la DRAC Île-de-France et l'association Hespul pour orienter le projet global et anticiper les problématiques récurrentes d'implantation des centrales solaires.

La Métropole a désigné, lors du Bureau métropolitain le 2 octobre 2023 :

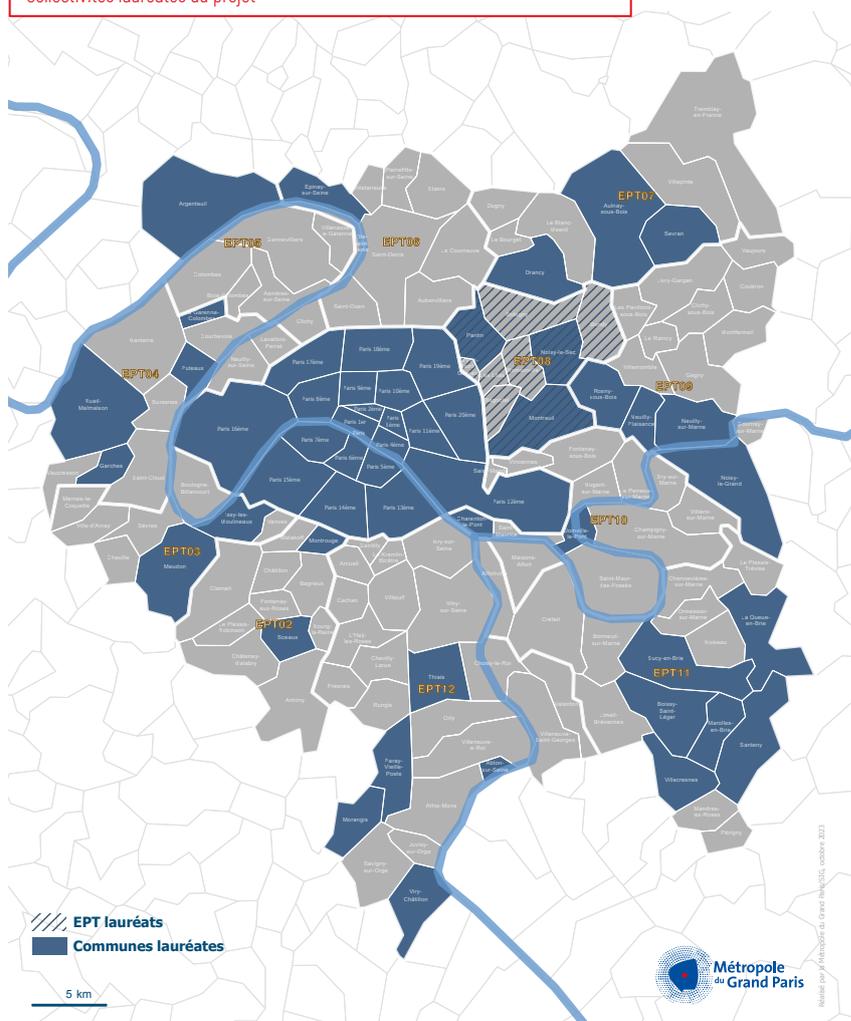
- 35 communes ;
- 340 bâtiments pour 342 000 m² de surface estimée à étudier.

Depuis, un cadastre solaire du patrimoine visé a été réalisé et les études de structure ont été initiées afin de consolider la liste des bâtiments destinés à alimenter l'appel à initiative privée métropolitain. Les premières études de faisabilité en autoconsommation vont être réalisées sous peu.

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La Métropole a lancé en 2023 un accompagnement aux communes dans le cadre de la définition de leurs zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables. Dans une délibération du 20 décembre 2023, le Conseil métropolitain définit les grands principes qu'il conseille aux communes d'appliquer pour définir ces zones, au vu de la densité et du potentiel du Grand Paris. Il s'agit de définir les zones les plus larges possibles pour chaque énergie, de maximiser la chaleur renouvelable par les réseaux de chaleur (chaleur fatale, géothermie profonde) et la géothermie de surface, et de maximiser la solarisation des toitures et parkings. En particulier, la Métropole propose un accompagnement spécifique pour estimer l'intérêt technico-économique du déploiement de réseaux de chaleur via un outil cartographique permettant de préfigurer de potentiels tracés de réseaux.

Projet métropolitain de solarisation de bâtiments publics Collectivités lauréates du projet



? EN SAVOIR PLUS



Delibération du Conseil métropolitain du 15 février 2022 relative à la création d'une société d'économie mixte « Axe Seine énergies renouvelables »



Géothermie

EN KIOSQUE



7 bonnes raisons de choisir la géothermie

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

MOBILITÉS DURABLES

La Métropole du Grand Paris favorise le développement des mobilités douces pour lutter contre la pollution de l'air et la pollution sonore, et diminuer l'empreinte carbone afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants.

SOUTIEN AUX PROJETS DE MOBILITÉS DOUCES

En lien avec la mise en œuvre de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) métropolitaine qui vise à améliorer la qualité de l'air, la Métropole du Grand Paris encourage le développement des mobilités douces sous l'impulsion de Jean-Pierre BARNAUD, Vice-Président délégué aux Mobilités et Circulations douces, ainsi que de Jacques BAUDRIER, Conseiller métropolitain délégué au déploiement des pistes cyclables.

Elle soutient ainsi des projets locaux dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) et du Pacte État-Métropole.

Depuis la création de la Métropole en 2016, 154 projets de mobilité douce ont été subventionnés par la Métropole du Grand Paris dans 83 communes, à hauteur de près de 91,3 millions d'euros, tous dispositifs métropolitains financiers confondus, dont notamment :

- 17,3 millions d'euros pour 36 projets d'aménagements cyclables au titre du Plan Vélo Métropolitain ;
- 20,5 millions d'euros pour 89 projets locaux de mobilités douces au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) ;
- 49 millions d'euros pour 10 projets de franchissements de coupures urbaines.



Bornes de recharge pour véhicule électrique du réseau Métropolis.

BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE - MÉTROPOLIS

Afin de contribuer à l'objectif national fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 de 7 millions de points de charge publics et privés en France à l'horizon 2050, la Métropole a souhaité accompagner la mise en place de nouvelles infrastructures sur voirie pour l'ensemble des communes de la Métropole du Grand Paris, avec un objectif de déploiement de 5000 points de charge.

La Métropole du Grand Paris a ainsi facilité l'émergence d'une offre de recharge électrique sur voirie lisible pour l'utilisateur et répondant aux différents usages (particuliers et

professionnels). L'offre de l'opérateur Métropolis a été retenue en 2020 dans le cadre d'un appel à initiative privée.

Sous le pilotage de Étienne LENGEREAU, Conseiller métropolitain délégué en charge du suivi de l'installation des bornes de recharge électrique, la Métropole du Grand Paris accompagne ainsi Métropolis dans ses échanges avec les collectivités métropolitaines.

Ainsi, à fin 2023 :

- 47 communes métropolitaines ont désigné l'opérateur Métropolis pour assurer l'installation et l'exploitation d'un total de 196 stations correspondant à 827 points de charge, dont 768 sont en service ;
- 7 autres communes manifestent un intérêt pour l'offre Métropolis, pour un potentiel complémentaire de 19 stations et 76 points de charge.

Le potentiel de déploiement de Métropolis reste encore important :

- Sur les communes n'ayant pas encore exprimé de choix pour un opérateur ;
- Sur les communes ayant choisi un autre opérateur que Métropolis, et pour lesquelles une offre complémentaire de recharge rapide pourrait être proposée ;

5 000 €
VERSÉS
À LA COMMUNE
PAR POINT
DE RECHARGE

91,3 M€
DE SUBVENTIONS
DEPUIS 2016
ALLOUÉS À **154**
PROJETS DE
MOBILITÉS DOUCES

47
COMMUNES
ENGAGÉES FIN 2023
SOIT UN TOTAL
DE **196 STATIONS**,
TOTALISANT **827**
POINTS DE CHARGE

- Et également sur des communes déjà partenaires de Métropolis, et avec lesquelles des échanges sont en cours pour renforcer le maillage, notamment avec stations de recharge rapide.

L'opérateur Métropolis est le seul à proposer des stations Express (150 kW), de recharge ultra-rapide, ce qui en fait un élément différenciant de la concurrence.

Ces stations, mises en service progressivement sur le périmètre métropolitain depuis 2022, délivrent une puissance de 50 à 150 kW. Elles répondent aux besoins de charge très rapides, pour une recharge importante, pour de longs trajets ou pour des flottes spécifiques réalisant des kilométrages journaliers élevés.

Ainsi, elles permettent d'offrir un service 10 fois plus important à la population qu'une station classique de 7 ou 22 kW, à nombre de point de charge équivalent, et présentent ainsi

l'avantage d'une rotation efficace de l'occupation des places de stationnement qui leur sont dédiées sur l'espace public.

À fin 2023, les stations Express de Métropolis sont une réussite commerciale et représentent déjà plus de 50 % des recharges effectuées.

PLAN VÉLO MÉTROPOLITAIN

Le Plan Vélo Métropolitain, adopté en 2021 par le Conseil métropolitain est piloté par Jean-Pierre BARNAUD, Vice-Président délégué aux Mobilités et Circulations douces, et de Jacques BAUDRIER, Conseiller métropolitain délégué au Déploiement des pistes cyclables.

Le Plan Vélo est l'une des actions fortes du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé le 8 mars 2021 avec l'Etat, en matière de mobilités durables.



La Métropole du Grand Paris finance le syndicat Vélib' Métropole à hauteur de 4 millions d'euros par an.

MOBILITÉS DURABLES

Depuis l'adoption du Plan Vélo en juillet 2021 :

- Le budget métropolitain initialement dédié à la démarche a été augmenté pour être porté à 108 millions d'euros,
- Et près de 15 kilomètres de tracés complémentaires ont été apportés, suite à des échanges techniques et politiques tenus entre la Métropole du Grand Paris et les collectivités métropolitaines concernées. Ces kilomètres supplémentaires correspondent :

- aux prolongements des lignes 3 (entre

Orly et Paray Vieille Poste) et 4 (entre Créteil et Limeil-Brévannes),

- ainsi que la création d'une nouvelle ligne (la ligne 9), – desservant les communes de Sucy-en-Brie, Boissy-Saint-Léger, Marolles-en-Brie et Santeny.

Ainsi, à date, le Plan Vélo Métropolitain représente 215 kilomètres d'itinéraires, répartis en neuf lignes structurantes, dans 70 communes du périmètre métropolitain. Il est le fruit d'un travail partenarial mené avec le Collectif Vélo Île-de-France, l'Institut Paris Région (IPR) et l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur).

SERVICE VÉLIB' MÉTROPOLE

L'engagement de la Métropole dans le développement des mobilités douces et, en particulier, du vélo se concrétise notamment par sa participation financière de 6,59 millions d'euros en 2023 au syndicat Vélib' Métropole. Le budget de la Métropole a été revu à la hausse (+11,52% des coûts appliqués sur les stations actuelles et à venir). Dans le cadre de son Plan de relance adopté pour répondre à la crise sanitaire, l'extension du service Vélib' a également été décidée.

En décembre 2023, le service comptabilise ainsi 1 478 stations en service, dont 468 en dehors de Paris. 31 ont été installées en 2023, pour près de 400 000 abonnés.



EN KIOSQUE



Dossier de Presse
du Plan Vélo
Métropolitain

215 KM
D'AMÉNAGEMENTS
CYCLABLES
AU TOTAL

10,8 M€
D'INVESTISSEMENTS
ANNUELS DÉPLOYÉS
PAR LA MÉTROPOLE

8 LIGNES
STRUCTURANTES
DESSERVANT
65 COMMUNES

Lignes du Plan Vélo Métropolitain

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

PLAN BIODIVERSITÉ MÉTROPOLITAIN ET PREMIÈRES ACTIONS

Les défis écologiques présents et futurs sont plus que jamais au centre d'une vaste réflexion sur l'environnement urbain dans laquelle s'inscrivent les actions de la Métropole du Grand Paris.



La Métropole du Grand Paris a approuvé le 4 avril 2022 son Plan Biodiversité métropolitain posant les bases d'une véritable reconquête de la biodiversité d'ici 2030 et d'un accès de tous les habitants à un espace vert.

Il se structure autour de trois axes :

1. Développer et régénérer les axes écologiques et les espèces associées ;
 2. Développer et diffuser la connaissance de la biodiversité sur le périmètre de la Métropole ;
 3. Promouvoir la biodiversité dans une Métropole exemplaire et rayonnante.
- Conformément aux engagements du

Plan biodiversité métropolitain, le Fonds métropolitain, constituant l'une des 13 mesures prioritaires du plan, a été instauré par la Métropole du Grand Paris le 14 avril 2023.

Doté de 80 millions d'euros jusqu'en 2030, il permet de soutenir des projets structurants favorisant la biodiversité et la nature en ville et s'inscrivant dans la trame écologique métropolitaine.

Par ailleurs, la Métropole du Grand Paris et CDC Biodiversité ont lancé la 2^e édition de l'appel à projets « Nature 2050 » en février 2022, suite au succès de la première édition en 2019. Cet appel à projets vise à soutenir les

70
PARTICIPANTS EN PRÉSENTIEL
À LA JOURNÉE TECHNIQUE
« VÉGÉTAL LOCAL DANS LES
ESPACES URBAINS PRAIRIAUX
& HERBACÉS : LES LEVIERS
POUR S'APPROVISIONNER »
ORGANISÉE AVEC PLANTE
& CITÉ LE 16 NOVEMBRE 2023
DANS LE CADRE DU RÉSEAU
MÉTROPOLITAIN D'ÉLUS
« NATURE EN VILLE »

PLAN BIODIVERSITÉ MÉTROPOLITAIN ET PREMIÈRES ACTIONS

collectivités engagées dans la lutte contre le changement climatique et la reconquête de la biodiversité à travers des actions de préservation et de restauration d'espaces naturels. La Métropole a doublé les financements par rapport à la première édition. Sur les 20 dossiers reçus, 10 projets ont été sélectionnés pour un soutien total de 3,6 millions d'euros. Sept lauréats ont obtenu une subvention en 2022 et trois projets supplémentaires ont reçu une subvention en 2023 après la transmission de compléments.

En 2023, la Métropole du Grand Paris a poursuivi le déploiement de la 1^{re} édition de l'appel à manifestation d'intérêt « Inventaires écologiques métropolitains », lancée en 2022, à destination des communes de la Métropole, dans l'objectif de participer à l'amélioration de la connaissance naturaliste du territoire. Seize

collectivités, réparties en deux promotions selon le niveau d'accompagnement, bénéficient d'un appui pour la réalisation de diagnostics écologiques qui ont été réalisés en 2023.

En 2023, la Métropole a enfin poursuivi ses partenariats avec l'Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France, Plante & Cité, le Cluster Eau-Milieus-Sols, Sorbonne-Université, la Société Centrale d'Apiculture, l'Office National des Forêts, ainsi que la Ligue pour la Protection des Oiseaux. La Métropole a également initié de nouveaux partenariats avec le Cerema et Enlarge Your Paris.

? EN SAVOIR PLUS



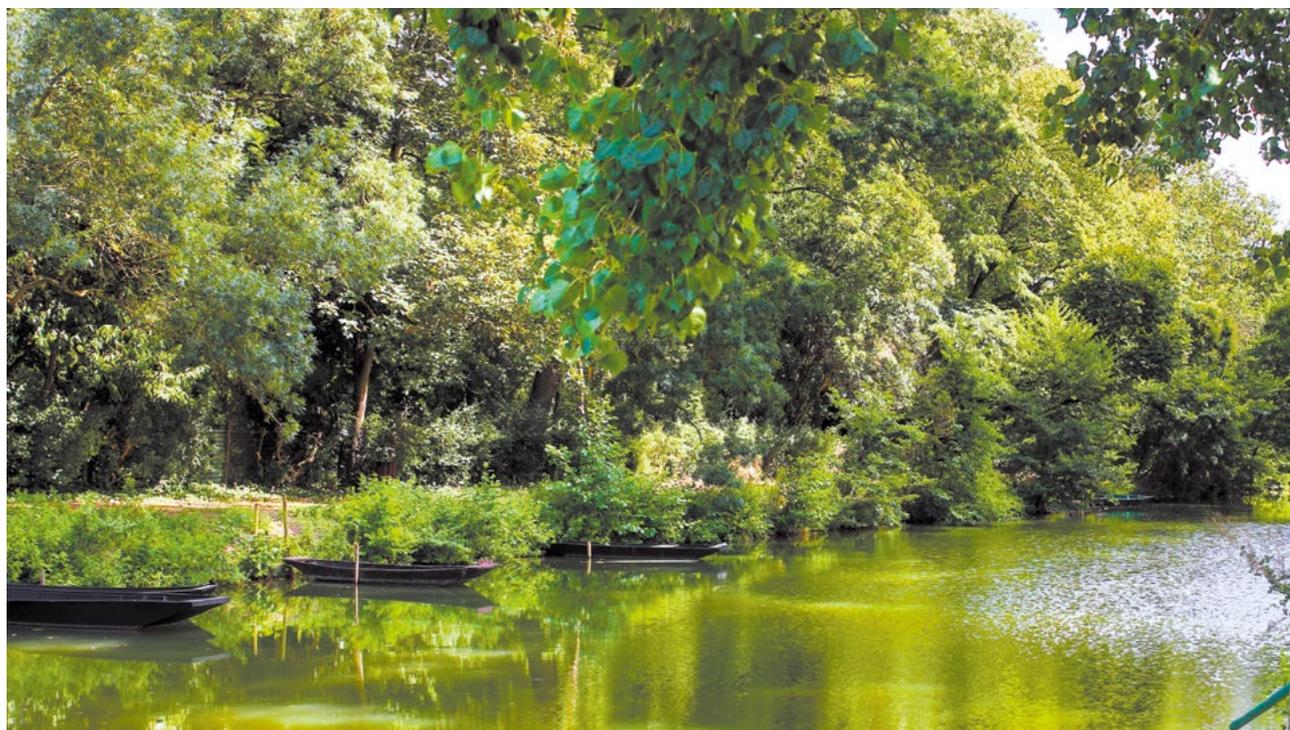
Plan Biodiversité

54

PROJETS NATURE EN
VILLE ET AGRICULTURE
FINANCÉS EN 2023
DANS LE CADRE DU FIM,
POUR 8,7 M€

7 M€

ALLOUÉS EN 2023
PAR LE FONDS
BIODIVERSITÉ
POUR DES PROJETS
STRUCTURANTS

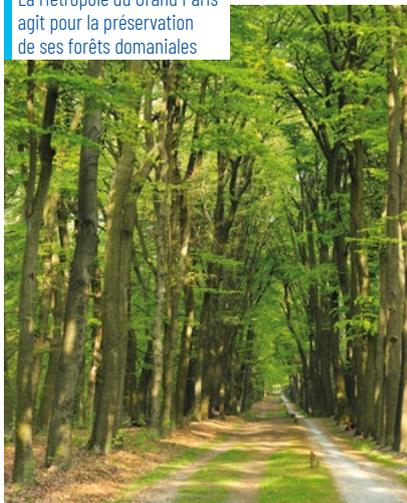


PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

PRÉSERVATION DES FORÊTS DOMANIALES

Le patrimoine forestier est soumis à une pression foncière très forte sur la Métropole du Grand Paris. Il doit être préservé et valorisé car il répond à des enjeux environnementaux et économiques importants.

La Métropole du Grand Paris agit pour la préservation de ses forêts domaniales



La Métropole du Grand Paris a conclu une nouvelle convention pluriannuelle de partenariat (2022-2024) avec l'État et l'Office National des Forêts (ONF), en lien avec Brigitte MARSIGNY, Conseillère métropolitaine déléguée aux espaces boisés et aux Forêts. Cette convention prévoit de renforcer les connaissances des milieux forestiers en Métropole, préserver, développer, valoriser ces espaces et sensibiliser les acteurs métropolitains aux enjeux forestiers.

Par délibération du Conseil du 14 avril 2023, une convention a été conclue entre l'État, la Métropole et l'ONF, pour l'année 2023, afin de mettre en œuvre les actions suivantes, qui seront subventionnées par la Métropole :

- Créer un nouvel espace d'accueil sur le site de Trivaux au sein de la forêt de Meudon ;
- Améliorer l'accessibilité des parkings aux personnes à mobilité réduite en forêts de Notre-Dame et La Grange ;
- Réaménager l'entrée de forêt de la Place du Garde en forêt de Meudon ;
- Créer un parcours sportif en forêt de Notre-Dame ;
- Réaménager le parking des Bagaudes en forêt de Notre-Dame ;
- Gérer les flux et la surfréquentation du Bas du Tapis Vert dans la forêt de Meudon ;
- Installer des boîtes à livres dans les forêts de Notre-Dame et La Grange ;
- Équiper les forêts de Notre-Dame et La Grange d'éco-compteurs pour mesurer la fréquentation ;
- Valoriser les arbres remarquables en forêt de Fausses-Reposes ;
- Réaliser des aménagements pour lutter contre les dépôts sauvages et les incivilités dans les forêts de Notre-Dame et La Grange ;
- Organiser le festival « branche et ciné » en forêts de Meudon et La Grange ;
- Réaliser un observatoire photographique des paysages en forêts de Notre-Dame et La Grange ;
- Actualiser et supprimer le mobilier obsolète en forêts de Notre-Dame et de La Grange ;
- Pérenniser les brigades équestres en forêts de Meudon et Fausses-Reposes ;

1,2 M€
DE SOUTIEN
FINANCIER DE LA
MÉTROPOLE DU
GRAND PARIS À
L'ONF SUR TROIS
ANS (2022-2024)

5 000
HECTARES
DE FORÊTS
DOMANIALES
MÉTROPOLITAINES
PRÉSERVÉES

- Organiser des actions de communication pour valoriser le partenariat ;
- Organiser des animations pour sensibiliser les plus jeunes à la forêt dans les forêts de Notre-Dame et La Grange ;
- Entretien des forêts domaniales métropolitaines pour en améliorer la qualité d'accueil ;
- Ces actions bénéficieront d'une subvention métropolitaine maximale de 400 000 €, répartie selon les modalités suivantes :
 - Une subvention maximale de 200 000 € pour la réalisation d'actions de fonctionnement ;
 - Une subvention maximale de 200 000 € pour la mise en œuvre d'actions d'investissement.

Cette collaboration a vocation à mobiliser 1 million d'euros par an, répartis entre les trois partenaires, et à associer des financeurs complémentaires (tels que les communes, les Départements, l'Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France, etc.), de manière à enrichir le programme d'actions et à assurer la coordination des actions menées.

ALIMENTATION

PLAN ALIMENTAIRE MÉTROPOLITAIN

Dès sa création, la Métropole du Grand Paris s'est engagée afin de préserver, valoriser et développer les espaces d'agriculture urbaine et périurbaine. Elle favorise également le développement des circuits courts de proximité et les approvisionnements durables en restauration collective.

Sous l'égide de Djeneba KEITA, Vice-Présidente déléguée à l'Alimentation, aux Circuits courts et aux Modes de consommation et de Fatoumata KONE, Vice-Présidente déléguée à la Nature en ville, à la Biodiversité et à l'Agriculture métropolitaine, la Métropole du Grand Paris s'investit pour contribuer à la transition alimentaire à son échelle, en se dotant d'une stratégie agricole et alimentaire : le Plan Alimentaire Métropolitain.

Le lancement de la démarche d'élaboration du Plan Alimentaire Métropolitain a été approuvé par délibération du Conseil métropolitain du 21 octobre 2022. Le Plan est construit grâce à l'appui des partenaires de la Métropole (Chambre d'Agriculture de la Région Île-de-France, Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle, AgroParisTech, le Groupement des Agriculteurs Bio d'Île-de-France et la Safer Île-de-France ; collectivités de la Métropole et notamment des Projets Alimentaires Territoriaux) et grâce à l'ensemble des acteurs de l'écosystème agricole et alimentaire. L'année 2023 a été l'année de la co-construction de ce document stratégique. Cela s'est d'abord traduit par la définition du positionnement de la Métropole et l'identification de trois chantiers prioritaires :

- L'approvisionnement de la restauration collective métropolitaine et l'offre en alimentation durable ;
- La résilience alimentaire et l'adaptation aux changements climatiques ;
- Les coopérations territoriales et la gouvernance.



Ces trois grands chantiers ont servi de base à la concertation organisée au 1^{er} semestre 2023, dans l'objectif de favoriser l'interconnaissance entre les acteurs présents et de formuler collectivement des propositions de pistes d'actions à intégrer dans le Plan Alimentaire Métropolitain, de manière conjointe avec les partenaires et acteurs de la Métropole. Cette concertation s'est déclinée en sept ateliers thématiques, qui ont réuni 173 participants de 99 structures. Ils ont permis de faire émerger 99 pistes d'actions, classées par ordre de priorité par les participants à la fin de chaque atelier.

Les résultats obtenus lors de la phase de diagnostic et de concertation devront permettre en 2024 d'aboutir au vote du programme d'action du Plan Alimentaire Métropolitain.

1 759
HECTARES D'ESPACES
AGRICILES, SOIT **2,5 %**
DU PÉRIMÈTRE
MÉTROPOLITAIN,
DONT **224** HECTARES
EN AGRICULTURE
BIOLOGIQUE OU EN
CONVERSION

400 000
REPAS PAR JOUR
EN RESTAURATION
COLLECTIVE COMMUNALE

ALIMENTATION

| PARTENARIATS

En parallèle de l'élaboration du Plan Alimentaire Métropolitain, la Métropole du Grand Paris poursuit les actions engagées dans le cadre de ses partenariats initiés en 2021 afin d'accompagner les communes dans leurs démarches alimentaires.



La Métropole du Grand Paris préserve et valorise les espaces agricoles au sein de la Métropole

En matière de restauration collective, la Métropole accompagne les communes et syndicats de restauration collective à répondre aux enjeux liés à la loi EGAlim au travers de son appel à projets « Restauration Collective Bio et Locale » en partenariat avec le Groupement des Agriculteurs Bio d'Île-de-France avec les thématiques suivantes :

- Planification des besoins, sourcing de producteurs bio locaux ;
- Appui à la rédaction de marchés publics ;
- Formation et sensibilisation du personnel ;

- Accompagnement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire ;

- Aide à la conception de menus durables et équilibrés.

L'année 2023 a permis :

- L'accompagnement des 8 communes et syndicats de restauration collective désignés lauréats de la première édition de l'appel à projets en juillet 2022, soit un total de 22 communes accompagnées : les communes de Chaville, Bagneux-Malakoff, Orly, Rueil-Malmaison, Suresnes, ainsi que 3 importants syndicats, Tables Communes (anciennement SIRESCO) (Aubervilliers, Bobigny, Champigny-

sur-Marne, Ivry-sur-Seine, La Courneuve, La-Queue-en-Brie, Romainville, Tremblay-en-France, Villetaneuse, Arcueil), le SIDORESTO (Gentilly, Vitry-sur-Seine), et le SYREC (Gennevilliers, Villepinte, Saint-Ouen et Villeneuve-la-Garenne).

- Cette première édition a permis l'organisation de 17 sessions de sensibilisation, pour un total de 375 agents sensibilisés, l'organisation de 5 formations à la lutte contre le gaspillage alimentaire, et la formation de 43 chefs et agents en cuisine à l'utilisation de produits bio et locaux lors de 7 sessions de formations.

ALIMENTATION



792
ÉTABLISSEMENTS
SPÉCIALISÉS DANS
L'AGROALIMENTAIRE,
SOIT 7 % DES
INDUSTRIES
MANUFACTURIÈRES
DE LA MÉTROPOLE

79
EXPLOITATIONS
AGRICOLES

National pour l'Alimentation, sur son volet 2 relatif aux projets régionaux ou infrarégionaux visant à accompagner les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) afin de préfigurer et d'animer un réseau francilien des PAT. Celui-ci doit permettre de soutenir l'émergence et le déploiement opérationnel des PAT en Région Île-de-France, en favorisant les retours d'expérience, la mutualisation d'actions, le partage de ressources, la coopération territoriale, le dialogue urbain-rural et la montée en compétence collective des porteurs de PAT.

- La co-fondation de l'association AgriParis Seine : en 2023, la Métropole du Grand Paris est devenue membre fondateur de l'association AgriParis Seine, aux côtés de la Ville de Paris, du Département de Seine-Saint-Denis, du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Nord de l'Yonne, d'Eau de Paris, de la Métropole Rouen Normandie et du Havre Seine Métropole. Cette association a pour ambition de soutenir et structurer les filières durables, afin de les accompagner pour répondre aux besoins de la restauration collective de ses membres, à l'échelle du Bassin de la Seine. Pour cela, la coopération entre acteurs est un effet levier considérable, notamment à une échelle interterritoriale.

• À l'issue de cette première édition, 100 % des six lauréats accompagnés à la rédaction des appels d'offres et au sourcing s'approvisionnent ou ont pour projet de s'approvisionner en circuits courts, bio et local.

- Le lancement de la deuxième édition en mars 2023, désignant huit nouveaux lauréats pour un total de neuf communes, pour lesquels l'accompagnement est en cours sur l'année scolaire 2023-2024. Une troisième édition a été lancée en avril 2024.

• Les lauréats sont le SIPLARC (Bondy et Noisy-le-Sec) et les villes de Paray-Vieille-Poste, Nanterre, Arcueil, Le Kremlin-Bicêtre, Gournay-sur-Marne, Romainville et Rueil-Malmaison.

Par ailleurs, plusieurs actions ont été mises en place dans le cadre du partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France :

- La finalisation du « portrait agricole et alimentaire de la Métropole du Grand Paris » ;

- L'organisation d'un atelier « Approvisionnement local en restauration scolaire », qui a permis de sensibiliser 14 agents de 7 communes et caisses des écoles aux leviers existants pour inclure davantage de produits locaux en restauration scolaire ;

- La réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en œuvre d'outils de commercialisation de produits locaux et de proximité sur le périmètre métropolitain.

Enfin, l'année 2023 a également donné le jour à plusieurs projets structurants de coopération interterritoriale, à l'échelle de l'Île-de-France et du bassin de la Seine :

- La préfiguration du réseau régional des Projets Alimentaires Territoriaux, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France : la Métropole du Grand Paris et la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France ont été conjointement désignées lauréates de l'édition 2022 de l'appel à projets du Programme

SANTÉ

En 2023, l'approbation du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) métropolitain met en exergue les inégalités sociales et de santé et promeut un urbanisme favorable à la santé pour y remédier en grande partie.



UNE CONNAISSANCE AFFINÉE DES ENJEUX DE SANTÉ

Dans la perspective d'avoir une vision globale de l'état de santé des habitants, le SCoT métropolitain a intégré la réalisation d'un diagnostic santé.

Outre la mise en lumière des principaux enjeux sociaux et de santé, cette initiative innovante interroge les possibilités d'action de la Métropole au regard de l'ensemble de son expertise, de ses compétences (habitat, aménagement, environnement, etc.) et des démarches en cours.

En effet, le diagnostic santé mené par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apu), l'Institut Paris Région (IPR) et l'Observatoire Régional de la Santé (ORS), dresse un portrait très affiné de l'état de santé général des métropolitains mettant en lumière des

vulnérabilités importantes en termes d'espérance de vie à la naissance, de mortalité infantile, de maladies chroniques, selon leur localisation ;

- des inégalités socio-spatiales de santé avec des personnes qui présentent des vulnérabilités économiques et qui sont exposées à des nuisances environnementales importantes ;

- un accès aux soins très variable selon les communes, du fait d'une répartition inégalitaire des équipements et des professionnels de santé (le constat est similaire pour les équipements et services médico-sociaux) ;

- des nuisances environnementales préoccupantes et variables selon les zones, en termes de qualité de l'air, d'îlot de chaleur, de nuisances sonores (bruit routier, aérien, ferroviaire), de pollution des sols, etc. ;

- des logements « potentiellement indignes » sur une partie du périmètre

métropolitain (plus de 127 000 logements) mettant en évidence des situations d'insalubrité et une accentuation de pathologies associées (saturnisme, intoxication au monoxyde de carbone, etc.). La précarité énergétique et la suroccupation des logements figurent également comme des points critiques chez certains ménages ;

- un différentiel d'accès aux aménités, services et équipements propices à l'adoption de modes de vie sains.

UN SCoT MÉTROPOLITAIN PROPICIE A UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

Fort de ces constats, le SCoT métropolitain a pris en compte ces enjeux dans la définition de ses prescriptions réglementaires et à travers son Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). En effet, il entend promouvoir les principes d'un urbanisme favorable à la santé en identifiant plusieurs leviers en lien direct avec les déterminants de santé. Il porte ainsi l'ambition d'agir sur :

- l'environnement physique : qualité de l'air, exposition au bruit et nuisances, adaptation aux effets du changement climatique...

- l'environnement socio-économique : accès au logement, accès à l'emploi, accès aux services, mixité/cohésion sociale...

- le cadre de vie : accessibilité physique, mobilités, environnement visuel et esthétique...

- les modes de vie et les perceptions : activité physique, alimentation, stress.

ENVIRONNEMENT SONORE

PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)

La Métropole du Grand Paris est engagée dans la lutte contre les nuisances sonores au travers des actions inscrites dans son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), approuvé à l'unanimité par le Conseil métropolitain du 4 décembre 2019 et doté d'une enveloppe de 100 millions d'euros.

Sous le pilotage de Didier GONZALES, Conseiller métropolitain en charge de la Lutte contre les Nuisances Sonores de l'Environnement, la Métropole du Grand Paris déploie les actions prévues dans son PPBE.

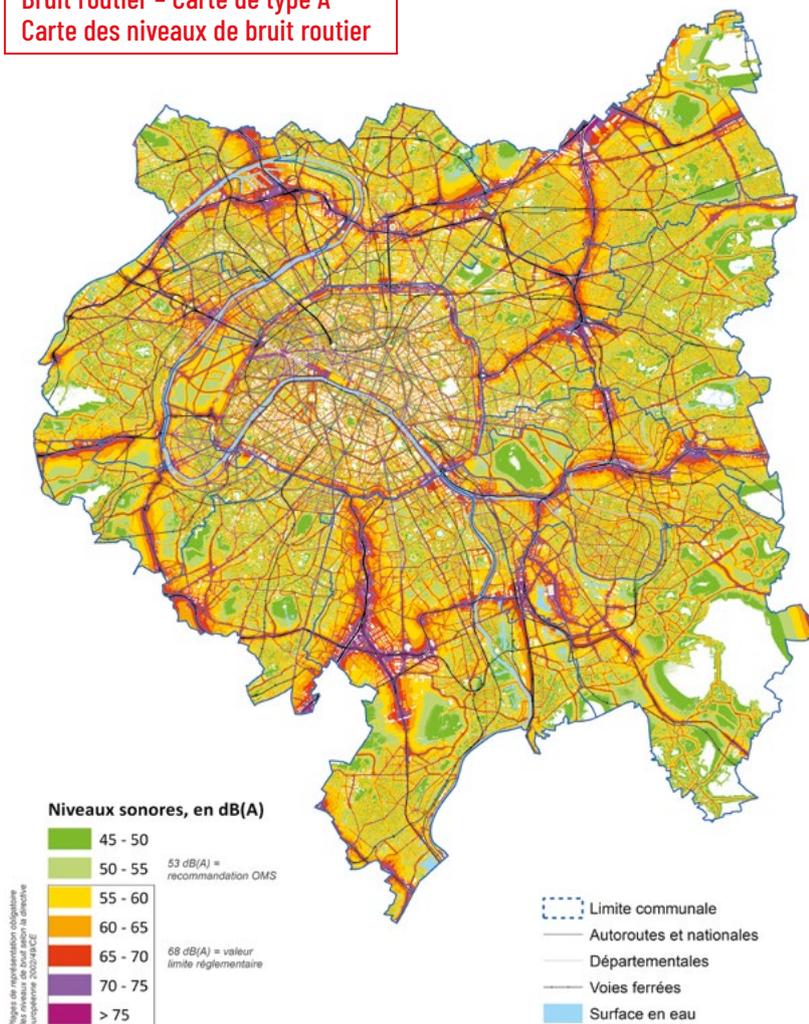
NOUVELLES CARTES STRATÉGIQUES DU BRUIT

La Métropole figure parmi les 47 autorités françaises compétentes pour élaborer les Cartes Stratégiques de Bruit (CSB) et les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Conformément au calendrier de la directive européenne 2002/49/CE le Conseil métropolitain a approuvé les cartes stratégiques du bruit de la Métropole du Grand Paris de 4^e échéance le 12 octobre 2023. L'élaboration de ces cartes est le fruit d'un travail coordonné par Bruitparif et débuté dès 2021. Les nouvelles cartes de bruit viennent remplacer les précédentes qui avaient été approuvées en juin 2018.

Les nouvelles cartes de bruit montrent une légère baisse de l'exposition au bruit routier et au bruit ferroviaire et une augmentation de celle liée au bruit aérien.

Bruit routier - Carte de type A
Carte des niveaux de bruit routier



ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE DU PPBE MÉTROPOLITAIN

Parallèlement à l'approbation des cartes stratégiques du bruit de 4^e échéance, et dans une démarche volontaire, la Métropole a produit un rapport d'évaluation intermédiaire de la mise en œuvre des actions de son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Le 7 septembre 2023, préalablement à sa présentation en Conseil métropolitain le 12 octobre 2023, ce rapport a fait l'objet d'une réunion d'information auprès des Maires de la Métropole, animée par Didier GONZALES.

Le rapport souligne des avancées notables en matière de réduction du bruit ferroviaire, notamment grâce à l'implication des gestionnaires SNCF Réseau et RATP, mais la Métropole doit encore affirmer sa position auprès des acteurs du secteur aéroportuaire pour mieux protéger les Métropolitains face au bruit aérien.

Sur les 40 actions inscrites au PPBE métropolitain, 25 sont lancées, dont 14 doivent être renforcées, 12 actions ne sont pas encore lancées et 3 actions doivent être réorientées. Environ 12 millions d'euros ont été engagés pour la réduction des nuisances sonores.

L'approbation des nouvelles cartes de bruit et le travail d'évaluation du PPBE métropolitain préfigurent la révision de ce document stratégique couvrant l'ensemble du périmètre métropolitain.

QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES EN 2023

Lutte contre le bruit ferroviaire : en 2023, conformément au programme prévisionnel de lutte contre le bruit ferroviaire du réseau SNCF, trois nouvelles conventions de financement ont été approuvées par le Conseil métropolitain pour un engagement financier de la Métropole à hauteur de 2 millions d'euros. Ces conventions concernent notamment la réalisation d'études pour la construction de murs antibruit à Alfortville, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges, ou l'installation d'une solution innovante de réduction du bruit à la gare de triage de Drancy – Le Bourget.

Cycle de formations avec Bruitparif : dans le cadre de son partenariat avec l'Observatoire du bruit en Île-de-France pour l'année 2023, la Métropole du Grand Paris est co-organisatrice d'un cycle de formations à destination des agents des communes. Les deux premiers webinaires, ayant eu lieu en mars

et en juin 2023, ont été consacrés à la mise en œuvre des revêtements de chaussée à propriétés acoustiques et aux solutions de réduction du bruit dans les écoles. Devant le succès rencontré (environ 20 communes de la Métropole représentées à chaque formation), le cycle de webinaires a été prolongé, et deux nouveaux webinaires ont été organisés.

Résorption de Points Noirs du Bruit routier à Charenton-le-Pont : le 12 octobre 2023 le Conseil métropolitain a approuvé la convention de financement de la phase 2 de l'étude d'opportunité relative au traitement acoustique et à l'intégration urbaine et paysagère de l'autoroute A4 au niveau de Charenton-le-Pont. Ces études, que la Métropole cofinance à hauteur de 150 000 euros, doivent permettre d'aboutir au choix d'un scénario privilégié pour la protection de 3 500 habitants actuellement en situation de surexposition au bruit routier.

UNE
MÉTRO
POLE
QUI PRÉVIENT LES
RISQUES D'INONDATIONS
ET PROTÈGE LES MILIEUX
AQUATIQUES

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole du Grand Paris est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI). Dans ce cadre, elle agit pour préserver et améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques tout en protégeant les personnes et les biens contre les inondations.

FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU ET DES ESPACES INONDABLES

La Métropole du Grand Paris mène des actions pour lutter contre les crues et redonner vie aux cours d'eau.

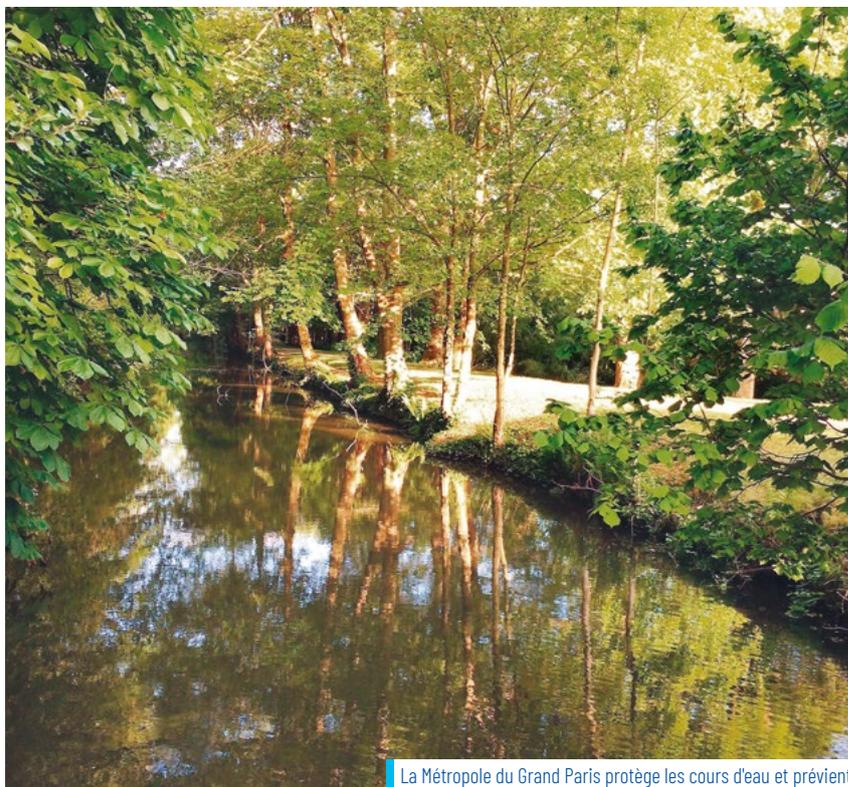
Sous le pilotage de Sylvain BERRIOS, Vice-Président délégué à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GeMAPI), la Métropole du Grand Paris a poursuivi, en 2023, ses actions en faveur de la renaturation de l'Yerres, du réaménagement du Vallon de Sausset, de la réouverture de la Bièvre ou encore de l'aménagement du Morbras.

RENATURATION DE L'YERRES

Ce projet d'envergure consiste à soustraire à l'urbanisation des quartiers systématiquement exposés aux inondations. Il est estimé à 33 millions d'euros, dont 7,5 millions sur six ans (2019-2024) qui sont alloués par la Métropole du Grand Paris. L'objectif est de réduire la vulnérabilité de la population face aux inondations, préserver la biodiversité des milieux aquatiques et restaurer la continuité écologique du bassin de l'Yerres. L'année 2023 aura été consacrée à la poursuite de l'acquisition foncière des biens en zone rouge du Plan de Prévention du Risque Inondations (PPRI), à la finalisation des dossiers techniques, ainsi qu'au dépôt des dossiers de demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et de Mise en Conformité des Documents d'Urbanisme (MECDU).

RÉAMÉNAGEMENT DU VALLON DU SAUSSET

Le projet du Vallon du Sausset (35 hectares) est situé à l'interface des espaces urbanisés et naturels sur la commune



La Métropole du Grand Paris protège les cours d'eau et prévient le risque inondation sur l'ensemble du territoire métropolitain.

de Tremblay-en-France. Le projet de réaménagement permet de redonner de la fonctionnalité au ru du Sausset et de développer des zones humides. Le coût global de l'opération est aujourd'hui estimé à 21 millions d'euros. La Métropole du Grand Paris y participe pour près de 26 % du coût, soit environ 5,5 millions d'euros. Les études et travaux s'échelonnent de 2019 à 2025. L'année 2023 a principalement été consacrée à la finalisation des procédures réglementaires par la mise en enquête publique du projet. Celui-ci a

par la suite reçu un avis favorable du commissaire enquêteur. L'arrêté d'autorisation pour la réalisation des travaux devrait être approuvé en 2024.

RÉOUVERTURE DE LA BIÈVRE

La dynamique de réouverture de la Bièvre s'est poursuivie en 2023 avec la poursuite des études portées par la Métropole, en partenariat avec les communes traversées, pour la réouverture et la renaturation de cinq tronçons de

FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU ET DES ESPACES INONDABLES



La Bièvre.

la Bièvre à Antony, l'Haÿ-les-Roses, Cachan, Gentilly et Paris. L'année 2023 a ainsi été marquée par le lancement des études d'avant projet ainsi que la réalisation des études complémentaires (géotechnique, détection des réseaux, diagnostic amiante et HAP et diagnostic phytosanitaire des arbres) nécessaires à la conception du projet.

ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT DU MORBRAS

Le Morbras est un affluent de la Marne qui court sur 14 kilomètres dans le Val-de-Marne. Il nécessite un entretien régulier et une approche globale de l'ensemble de son linéaire de 31 kilomètres. La Métropole du Grand Paris a donc initié, avec le Syndicat Mixte

d'Aménagement du Morbras (SMAM), un diagnostic des prestations d'entretien et une étude globale visant à redonner un caractère naturel à ce bassin versant. L'année 2023 a permis de finaliser l'étude globale en élaborant le programme d'actions validé en comité de pilotage.

ÉTUDE SUR LA RARETE DE L'EAU

En partenariat avec la Ville de Paris et l'EPTB Seine Grands Lacs, la Métropole a commandé à l'OCDE une étude sur la rareté de l'eau. Elle a été lancée officiellement en janvier 2023 à la Mairie de Paris devant près d'une centaine de personnes.

LE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

En adhérant à l'association Eau et Agriculture Durable du Châtillonnais, la Métropole s'est engagée à accompagner les agriculteurs qui s'engageaient dans des cultures compatibles avec les inondations dans la cadre de paiements pour services environnementaux (PSE).

SYSTÈME DE PROTECTION DES INONDATIONS

La Métropole du Grand Paris agit localement, et sur l'ensemble du bassin versant, afin de protéger les populations et les biens contre les inondations.

DIGUES ET PROTECTIONS LOCALES

La défense de la Métropole du Grand Paris contre les inondations est notamment assurée par un ensemble d'un peu plus de 100 kilomètres de digues et murs anti-crues. Si elle en est responsable, la Métropole du Grand Paris en partage la gestion avec le Département du Val-de-Marne et le Département de Seine-Saint-Denis dans le cadre de conventions. Pour sa part, elle gère 61 kilomètres d'ouvrages. Conformément à la nouvelle réglementation, la Métropole a entamé en 2019, une démarche de régularisation des ouvrages de son périmètre. Ainsi, au 30 juin 2022, la Métropole a obtenu le classement de cinq systèmes d'endigement les plus importants en termes de population protégée. De plus, neuf autres systèmes d'endigement sont en cours d'instruction.

La Métropole hérite d'ouvrages dont l'état structurel est hétérogène, avec la nécessité de réaliser d'importants investissements de réhabilitation pour être pleinement fonctionnels et conformes à la nouvelle réglementation. Ces investissements lourds feront dans un premier temps l'objet de plusieurs actions du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes 2023-2029, démarré à l'automne 2023, puis se poursuivront dans les prochaines décennies.

La Métropole du Grand Paris a également récupéré la gestion de 500 ouvertures, associées à des protections amovibles anti-crues de types batardeaux, aqua-barrières, bastaings bois,



madriers bois et sacs de sable, à Paris, dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis.

Pour la maintenance des équipements existants et l'acquisition de nouveaux batardeaux, un marché a été notifié en janvier 2022. Cela a permis d'inventorier les équipements et ouvertures de l'ensemble des ouvrages métropolitains, effectuer les déménagements nécessaires vers de nouveaux dépôts, notamment celui de la Métropole à Gennevilliers, ou encore procéder aux premières opérations de maintenance. En 2023, de nouveaux batardeaux ont été acquis sur des systèmes d'endigement régularisés; le programme de maintenance a été renforcé et des

travaux de rénovation d'ouvertures ont été engagés.

Pour la gestion des batardeaux, c'est-à-dire les montages et la surveillance en crue ainsi que les montages à blanc réglementaires, un marché a été notifié en novembre 2022. Dans ce cadre, quelques montages à blanc ont été réalisés en 2023, notamment à Paris et à Villeneuve-la-Garenne.

Ces montages à blanc ont été complétés par un exercice à grande échelle à Paris, dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis. Cet exercice s'est déroulé sur dix-sept jours et deux nuits, du jeudi 2 au vendredi 24 novembre 2023. 247 équipements de types batardeaux, bastaings bois, madriers bois

SYSTÈME DE PROTECTION DES INONDATIONS

et sacs de sable ont été testés. Cet exercice permettra d'élaborer un programme de maintenance et travaux à court et moyen terme.

Le conseil de la Métropole du Grand Paris du jeudi 12 octobre 2023 a approuvé la réalisation de l'exercice batardeaux à grande échelle à l'unanimité.

L'exercice a aussi permis aux équipes qui réalisent les montages des batardeaux d'être formées aux spécificités des protections amovibles utilisées sur certains secteurs. Ainsi, lors de la crue de la Marne en novembre et décembre 2023, 28 protections ont été installées en situation réelle par la Métropole et ses prestataires à Gournay-sur-Marne et Noisy-le-Grand.

GESTION DE CRISE

La Métropole du Grand Paris n'exerce pas la compétence gestion de crise. Cependant, étant gestionnaire des ouvrages et des protections amovibles au sein du périmètre métropolitain, elle se doit d'informer les communes de l'atteinte des différents niveaux réglementaires et de monter les protections anti-crues avec l'aide de ses prestataires ainsi que des services techniques communaux.

En novembre 2023 a été mise en place une astreinte inondation les soirs de semaine et le week-end. Elle permet d'assurer la surveillance des niveaux de la Marne et la Seine, le déclenchement de la surveillance des ouvrages,

l'installation des batardeaux ainsi que l'information des partenaires, communes et de l'État en cas d'atteinte des niveaux réglementaires des systèmes d'endiguement. Grâce à cette astreinte, des moyens ont été déployés pour déclencher l'installation des batardeaux à Gournay-sur-Marne et Noisy-le-Grand pendant la crue de la Marne de novembre et décembre 2023. Le conseil de la Métropole du Grand Paris du vendredi 14 avril 2023 a approuvé la mise en place du régime d'astreinte GeMAPI - inondation.

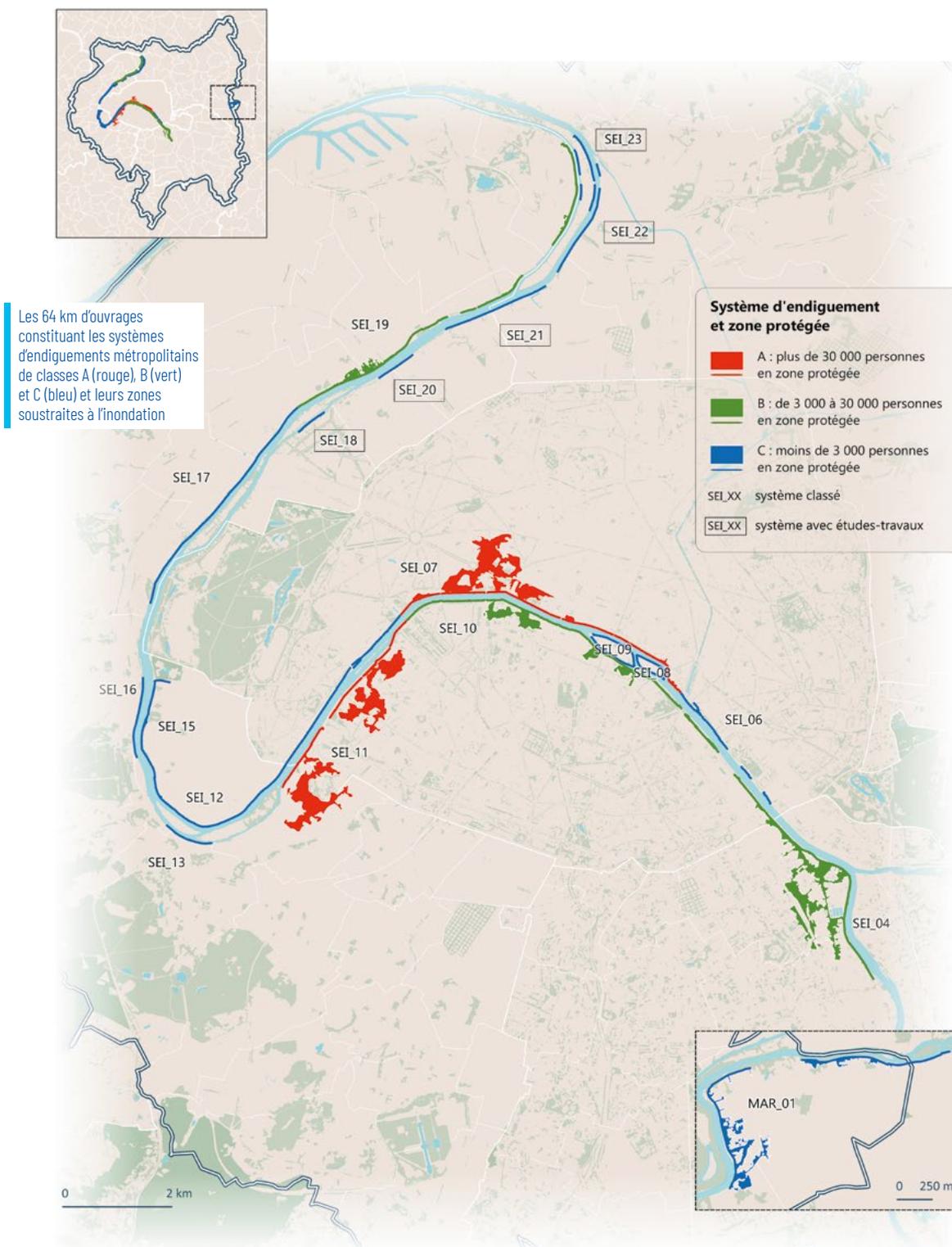
Pour se doter d'outils de gestion de crise, la Métropole travaille sur la mise en place d'un Plan de Gestion de Crise Inondation ainsi qu'un outil dynamique pour le suivi de la mise en place des protections amovibles sous la forme d'une cartographie dynamique. Cet outil a pour objectif de :

- constituer une base de suivi des ouvertures et équipements ;
- Rassembler l'ensemble des ouvertures à fermer en temps de crue et les systèmes d'endiguement ;
- Faciliter le suivi de l'avancement du montage des protections par nos partenaires et prestataires ;
- Avoir un outil simple, rapide et efficace à utiliser en cellule de crise inondation.



2 UNE MÉTROPOLE QUI PRÉVIENT LES RISQUES D'INONDATIONS ET PROTÈGE LES MILIEUX AQUATIQUES

Systeme d'endiguement métropolitain



Source : Métropole du Grand Paris, 06/24 •
Réalisation : Service SIG - Métropole du Grand Paris, 06/2024

SYSTÈME DE PROTECTION DES INONDATIONS

CASIER PILOTE DE LA BASSÉE

Le site pilote constitue une première étape expérimentale d'un aménagement global de stockage des eaux de la Seine en cas de crue allant de l'Yonne à l'amont de la Métropole. Il est implanté dans le département de Seine-et-Marne et représente une surface de 372 hectares avec une capacité de stockage d'environ 9 millions de m³ pour une protection attendue de l'ordre de 8 cm à Paris lors d'inondations. La Métropole a alloué 31,3 millions d'euros au projet du Casier pilote de la Bassée depuis 2018. Elle finance ainsi cette opération à hauteur de 30 % du montant global, devenant le deuxième financeur après l'État. L'opération devrait s'achever en 2024. L'année 2023 a été consacrée à la réalisation de la station de pompage et la création de la digue. Le chantier se poursuivra jusqu'en 2024.

PROTECTION EN AMONT

L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs contribue à l'aménagement et l'animation du bassin versant de la Seine à l'amont de la Métropole. Celle-ci a octroyé en 2023 une cotisation annuelle de 3,1 millions d'euros à l'EPTB Seine Grands Lacs. Elle participe également aux investissements pour l'entretien des lacs réservoirs pour lequel elle a alloué 4,5 millions d'euros en 2023.

Aujourd'hui, ce sont non seulement les quatre grands lacs réservoirs gérés par l'EPTB Seine Grands Lacs qui participent à la protection du périmètre métropolitain, mais également toutes les actions menées en amont. En 2023, la Métropole a poursuivi, avec les chambres d'agriculture et l'EPTB, le travail de préparation des chartes locales qui s'appliqueront afin d'indemniser les agriculteurs dans le cadre d'aménagements de sur-inondation.

Le projet « Eau et Agriculture Durables du Chatillonnais » a également vocation à rémunérer les pratiques agricoles favorables à la préservation des zones d'expansion des crues.

ORGANISATION DE LA COMPÉTENCE GeMAPI

La Métropole exerce sa compétence directement mais également :

- Au travers de ses adhésions aux syndicats de rivières : le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB), le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY), le Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine (SyAGE), le Syndicat de l'Orge, les syndicats porteurs de Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) et à l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs depuis le 1^{er} janvier 2021 ;
- Par ses conventions « loi FESNEAU » signées avec les départements du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis ;
- Par sa délégation « Entretien des cours d'eau » avec le syndicat du Morbras.



Casier pilote de la Bassée.

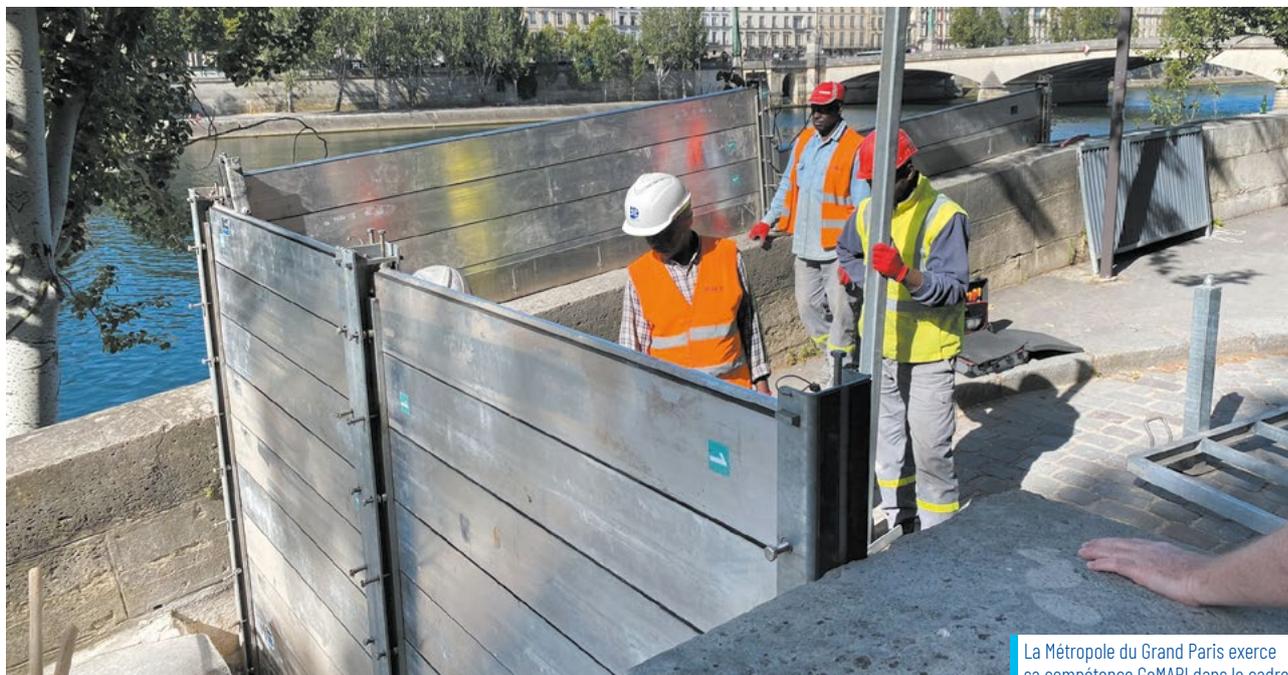
? EN SAVOIR PLUS

 *Délibération du Conseil métropolitain du 15 février 2022 relative à la convention avec le département du Val-de-Marne pour le financement de travaux et d'études relatifs aux ouvrages de protection anti-crues*

 *Délibération du Conseil métropolitain du 1^{er} juillet 2022 relative à la convention avec le département du Val-de-Marne pour le financement de travaux et d'études relatifs aux ouvrages de protection anti-crues*

MOYENS D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE GeMAPI

La Métropole du Grand Paris se donne les moyens d'agir pour exercer pleinement sa compétence GeMAPI grâce à une gestion financière maîtrisée de ses actions et une consolidation de ses partenariats.



La Métropole du Grand Paris exerce sa compétence GeMAPI dans le cadre d'un programme pluriannuel qui s'est échelonné de 2019 à 2023.

ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PLURIANNUEL

La Métropole du Grand Paris exerce sa compétence GeMAPI dans le cadre d'un programme pluriannuel qui s'est échelonné de 2019 à 2023. Ce programme est estimé à plus de 100 millions d'euros et comprend les dépenses liées aux études, à l'entretien et aux travaux sur les écosystèmes aquatiques métropolitains, les renaturations ou réouvertures de cours d'eau. S'y ajoutent également les opérations de prévention et de gestion des risques d'inondation, l'entretien et la réhabilitation des ouvrages de défense contre les crues.

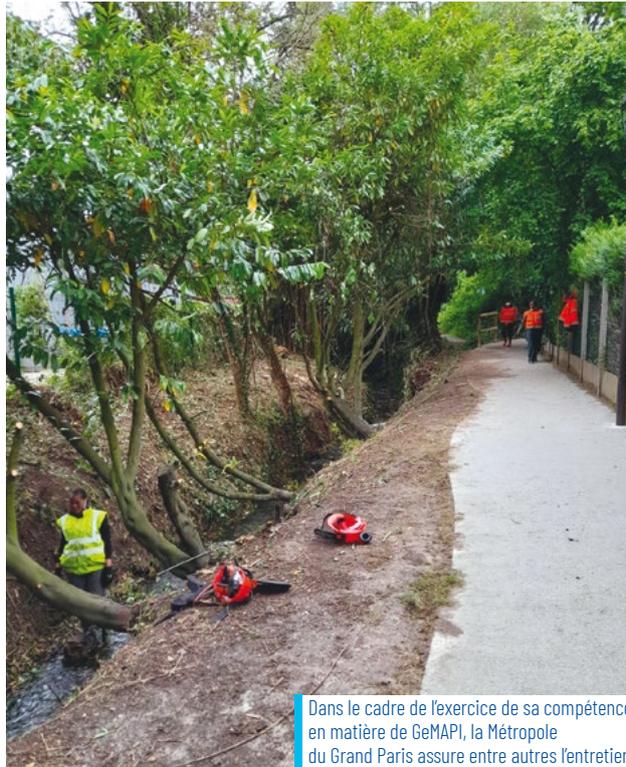
STABILISATION DE LA DURABILITÉ DES FINANCEMENTS

Pour mettre en œuvre sa compétence sur le long terme, la Métropole du Grand Paris a institué une taxe GeMAPI. Le Conseil métropolitain du 28 septembre 2018 a fixé à 3 millions d'euros le produit pour l'année 2019. Il s'agit d'une taxe de 0,007 % sur la taxe foncière, 0,010 % sur la taxe d'habitation et 0,11 % sur la cotisation foncière des entreprises. Le produit de la taxe GeMAPI a été reconduit sur l'année 2022, sa traduction fiscale est restée similaire.

100 M€
CONSACRÉS PAR
LA MÉTROPOLE
DU GRAND PARIS À
LA GeMAPI DANS
LE CADRE D'UN
PROGRAMME
PLURIANNUEL QUI
S'EST ÉCHELONNÉ
DE 2019 À 2023

34 M€
D'EMPRUNT DANS
LE CADRE DU 1^{ER}
AQUAPRÊT

MOYENS D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE GeMAPI



Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de GeMAPI, la Métropole du Grand Paris assure entre autres l'entretien du ru des Godets, un affluent de la Bièvre.

**DÉMARRAGE DU PROGRAMME
D'ACTIONS DE PRÉVENTION
DES INONDATIONS (PAPI)
2023-2029 DE LA SEINE
ET LA MARNE FRANCILIENNES**

Depuis décembre 2013, l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs est porteur du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes 2013-2021. Ce premier programme est arrivé à son terme fin 2021. En complément de la participation au financement de la vanne secteur de Joinville à hauteur de 250 000 euros, la Métropole a financé quatre actions à hauteur de 32 millions d'euros, dont notamment les études préalables et travaux pour le casier pilote de la Bassée.

Afin de poursuivre la dynamique engagée, Seine Grands Lacs anime un second PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes portant sur la période 2023-2029. Ainsi, après une labélisation par les services de l'Etat, le PAPI a pu démarrer à l'automne 2023. Ce second programme compte 62 maîtres d'ouvrages d'actions (EPCI, communes, EPTB, départements, etc.) pour 346 actions et un budget de près de 170 millions d'euros. Maître d'ouvrage ou financeur d'actions structurantes, la Métropole met en œuvre sa compétence en matière de GeMAPI en proposant des actions dans les sept axes du programme et réalise notamment les études et travaux pour le système d'endiguement. Acteur majeur sur les problématiques de l'eau, elle participe au développement de la connaissance. Enfin, elle constitue une interface entre les différents acteurs en mettant en

place des réseaux d'échanges ainsi qu'en proposant des financements.

Les dépenses prévues et engagées pour les six années du PAPI représentent ainsi un total de 45,95 millions d'euros : 43,8 millions d'euros pour les 18 actions assurées en maîtrise d'ouvrage directe de la Métropole et principalement dédiées aux confortements des systèmes d'endiguement ; 2 millions d'euros pour les cinq actions co-financées, consacrées notamment aux études de vulnérabilité aux inondations portées par la Métropole. Le Conseil métropolitain du vendredi 15 octobre 2021 a approuvé ce programme d'actions à l'unanimité et confirmé lors du Conseil métropolitain du 1^{er} juillet 2022 les modalités d'accompagnement financier des communes, en complémentarité avec les fonds de l'État et de l'Agence de l'Eau.

En 2023, plusieurs actions portées par la Métropole ont été engagées :

- Animation du club des gémapiens avec une première rencontre à l'automne 2023;
- Mise en place d'un observatoire des crues, notamment par un partenariat avec l'université Paris Panthéon-Sorbonne;
- L'accompagnement pour l'intégration du risque dans les documents d'urbanisme, notamment avec les projets portés par la Direction de l'Aménagement;
- L'accompagnement des collectivités pour la préservation de Zones d'Expansions des Crues (ZEC);
- Les études préalables au renforcement des systèmes d'endiguement métropolitains;
- L'acquisition de protections amovibles de type batardeaux;
- La mise en place d'un logiciel de gestion dynamique des protections amovibles.

ARTICULATION AVEC LES AUTRES DÉMARCHES MÉTROPOLITAINES

- L'Axe Seine : la Métropole du Grand Paris s'est engagée à piloter l'animation du groupe de travail GeMAPI et porte une étude visant à faire un état des lieux de la gouvernance et des enjeux pour les milieux aquatiques, la biodiversité et la prévention des inondations le long de l'Axe Seine;
- La recherche : la Métropole a participé au financement du programme de recherche interdisciplinaire en environnement sur la Vallée de la Seine et du programme de recherche et d'étude du Morbras;
- La coopération internationale : la Métropole s'engage avec l'UNESCO et l'association Arceau pour la structuration d'une alliance internationale des mégapoles pour l'eau et le climat ; elle



a participé à la première conférence du groupe régional Europe Amérique du Nord organisée à New York en mars 2023.

- La Métropole a renouvelé en 2021 son partenariat avec l'association ESPACES par convention pluriannuelle (2022-2024) d'objectifs et de financement (90 000€ par an);
- Autres démarches métropolitaines : la mise en œuvre de la compétence GeMAPI répond à certains des grands enjeux du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM). Cette compétence contribue également à la valorisation du patrimoine naturel et paysager qui constitue une politique portée par la Métropole du Grand Paris dans le cadre de sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie. Le dispositif « Baignades en Seine et en Marne – Héritage JO Paris 2024 », soutenu par la Métropole, contribue ainsi à développer le lien entre urbanisme, aménagement, gestion de l'eau et adaptation au changement climatique. La Métropole a enfin

soutenu les communes organisant un Big Jump métropolitain, et même à l'échelle de l'Axe Seine, le 9 juillet 2023, pour promouvoir la baignade en milieu naturel et la protection des milieux aquatiques.

REPRÉSENTATION AUX INSTANCES DE BASSIN ET CONSTRUCTION DE PARTENARIATS

La Métropole du Grand Paris est particulièrement active au sein des instances de bassin. Elle est ainsi représentée au sein du comité du bassin Seine-Normandie, des instances de dialogue de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation, des commissions locales de l'eau, du comité de pilotage du programme d'action et de prévention des inondations. Par ailleurs, elle a développé de nombreux partenariats avec les syndicats de rivière, des porteurs de schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins de l'Yerres, de la Bièvre, Croult-Enghien-Vieille-Mer et Marne Confluence.



UNE
MÉTRO
POLE
À L'ÉCOUTE
DES MÉTROPOLITAIN(E)S

Pour mener à bien ses politiques publiques, la Métropole du Grand Paris tient à y associer ceux qui sont au cœur de ses préoccupations, les Métropolitains eux-mêmes. C'est pourquoi elle développe la participation citoyenne en s'engageant dans le dialogue avec les habitants.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT (CoDev)

Créé par la loi, le Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris (CoDev) est une instance de démocratie participative constituée de membres bénévoles issus de la société civile.

En mars 2023, l'Assemblée plénière du Conseil de développement a validé trois rapports, l'un sur le Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM), un autre sur une coopération alimentaire saine, durable et accessible à tous, et un dernier sur la densité urbaine.

Faisant face à des défis sur le plan de la lutte contre les changements climatiques et de l'adaptation de notre société à leurs conséquences et du renchérissement du coût des énergies, les acteurs doivent s'organiser collectivement pour répondre le plus efficacement possible. L'avis rendu sur le SDEM demande que la Métropole du Grand Paris endosse un rôle de coordinatrice des politiques énergétiques, ainsi que de facilitatrice de l'innovation.

Toujours en promouvant le rôle de coordination de l'échelon métropolitain, les membres du groupe de travail sur l'alimentation ont souhaité souligner l'importance d'intégrer dans le Plan Alimentaire Métropolitain la question des coopérations territoriales



internes à la Métropole, mais aussi limitrophes. Cette coopération permettrait de poursuivre trois objectifs : l'amélioration de la qualité des aliments disponibles, la diminution de l'empreinte carbone des denrées, et la limitation des inégalités d'accès à ces aliments.

Les membres du CoDev ont émis un avis sur la densité en s'intéressant à identifier les freins existants à son acceptabilité. Les membres soulignent que la densité n'est pas un problème en soi, mais que le processus de densification, quand il est mal concerté, produit des projets aux aménités négatives particulièrement rejetés par les habitants. La proposition demande une redéfinition de la démarche participative en amont des projets pour favoriser la constitution d'une ville dense, désirable et acceptable.

Le CoDev s'est auto-saisi en avril 2023 sur les héritages matériels et immatériels des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 notamment sur le sport-santé et le sport à l'école. Un premier groupe a été organisé à l'été 2023 pour répondre à l'appel du Ministère de la transition écologique sur l'adaptation au changement climatique. Puis, depuis septembre 2023, un groupe sur l'éducation à la mobilité, réfléchit à faire des propositions pour améliorer le partage des espaces publics tout en développant les modes de déplacement doux et actifs. Les travaux des groupes sur la densité et l'alimentation ont continué fin 2023-début 2024, et deux groupes ont débuté en mars 2024.

? EN SAVOIR PLUS



Avis et contributions du CoDev disponibles

DIALOGUE AVEC LES CITOYENS

En 2023, la Métropole a poursuivi le dialogue engagé avec les Métropolitains, pour mieux comprendre leurs attentes, en termes de qualité de vie individuelle et collective. Initié il y a deux ans, le recueil de la parole citoyenne par la Métropole est désormais inscrit dans des dispositifs récurrents.



À l'initiative de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, et de Philippe LAURENT, Vice-Président délégué aux Finances et à l'Information citoyenne, une enquête audiovisuelle a été menée par la Métropole du Grand Paris auprès d'une centaine de Métropolitains, sur leurs perceptions des Jeux de Paris 2024 afin de recueillir les préoccupations et les aspirations des habitants.



LE SAVIEZ-VOUS?

PERSPECTIVES

Un cycle d'écoute sous forme de réunions publiques organisées dans les communes sera engagé prochainement.

Par ailleurs, des concertations publiques en ligne seront organisées, en 2024, sur la plateforme collaborative de la Métropole du Grand Paris « Je participe » dans le cadre de la révision du Plan Climat Air Énergie (PCAEM) et de la mise en œuvre de la Zone à Faibles Emissions (ZFE).

DES MOYENS AU SERVICE

DE NOS **AMBITIONS**



1 Administration _____ P.134

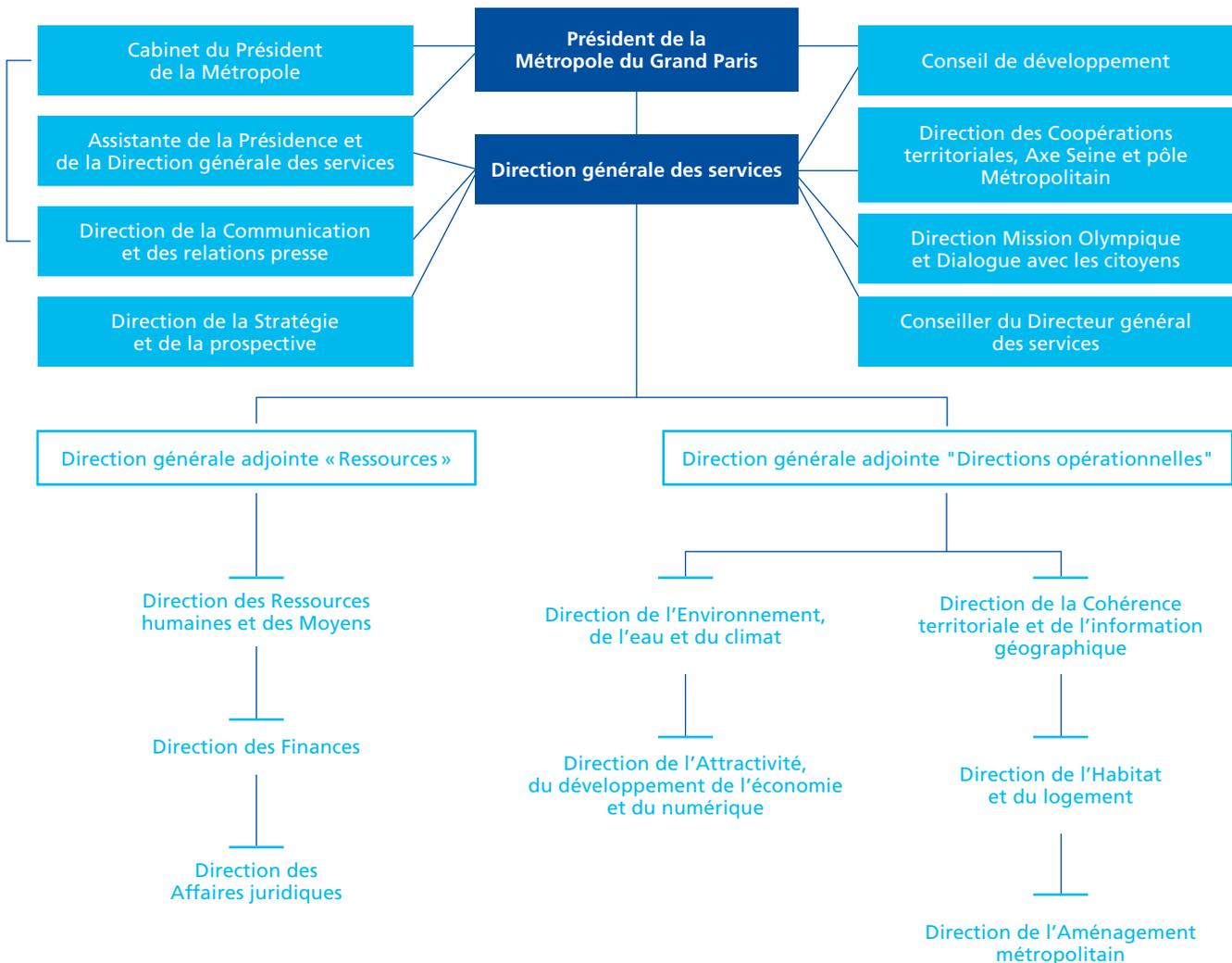
2 Moyens financiers _____ P.136

3 Commande publique _____ P.137

ADMINISTRATION

En 2023, la Métropole du Grand Paris, a poursuivi sa structuration et son développement grâce à l'engagement fort de ses équipes.

Organigramme des services



Les actions de recrutement et d'intégration de nouveaux collaborateurs ont été importantes en 2023, se traduisant par 84 arrivées, incluant les apprentis et les contrats de renfort. La Métropole a également accueilli 13 stagiaires école pour favoriser leur entrée dans la vie professionnelle.

Fin 2023, la Métropole du Grand Paris comptait 169 agents, contre 135 en 2022. L'intégration des nouveaux agents s'est faite de façon adaptée grâce à l'investissement des équipes, et au soutien de Manuel ESCHLIMANN, Vice-président délégué à l'Administration générale.

Le taux d'emploi de travailleurs handicapés est de 5,45 % en 2023 contre 3,17 % en 2022, répondant ainsi à sa responsabilité sociétale et aux obligations réglementaires.

En 2023, la moyenne d'âge des personnels est de 39 ans, légèrement inférieure à celle constatée dans la fonction publique territoriale (45 ans). Cet écart s'explique par la structure métropolitaine des emplois qui compte une proportion significative de chargé(e)s de mission au profil plus jeune. La part du personnel de catégorie A représente d'ailleurs plus de 80 % des postes occupés.

UNE ADMINISTRATION DE MISSION QUI POURSUIT SA STRUCTURATION

La Métropole du Grand Paris porte de façon permanente une stratégie de structuration de sa gestion des ressources humaines : développement des compétences et des parcours professionnels, politique de rémunération équilibrée entre les femmes et les hommes, dotation informatique et téléphonie, conditions de travail et

articulation équilibrée entre vie professionnelle et personnelle. L'adaptation régulière de l'organisation des services permet une optimisation du fonctionnement pour répondre au développement de l'activité avec notamment la poursuite de la création de structures « pôle » ou « service » dans certaines directions. Cela permet d'améliorer la lisibilité de l'organisation, des périmètres des directions et des responsabilités des collaborateurs.

DES ÉVOLUTIONS LIÉES À LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Dialogue social et comité social territorial

En 2023, la Métropole a installé le nouveau comité social territorial (CST) issu des élections professionnelles de décembre 2022, en lieu et place du comité technique.

Lors de la première séance, le règlement intérieur et le protocole syndical ont été approuvés à l'unanimité des membres.

En 2023, l'instance a été réunie lors de cinq séances pour évoquer notamment les questions liées aux évolutions d'organisation et de fonctionnement de la Métropole (nouveaux locaux, dispositifs RH...).

Amélioration des processus de recrutement et renforcement de la marque employeur

La Métropole utilise depuis deux ans un applicatif informatique dédié à la gestion des recrutements. Cela permet de dématérialiser l'ensemble des étapes du processus et de renforcer la

réactivité de l'établissement dans ses recrutements ainsi que la qualité de sa communication auprès des candidats en lien avec le management pleinement associé au processus.

Les managers jouant un rôle essentiel dans les processus de recrutement, une formation d'une journée dédiée au recrutement permettant d'harmoniser les pratiques, de partager des méthodologies, des techniques et des outils a été mise en place en 2023.

Courant 2023, la Métropole du Grand Paris a également débuté des travaux liés au respect des obligations légales et de lutte contre les discriminations, au renforcement de son investissement dans la qualité de l'intégration de ses nouveaux collaborateurs et sur sa marque employeur.

Un travail pluriannuel sur la marque employeur a été engagé en 2023 avec des interviews et la diffusion à venir de portraits professionnels de collaborateurs présentant leurs métiers en vue de l'ouverture d'un portail dédié permettant la valorisation des métiers et des opportunités professionnelles sur les sites d'emploi permettant de renforcer l'attractivité de l'établissement et de ses opportunités.

Développement de la politique RH en faveur des agents

Évolution du dispositif de télétravail à la Métropole du Grand Paris

Depuis le 1^{er} septembre 2020, le télétravail a été instauré au bénéfice des équipes de la Métropole.

Le bilan des modalités de télétravail mises en place, réalisé en fin d'année 2022, a permis de confirmer les apports bénéfiques de ce dispositif en matière d'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle, d'attractivité

et de renforcement de la marque employeur de la Métropole.

Dans un souci d'adaptation aux enjeux de structuration des effectifs de la Métropole, une évolution du cadre du télétravail s'est avérée nécessaire portant le télétravail possible jusqu'à deux jours par semaine.

Forfait mobilité durable

La Métropole du Grand Paris, jouant un rôle majeur en matière de transition écologique, a souhaité encourager les mobilités durables auprès de ses agents en proposant le forfait mobilités durables qui permet aux agents de bénéficier d'une prise en charge financière d'une partie des frais engagés pour accomplir des déplacements entre le domicile et le lieu de travail, avec un des modes de transports défini par décret (vélo, covoiturage, trottinette électrique, etc.).

Mise en place des astreintes

Compte tenu des compétences dévolues à la Métropole du Grand Paris, notamment en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GeMAPI), lesquelles peuvent nécessiter une disponibilité permanente des agents de certains services, un régime d'astreintes a été instauré à la Métropole. Il sera étendu en 2024 à une astreinte décisionnelle et d'autres astreintes techniques.

Renforcement des leviers managériaux

En 2023, les équipes de la Métropole du Grand Paris ont été associées à un travail participatif soutenu par un assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO) au travers de questionnaires, d'un

séminaire des personnels, de groupes de travail sur l'identité et la raison d'être de l'institution. Ces travaux ont débouché sur un référentiel de management et le choix de quatre valeurs : « coopération, engagement, responsabilité et créativité ». Ces valeurs identifiées guident le management et le fonctionnement quotidien de l'établissement. Ce travail a été complété par un programme de formation auprès des encadrants.

Amélioration de la protection des agents et de l'action sociale

Dispositif de recueil des signalements de lanceurs d'alertes

La Métropole du Grand Paris, pour répondre aux obligations réglementaires, a établi une procédure interne de recueil et de traitement des signalements qui permet à toute personne éligible au statut de lanceur d'alerte d'adresser un signalement par écrit ou par oral via un instrument juridique adapté.

La gestion du canal de réception des signalements a été confiée à un tiers dans le respect des modalités et garanties déontologiques en vigueur.

Développement de l'offre de restauration

Suite à l'emménagement sur le nouveau site AirTime, une nouvelle offre de restauration a été proposée aux agents de la Métropole avec des conditions attractives sur la participation employeur (droit d'admission et participation au financement des denrées selon les catégories d'emploi des collaborateurs).

LA FORMATION POUR DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

La Métropole a poursuivi en 2023, sa politique de formation auprès du plus grand nombre de ses agents via un large éventail de formations professionnalisantes ainsi que des formations de préparation aux concours. Les contenus suivis ont principalement porté sur la santé et sécurité au travail, le développement de compétences fondamentales, de compétences métiers et managériales.

Un module informatique dédié à la gestion de la formation professionnelle a été déployé pour l'ensemble des demandes de formations en lien avec le catalogue de formation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) afin de poursuivre nos démarches de dématérialisation.

169
AGENTS FIN 2023

39 ANS
DE MOYENNE D'ÂGE

84
ARRIVÉES EN 2023

LES MOYENS FINANCIERS

En 2023, la Métropole du Grand Paris a poursuivi le renforcement de ses interventions et développé de nouveaux champs d'action.

Avec l'appui de Gilles CARREZ, Conseiller métropolitain, Président de la Commission Finances, de Philippe LAURENT, Vice-Président délégué aux Finances et à l'Information citoyenne et d'Alexandra CORDEBARD, Conseillère métropolitaine déléguée au Budget, la Métropole a conforté sa place incontournable au service des habitants.

En fonctionnement, la Métropole a repris sa montée en puissance tout en maîtrisant l'augmentation des charges. Les flux financiers entre Métropole du Grand Paris, communes et Établissements Publics Territoriaux (EPT) représentent toujours près de 97 % des dépenses de la Métropole. Ils intègrent en 2023, outre les attributions de compensation aux communes, une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) exceptionnelle à hauteur de 42 M€ à destination des communes, afin de soutenir la section de fonctionnement des budgets communaux compte tenu des difficultés rencontrées en 2023.

L'année 2023 présente un contexte de rebond des recettes fiscales, en particulier de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), après deux années de baisse de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), que la TVA a remplacée. La Métropole a ainsi pu poursuivre la montée en puissance de ses interventions, même si l'atterrissage de

fin d'année du produit de TVA, inférieur de près de 30 M€ au produit notifié lors de l'élaboration budgétaire, a dégradé l'équilibre de l'exercice 2023.

La Métropole a en parallèle poursuivi son rôle amortisseur auprès des communes et des EPT en garantissant le montant des dotations de l'État en valeur 2015, portant le total des baisses de dotations subies par la Métropole à 215 M€ pour l'année 2023 et à 1 185 M€ depuis 2016.

En 2023, l'investissement de la Métropole au service des habitants a poursuivi sa forte progression (150 millions d'euros réalisés, +50 % du solde d'investissement par rapport à 2022), portée par la montée en puissance des grands travaux que sont le Centre Aquatique Olympique (21 M€) et les projets liés à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GeMAPI, 14 M€). En parallèle, la Métropole a versé 71 millions d'euros de subventions aux communes et EPT dans le cadre des différents fonds d'intervention, soit plus du double du total versé en 2022. L'aide à l'acquisition de véhicules propres par les citoyens à travers le dispositif « Métropole Roule Propre » a également poursuivi sa montée en puissance, avec 10 millions d'euros dépensés contre 9 millions en 2022.

Ce contexte d'intervention renforcée de la Métropole au service de ses habitants, tant en fonctionnement qu'en investissement, et de variation de ses recettes en cours d'année, l'a contrainte à consommer une partie de ses excédents antérieurs, puisque son résultat de clôture au compte administratif 2023 est en diminution de 28 M€. Au regard des engagements pluriannuels d'ores et déjà pris, la Métropole doit maintenir une gestion prudente pour préserver ses marges d'intervention pour les années à venir.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

153 M€
DE DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT
HORS FLUX
FINANCIERS

150 M€
DE DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT

71 M€
DE SUBVENTIONS
VERSÉES
AU BÉNÉFICE
DES COMMUNES
ET TERRITOIRES
DU PÉRIMÈTRE

COMMANDE PUBLIQUE

La Métropole du Grand Paris a été marquée en 2023 par la hausse confirmée de l'activité générée sur la commande publique, ainsi qu'une plus grande intégration des enjeux liés à l'achat responsable.

Sous l'égide de Denis CAHENZLI, Vice-Président délégué à la Stratégie métropolitaine de l'Habitat, Président de la commission d'appel d'offres, la Métropole du Grand Paris a attribué 118 marchés publics en 2023, ce qui représente +12% par rapport à l'année 2022 et un doublement en volume par rapport à 2021.

Cette forte évolution reflète la croissance des compétences et la montée en puissance de la Métropole du Grand Paris dans de nombreux champs d'intervention.

Elle reflète aussi les actions de la Métropole en qualité de collectivité hôte cheffe de file des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, pour lesquelles plusieurs marchés ont été passés en 2023.

Le volume total de dépenses d'achat (hors concession du Centre Aquatique Olympique) s'est élevé à 33 M€ TTC en 2023.

PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Durant l'année 2023, la Métropole s'est efforcée d'intégrer à ses marchés publics les enjeux du développement durable dans les composantes écologique et sociale.

Il s'agit principalement d'intégrer des clauses d'exécution spécifiques opposables aux prestataires dans les cahiers des charges, mais aussi de fixer des critères de jugement des offres éco-responsables ou favorisant l'insertion des

publics éloignés de l'emploi. Il peut s'agir également de réserver des marchés à des structures d'insertion ou des établissements employant des personnes en situation de handicap.

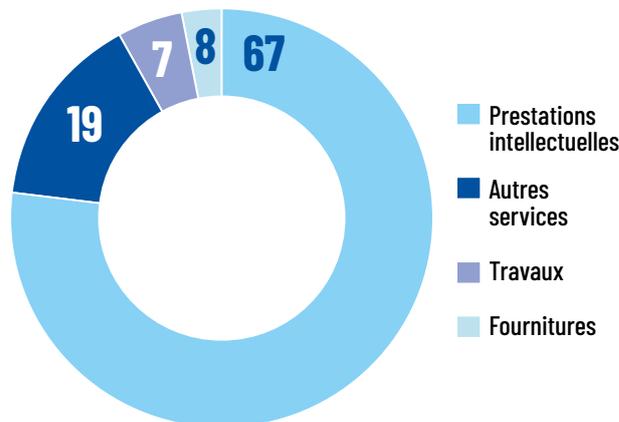
Ainsi, sur le volume de marchés notifiés en 2023 :

- **30 %** ont fait l'objet de critères et/ou de clauses d'exécution environnementale;

- **6 %** ont donné lieu à l'application de clauses sociales d'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Malgré la typologie assez spécifique de marchés passés par la Métropole en termes de nature de prestations, elle a commencé à élargir les clauses et critères autour du développement durable dans tous les types de marchés, y compris les prestations intellectuelles.

Répartition du nombre de marchés par types d'achat (en %)



ANNEXES



- 1** État d'avancement « Inventons la Métropole du Grand Paris » 1 _____ P.140
- 2** État d'avancement « Inventons la Métropole du Grand Paris » 2 _____ P.144
- 3** Fonds d'Investissement Métropolitain _____ P.147
- 4** Fonds Métropolitain d'Innovation Numérique _____ P.160
- 5** Fonds d'Intervention Métropolitain de soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services _____ P.164
- 6** Fonds Équipements Structurants _____ P.167

ANNEXE

ÉTAT D'AVANCEMENT « INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS » 1

27 OPÉRATIONS
EN COURS

5 OPÉRATIONS
RETARDÉES

1 OPÉRATION
SUSPENDUE

10 OPÉRATIONS
REPROGRAMMÉES

OPÉRATIONS EN COURS

RÉALISATION

Livraison

Pierrefitte-Stains (Atland)

Noisy-le-Sec Pont de Bondy (Linkcity)

Vaucresson (ADIM)

Vaujours (OGIC)

Bondy – Noue Caillet (Pichet)

Travaux

La Courneuve – Babcock (Compagnie de Phalsbourg)

Morangis – Armée Leclerc (Paris Sud Aménagement)

Noisy-le-Sec – Plaine Ouest (Bouygues Immobilier)

Paris – 29 rue du Soleil (Des Clics et des Calques)

Paris – Porte de Saint-Ouen (BNP Paribas Real Estate)

Paris – Porte Brancion (Woodeum)

Paris – ZAC Paul Bourget (Pichet)

Thiais/Orly – secteurs 1 et 2 (Linkcity) – secteur 3

Villeneuve-la-Garenne - Bongarde (Sogeprom)

Villejuif – Terrains Bizet (Pichet)

Vitry-sur-Seine – Ardoines (Linkcity)

MISE AU POINT

Commercialisation en cours

Argenteuil – Secteur gare (Bricqueville)

PC accordé et purgé

Bagneux – Croizat-Fortin (Lamotte-Brémond)

Gennevilliers (Compagnie de Phalsbourg)

Dépôt du permis de construire

Charenton-le-Pont – Charenton-Bercy (UrbanEra)

Signature de la promesse de vente

Issy-les-Moulineaux – Léon Blum (Icade)

Evry-Courcouronnes – Tour H (UrbanEra/Bouygues)

Le Kremlin-Bicêtre – Secteur gare (Altearea)

Mise au point du projet et du montage

Arcueil – Ecotone (Compagnie de Phalsbourg)

Les Lilas – Fort de Romainville (Cibex)

Gonesse – Triangle de Gonesse (Bopro Sustainable Investments)

Paris – Bercy-Charenton (Sogaris)

OPÉRATIONS RETARDÉES

Opération

Argenteuil – Secteur gare (Bricqueville)

Bagneux – Croizat-Fortin (Lamotte-Brémond)

Gennevilliers (Compagnie de Phalsbourg)

Charenton-le-Pont – Charenton-Bercy (UrbanEra)

Issy-les-Moulineaux – Léon Blum (Icade)

OPÉRATIONS SUSPENDUES

Opération

Gonesse – Triangle de Gonesse (Bopro Sustainable Investments)

OPÉRATIONS REPROGRAMMÉES

INITIALISATION D'UN PROJET ALTERNATIF SUITE À LA CONSULTATION IMGP

Opération

Antony – Antonypole (Linkcity)

Clichy sous Bois / Montfermeil – Quartier du plateau (Pichet)

Clichy-la-Garenne – Maison du Peuple (Duval)
Joinville-le-Pont – Terrain « Bi-métal » (Eiffage)
Nanterre – Place de la Boule (OGIC)
Saint-Denis – Pleyel (Sogelym Dixence Holding)
Saint-Denis – Piscine municipale (Cultplace Isatis)
Sceaux – Place du Général de Gaulle (Nacarat)
Sevran – Terres d'eau (Linkcity)
Villiers-sur-Marne – Marne Europe (Compagnie de Phalsbourg)

OPÉRATIONS ABANDONNÉES

AUCUNE OPÉRATION ALTERNATIVE DÉVELOPPÉE SUR LE SITE À CE JOUR

Opération

Bobigny – Eco Parc Ouest (Pichet)
Bagnolet – Marché à la ferraille (Vinci Immobilier)
Cachan – Campus (Altearea)
Clichy-sous-Bois – Terrains Leclair (Nexity)
Evry – Genopôle (Linkcity)
Lieusaint – Carré Sénart (SOPIC)
Limeil-Brévannes – Cœur de ville (Quartus)
Montreuil – Le Mur à pêches (UrbanEra)
Nogent-sur-Marne – Plaisance sur Marne (Sogeprom)
Pantin – terrains ASPP (Demathieu Bard Immobilier)
Romainville – Rue de la commune de Paris (ALSEI)
Rosny-sous-Bois (Compagnie de Phalsbourg)
Rueil-Malmaison – Jean Jaurès (Giboire)
Saint-Ouen – Marché aux puces (Novaxia)
Santeny – Cœur de village en partage (Elytea)
Villejuif – Redoute des Hautes Bruyères (Pichet)
Vitry-sur-Seine – ZAC Cherioux (Linkcity)

ANNEXE

ÉTAT D'AVANCEMENT « INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS » 2

13 OPÉRATIONS
EN COURS

1 OPÉRATION
SUSPENDUE

3 OPÉRATIONS
RETARDÉES

5 OPÉRATIONS
REPROGRAMMÉES

OPÉRATIONS EN COURS

RÉALISATION

Travaux

Rueil-Malmaison – Eco-quartier de l'Arsenal (Pitch)

Saint-Ouen – Stade Bauer (Réalités)

Nanterre – École d'Architecture (Eiffage)

Commercialisation lancée

Argenteuil - PAE Berges de Seine (Atland)

MISE AU POINT

Permis de construire accordé et purgé

Paris 18^e – Porte de Clignancourt (Legendre)

Pantin – Candale-Méhul (Groupe ARC)

Dépôt du permis de construire

Bourg-la-Reine – Campus de l'enfance (Altarea)

Nanterre – CASH (Icade)

Signature de la promesse de vente

Ville-d'Avray – Centre-ville (Demathieu Bard Immobilier)

Noisy-le-Grand – École Louis Lumière (BNP Paribas Real Estate)

Mise au point de la promesse de vente

Le Bourget – Abbé Niort (Aventim)

Mise au point du projet et du montage

Le Bourget – Entonnement Est (Groupe Duval)

Chelles – Castermant (Atland/Vinci)

OPÉRATIONS RETARDÉES

Opération

Pantin – Candale-Méhul (Groupe ARC)

Noisy-le-Grand – Ecole Louis Lumière (BNP Paribas Real Estate)

Le Bourget – Abbé Niort (Aventim)

OPÉRATIONS SUSPENDUES

Opération

Le Bourget – Entonnement Est (Groupe Duval)

OPÉRATIONS REPROGRAMMÉES

Opération

Asnières-sur-Seine – Gare Lisch (Nacarat)

Bondy – PRU 1 (Altarea)

Asnières-sur-Seine – Patinoire (Eiffage)

Clichy-la-Garenne – Léon Blum (Pichet)

Paris 15^e – Quai d'Issy (Bouygues)

OPÉRATIONS ABANDONNÉES

AUCUNE OPÉRATION ALTERNATIVE DÉVELOPPÉE SUR LE SITE À CE JOUR

Opération

Bagnolet – Pôle Gallieni (Giboire)

Corbeil-Essonnes – Ancien hôpital (Altarea)

Epinay-sur-Seine – Intégral (Espace 2)

Villemomble – Ancien conservatoire (Pitch)

Vitry-sur-Seine – ZAC Rouget de Lisle lot D (Vinci)

ANNEXE

FIM: DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN EN 2023 POUR UN MONTANT TOTAL DE 45 353 007 €

57%

RÉNOVATION
THERMIQUE
(PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT)

26 019 253 €

34%

PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT
HORS RÉNOVATION
THERMIQUE

15 430 969 €

5%

PRIORITÉ AFFICHÉE
EN MATIÈRE
D'AMÉNAGEMENT DE
L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

2 337 465 €

4%

DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

1 555 320 €

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (HORS RÉNOVATION THERMIQUE)

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Ablon-sur-Seine	Ablon-sur-Seine	Création d'un parc écologique en centre-ville	96 651
Ablon-sur-Seine	Ablon-sur-Seine	Acquisition d'un véhicule propre	9 971
Alfortville	SPLA Avenir Développement	Aménagements paysagers et requalification de l'espace public dans le cadre de la ZAC du centre commercial du Grand Ensemble à Alfortville	138 787
Antony	Antony	Acquisition de 12 véhicules électriques, 10 bornes de recharge et 10 vélos à assistance électrique destinés au vélopartage	144 841
Antony	Antony	Réaménagement de la cour de l'école élémentaire Les Rabats	109 664
Aulnay-sous-Bois	EPT Paris Terres d'Envol	Acquisition de 4 véhicules électriques	21 080
Bagnolet	Bagnolet	Renaturation du square Varlin	94 809
Bobigny	Bobigny	Requalification des espaces publics du quartier Chemin Vert	401 626
Boulogne-Billancourt	Boulogne-Billancourt	Installation d'îlots de fraîcheur et perméabilisation des sols de la cour de l'école Castéja	96 847
Bourg-la-Reine	Bourg-la-Reine	Acquisition d'un véhicule électrique pour la police municipale	9 480
Cachan	Cachan	Achat de véhicules et vélos électriques	35 582
Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Aménagement végétal et renaturation d'espaces publics : square du 11 novembre 1918, place d'Astier, cimetière Valmy, Hôtel de Ville et abords des pistes cyclables	172 780
Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Acquisition de véhicules électriques et vélos à assistance électrique pour les services municipaux	17 990
Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Végétalisation des places de la Coupole et des Marseillais	917 270
Châtillon	Châtillon	Création d'un îlot fraîcheur sur la place de l'Allée du Cèdre	56 425
Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Achat d'un véhicule hybride	5 226

ANNEXES : DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS
D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM) EN 2023

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Choisy-le-Roi	Choisy-le-Roi	Requalification des jardins familiaux	91 500
Choisy-le-Roi	Choisy-le-Roi	Acquisition de 11 véhicules électriques et hybrides et de deux vélos-cargo triporteurs électriques	51 202
Clichy-la-Garenne	Clichy-la-Garenne	Acquisition de 4 véhicules électriques	18 414
Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	Acquisition de 6 véhicules électriques	29 172
Courbevoie	Courbevoie	Acquisition de 5 vélos électriques	2 489
Drancy	Drancy	Acquisition de 26 véhicules électriques et hybrides	378 567
Drancy	Drancy	Plantation d'alignement d'arbres et création d'îlots de fraîcheur	295 686
Dugny	Dugny	Acquisition d'un véhicule utilitaire	12 182
Epinay-sur-Seine	EPT Plaine Commune	Végétalisation de l'îlot Bouchet	314 626
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Végétalisation et désimperméabilisation de l'école maternelle Scarron	83 497
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Végétalisation de l'accueil de loisirs Pierre Bonnard	128 476
Fresnes	Fresnes	Remplacement d'une partie de la flotte thermique du parc et mise en place de vélos électriques en partage pour les agents	236 520
Garches	Garches	Acquisition de 2 balayeuses électriques et 6 véhicules électriques	232 401
Gennevilliers	Gennevilliers	Végétalisation des cours des écoles Grésillons et Caillebotte	298 498
Gennevilliers	Gennevilliers	Acquisition de 14 véhicules électriques	158 139
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Acquisition d'un véhicule propre et installation de bornes sur 2 sites de la ville	8 954
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Aménagement d'un espace vert, jeu et nature, en centre-ville	111 936
Issy-les-Moulineaux	Issy-les-Moulineaux	Désimperméabilisation et végétalisation des cours des écoles Le Colombier et Chabanne	107 884
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Acquisition de 10 véhicules électriques	415 948
Joinville-le-Pont	Joinville-le-Pont	Acquisition de véhicules électriques	15 813

ANNEXES : DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS
D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM) EN 2023

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Joinville-le-Pont	Joinville-le-Pont	Aménagement paysager de la cour d'école Eugène Voisin	180 204
Joinville-le-Pont	Joinville-le-Pont	Acquisition de 2 véhicules électriques	30 826
La Courneuve	La Courneuve	Acquisition de véhicules et vélos à assistance électrique et bornes de recharge	215 193
La Courneuve	La Courneuve	Aménagement de deux cours oasis dans le groupe scolaire Langevin Wallon	198 848
La Garenne-Colombes	La Garenne-Colombes	Aménagement et extension du jardin partagé de l'école René Guest	2 351
La Garenne-Colombes	La Garenne-Colombes	Acquisition de 3 véhicules électriques	37 518
Le Pré-Saint-Gervais	Le Pré-Saint-Gervais	Végétalisation du centre-ville	204 127
Les Pavillons-sous-Bois	Les Pavillons-sous-Bois	Plantation de 44 arbres rue Jeanne et Georges	15 188
Les Pavillons-sous-Bois	Les Pavillons-sous-Bois	Végétalisation de la place Oissery Forfry	27 545
Limeil-Brévannes	Limeil-Brévannes	Acquisition d'une voiture électrique et d'un scooter électrique	15 133
Limeil-Brévannes	Limeil-Brévannes	Travaux d'extension de la végétalisation de l'allée du Cèdre	23 008
Limeil-Brévannes	Limeil-Brévannes	Acquisition d'un véhicule hybride	9 435
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Acquisition de 3 vélos électriques pour la police municipale	1 739
Mandres-les-Roses	Mandres-les-Roses	Acquisition d'un véhicule électrique de type utilitaire	8 989
Montfermeil	Montfermeil	Acquisition de 2 véhicules utilitaires électriques	17 303
Montreuil	Montreuil	Création d'une cour d'école en oasis dans le groupe scolaire d'Estienne d'Orves	398 468
Montreuil	Montreuil	Renaturation de la cour de l'école maternelle Jean Jaurès	32 472
Montreuil	Montreuil	Acquisition de 3 véhicules utilitaires électriques	25 671
Morangis	Morangis	Aménagement paysagé du parc Saint-Michel	304 378
Neuilly-Plaisance	Neuilly-Plaisance	Acquisition d'une balayeuse électrique	84 421

ANNEXES : DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS
D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM) EN 2023

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Neuilly-Plaisance	Neuilly-Plaisance	Réaménagement en cour oasis et développement d'un îlot de fraîcheur de l'école élémentaire Edouard Herriot	18 105
Neuilly-sur-Marne	Neuilly-sur-Marne	Désimperméabilisation et végétalisation du parc de stationnement de la crèche la Farandole	129 445
Neuilly-sur-Marne	Neuilly-sur-Marne	Végétalisation de la place Stalingrad, des bords de Marne, du boulevard Maurice Berteaux et de la rue de l'amiral Courbet	90 082
Neuilly-sur-Seine	Neuilly-sur-Seine	Acquisition d'un véhicule hybride, 9 véhicules électriques, 4 laveuses électriques et 3 goupils électriques ainsi que l'installation de bornes de recharge	535 902
Neuilly-sur-Seine	Neuilly-sur-Seine	Végétalisation de la rue du Château	102 914
Noisy-le-Sec	Noisy-le-Sec	Végétalisation des cours du groupe scolaire Etienne d'Orves	398 919
Orly	Orly	Acquisition d'une voiture électrique, d'une borne électrique et de 2 vélos-cargos	7 807
Orly	EPT Grand Orly Seine Bièvre	Acquisition de 2 bennes à ordures ménagères à hydrogène et de véhicules électriques et installation de bornes de recharges	864 005
Ormesson-sur-Marne	Ormesson-sur-Marne	Equiperment de désherbage alternatif à l'utilisation des produits phytosanitaires	1 550
Ormesson-sur-Marne	Ormesson-sur-Marne	Désimperméabilisation du parking Saint Exupéry	20 304
Pantin	Pantin	Acquisition de véhicules électriques et installation de bornes électriques	84 463
Pantin	Pantin	Végétalisation des cours des écoles Cochenec et Lolive	168 321
Paris	Paris	Acquisition de trois poids lourds propres	262 500
Puteaux	Puteaux	Création d'une cour oasis à l'école Jean Jaurès	85 923
Puteaux	Puteaux	Création d'une cour oasis à l'école Marius Jacotot	77 429
Puteaux	Puteaux	Acquisition de 6 véhicules électriques et 4 vélos électriques	51 059
Puteaux	Puteaux	Création d'un îlot fraîcheur « Jardin d'hiver »	57 512
Puteaux	Puteaux	Restructuration et renaturation du parvis de l'Hôtel de Ville	191 523
Romainville	EPT Est Ensemble	Remplacement du parc de véhicules de collecte de déchets et des bibliothèques par des véhicules électriques	712 526

ANNEXES : DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS
D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM) EN 2023

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Romainville	Romainville	Renaturation de la place de la Résistance	106 891
Romainville	Romainville	Végétalisation de la rue Jean Charcot	172 060
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Végétalisation du carrefour formé par les rues Sainte Claire-Deville et Paul Hérault	412 217
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Amélioration du système de traitement d'eau de la piscine des Tourneroches	12 400
Saint-Denis	EPT Plaine Commune	Acquisition de véhicules propres et installation de bornes de recharge	45 906
Saint-Denis	EPT Plaine Commune	Végétalisation d'une station du T1 (station du cimetière) et du carrefour Strasbourg/Lénine	114 707
Saint-Denis	Saint-Denis	Acquisition de 5 véhicules électriques	43 876
Saint-Denis	EPT Plaine Commune	Acquisition de 10 véhicules électriques et installation de bornes de recharge	371 956
Saint-Denis	EPT Plaine Commune	Aménagement de l'espace paysager du programme Floréal-Saussaie-Courtille	237 753
Saint-Maurice	Saint-Maurice	Acquisition d'un véhicule électrique et d'une borne de recharge	22 155
Saint-Ouen	Saint-Ouen	Renaturation du cimetière	316 503
Saint-Ouen	Saint-Ouen	Acquisition de 4 vélos électriques et installation de 4 bornes de recharge	7 828
Santeny	Santeny	Aménagement d'îlot de fraîcheur et désimperméabilisation de la place de Gondy	280 340
Savigny-sur-Orge	Savigny-sur-Orge	Acquisition d'un véhicule électrique pour le CCAS	10 172
Savigny-sur-Orge	Savigny-sur-Orge	Désimperméabilisation des sols du parking du parc des sports	249 934
Savigny-sur-Orge	Savigny-sur-Orge	Plantation de 42 arbres	20 817
Sceaux	Sceaux	Achat d'un véhicule électrique pour le service de tranquillité urbaine	11 092
Sevran	Sevran	Acquisition d'une tondeuse électrique et de 3 minibus électriques	46 254
Sevran	Sevran	Acquisition de 23 véhicules électriques dont un camion	194 358
Sevran	Sevran	Création d'un cheminement doux et installation d'un mur végétalisé place Gaston Buissière	593 392
Sèvres	Sèvres	Renouvellement des véhicules propres	51 598

ANNEXES : DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS
D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM) EN 2023

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Sèvres	Sèvres	Végétalisation de cour d'école Eugénie Cotton	200 000
Suresnes	Suresnes	Acquisition de 7 véhicules électriques	51 970
Suresnes	Suresnes	Réaménagement végétal du Parc Ferrié et de la toiture terrasse des vestiaires du stade Jean Moulin	165 228
Suresnes	Suresnes	Acquisition de véhicules propres	75 767
Suresnes	Suresnes	Désimperméabilisation et végétalisation de 2 cours de l'école Vaillant-Jaurès	93 756
Valenton	Valenton	Acquisition de 3 véhicules électriques	23 128
Vaujours	CCAS de Vaujours	Acquisition d'un véhicule électrique	8 767
Vaucresson	Vaucresson	Renaturation de la cour de l'école maternelle des Grandes Fermes	54 795
Ville d'Avray	Ville d'Avray	Étude préalable aux travaux de désimperméabilisation de la cour d'école de la Ronce	12 000
Villemomble	Villemomble	Acquisition de 2 motos électriques	11 005
Villeneuve-la-Garenne	Villeneuve-la-Garenne	Déploiement de bornes de recharge	9 000
Villeneuve-la-Garenne	Villeneuve-la-Garenne	Achat de végétaux pour le square « Abbé Pierre »	26 254
Villeneuve-la-Garenne	Villeneuve-la-Garenne	Optimisation de la consommation d'arrosage via des sondes et outils de suivi agronomique	5 880
Villeneuve-la-Garenne	Villeneuve-la-Garenne	Acquisition de 3 véhicules électriques	16 020
Villeneuve-Saint-Georges	Villeneuve-Saint-Georges	Acquisition d'un véhicule propre	4 889
Villeneuve-Saint-Georges	Villeneuve-Saint-Georges	Acquisition d'une borne de recharge électrique et 3 vélos électriques	5 917
Villepinte	Villepinte	Acquisition d'une balayeuse électrique	47 860
Vincennes	Vincennes	Achat d'un véhicule électrique	21 659
Vincennes	Vincennes	Travaux de réaménagement du square Saint-Louis	100 500

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Viry-Châtillon	Caisse des écoles de Viry-Châtillon	Acquisition de 40 vélos enfants	2 543
Viry-Châtillon	Viry-Châtillon	Désimperméabilisation des sols du parking de la place de la république	96 495
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			15 430 969€

RÉNOVATION THERMIQUE (PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Ablon-sur-Seine	Ablon-sur-Seine	Rénovation thermique du Centre Culturel Alain Poher	208 000
Alfortville	Alfortville	Travaux de rénovation thermique du site « Palais des sports »	336 382
Alfortville	Alfortville	Dimension thermique des extensions des écoles maternelles Lacore-Moreau et Louise Michel	720 673
Antony	Antony	Dimension thermique de la nouvelle médiathèque du quartier Jean Zay	1 000 000
Argenteuil	Argenteuil	Rénovation thermique de plusieurs bâtiments municipaux (gymnase des Châtaigniers, Conservatoire, crèche Blé en Herbe, patinoire et Hôtel de Ville)	240 277
Argenteuil	Argenteuil	Rénovation des menuiseries extérieures de 6 bâtiments	181 070
Argenteuil	Argenteuil	Rénovation de l'étanchéité et de l'isolation de 3 équipements sportifs et du centre horticole	134 223
Argenteuil	Argenteuil	Mise en place d'outils de maîtrise énergétique des bâtiments et rénovation de la centrale d'air de l'Hôtel de Ville	130 453
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Travaux de menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville et du presbytère de l'église Sainte-Geneviève	82 351
Aubervilliers	Aubervilliers	Rénovation des menuiseries extérieures du Point information jeunesse	77 168
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Rénovation thermique de l'ancienne laiterie Garcelon et installation de panneaux photovoltaïques	269 860

ANNEXES : DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS
D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM) EN 2023

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Bobigny	Bobigny	Rénovation thermique du pôle maternel Robespierre et création de cours type oasis	1 000 000
Bondy	Bondy	Rénovation thermique de l'école maternelle Jean Zay	581 984
Bonneuil-sur-Marne	Bonneuil-sur-Marne	Rénovation énergétique du groupe scolaire Romain Rolland	1 000 000
Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Remplacement des fenêtres de l'immeuble au 14bis rue Marty	21 612
Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Ravalement et isolation de l'air de l'école élémentaire Aristide Briand	628 300
Châtenay-Malabry	Châtenay-Malabry	Réfection de l'étanchéité sur le toit de la bibliothèque	60 456
Chaville	Chaville	Travaux de réhabilitation thermique du club house et création de trois logements sur le site « Maneyrol »	82 416
Chaville	Chaville	Rénovation énergétique extérieure du site « Le Muguet »	620 835
Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Rénovation thermique du groupe scolaire « Moulin à Vent » et reconstruction du gymnase	421 694
Chevilly-Larue	Chevilly-Larue	Rénovation thermique du gymnase Marcel Paul et réalisation d'une centrale de production d'énergie renouvelable	482 900
Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	Rénovation thermique du groupe scolaire Paul Éluard	604 960
Coubron	Coubron	Remplacement des portes-fenêtres et fenêtres de l'Hôtel de Ville	24 587
Créteil	Créteil	Rénovation thermique du groupe scolaire des Buttes et isolation de la toiture du groupe scolaire Charles Péguy	246 570
Créteil	Créteil	Travaux énergétiques d'un bâtiment en vue de la mise en place d'un Fablab	53 355
Drancy	OPH de Drancy	Rénovation thermique de la résidence Petit Drancy	1 000 000
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Rénovation thermique des écoles Jean Macé et de la Roue (A et B)	96 203
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Réfection et isolation de l'aile A de l'école du Parc	19 884
Fresnes	Fresnes	Réhabilitation complète du système de chauffage du gymnase de la Paix et raccordement au réseau de chaleur	245 550

ANNEXES : DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS
D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM) EN 2023

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Garches	Garches	Remplacement des menuiseries extérieures du domaine des Quatre vents	136 290
Gennevilliers	Gennevilliers	Rénovation thermique des groupes scolaires Jean Lurçat et Langevin	651 817
Issy-les-Moulineaux	Issy-les-Moulineaux	Reconstruction des écoles maternelle et élémentaire des Épinettes et création d'un équipement socio-culturel	1 000 000
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Rénovation thermique des bâtiments publics communaux du centre administratif Saint-Just	683 784
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire de l'Orme au Chat	771 778
La Garenne-Colombes	La Garenne-Colombes	Rénovation thermique du gymnase Pierre Denis et dimension thermique de la construction de la future Maison des associations	208 413
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Remplacement de menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville	7 806
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Rénovation de la chaufferie du groupe scolaire Georges Clémenceau	125 601
Le Plessis-Trévisé	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Rénovation thermique de la médiathèque Jacques Duhamel	185 050
L'Île-Saint-Denis	L'Île-Saint-Denis	Rénovation thermique du bâtiment accueillant le Foyer de la Maison des initiatives et le théâtre Jean Vilar	156 620
Mandres-les-Roses	Mandres-les-Roses	Restauration thermique de la Ferme de Monsieur	171 864
Montfermeil	Montfermeil	Rénovation énergétique globale de l'école maternelle Paul Eluard	575 514
Montrouge	Montrouge	Travaux de réhabilitation thermique et de réaménagement de la Maison des Séniors / club Jules Ferry	114 151
Morangis	Morangis	Rénovation des menuiseries des bâtiments Saint-Michel et de l'Hôtel de Ville	167 708
Neuilly-sur-Marne	Neuilly-sur-Marne	Réaménagement, extension, rénovation énergétique et raccordement au réseau de chaleur géothermique de l'école Jean Jaurès	627 046
Orly	Orly	Réhabilitation de l'ancien centre municipal de santé	375 117
Ormesson-sur-Marne	Ormesson-sur-Marne	Rénovation thermique et énergétique du groupe scolaire Anatole France (phase 3) et travaux sur l'église Notre Dame de l'Assomption	337 120

ANNEXES : DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS
D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM) EN 2023

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Pantin	Pantin	Restructuration du centre municipal de santé Sainte Marguerite et création d'une plateforme autonomie	385 110
Pierrefitte-sur-Seine	Pierrefitte-sur-Seine	Remplacement des menuiseries extérieures de 5 sites communaux	1 000 000
Pierrefitte-sur-Seine	Pierrefitte-sur-Seine	Isolation extérieure de l'Espace Salvador Allende	657 087
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Études de performance énergétique visant 6 bâtiments	303 258
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Rénovation du stade du Parc	56 858
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Travaux de performance énergétique pour le groupe scolaire Jean Monet, le conservatoire et le centre médico-psycho-pédagogique	150 941
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Installation de stores dans 4 écoles	64 546
Saint-Denis	Saint-Denis	Dimension thermique de la rénovation-extension de l'Hôtel de Police	741 424
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Remplacement des équipements de chauffage et travaux de ventilation	169 734
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Travaux d'isolation thermique de l'école Digeon et de son gymnase, de la salle Omnisports et du stade des Minimes	93 249
Saint-Maurice	Saint-Maurice	Réhabilitation énergétique de 3 bâtiments communaux	54 133
Santeny	Santeny	Rénovation thermique de la mairie	59 536
Santeny	OPH Valophis Habitat	Réhabilitation de 24 pavillons place Guillaume de Gondy	200 000
Suresnes	Suresnes	Rénovation thermique de 5 bâtiments publics et pose de panneaux photovoltaïques	419 384
Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Réhabilitation thermique de la salle de gymnastique Delannoy du complexe sportif Jean Guimier	227 768
Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Réhabilitation thermique de la tribune d'honneur du Parc des sports	244 628
Valenton	Valenton	Dimension thermique de la construction du centre éducatif et culturel de la Lutèce	766 580
Valenton	Valenton	Rénovation énergétique du gymnase du quartier Pologne-Centre-Ville	486 854
Vaucresson	Vaucresson	Rénovation thermique du restaurant municipal	447 968

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Ville d'Avray	Ville d'Avray	Étude préalable aux travaux de rénovation thermique du patrimoine historique énergivore	147 762
Villecresnes	Villecresnes	Rénovation thermique de l'école du Château et végétalisation de la cour	699 311
Villemomble	Villemomble	Dimension thermique de construction d'un poste de police municipale	62 140
Villemomble	Villemomble	Changement des chaudières de 7 bâtiments communaux	154 776
Villeneuve-la-Garenne	Villeneuve-la-Garenne	Rénovation thermique du bâtiment du funérarium	108 367
Villeneuve-Saint-Georges	Villeneuve-Saint-Georges	Rénovation des serres municipales	13 754
Villetaneuse	Villetaneuse	Rénovation thermique du bâtiment de l'école maternelle Jacqueline Quatremaire	446 643
Vincennes	Vincennes	Rénovation énergétique du centre sportif et culturel Georges Pompidou	1 000 000
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			26 029 253€

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Bondy	Ept Est Ensemble	Création d'un hôtel d'entreprises	831 567
Stains	Seine-Saint-Denis Habitat	Création d'une ressourcerie	723 753
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			1 555 320€

PRIORITÉS AFFICHÉES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Champigny-sur-Marne	Champigny-sur-Marne	Phase d'études de l'aménagement du pôle de la gare – volet cyclable	236 230
Colombes	Colombes	Installation d'une Micro-Folie	12 746

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Coubron	Coubron	Ouverture d'une Micro-Folie	30 537
Drancy	Drancy	Aménagement cyclable des rues Saint-Stenay, Anatole France et de Chemin latéral	357 430
Le Kremlin-Bicêtre	Le Kremlin-Bicêtre	Aménagements cyclables aux abords de la gare Kremlin-Bicêtre Hôpital	619 690
Le Kremlin-Bicêtre	Le Kremlin-Bicêtre	Installation d'une Micro-Folie	18 974
Levallois-Perret	Levallois-Perret	Création d'une Micro-Folie	26 921
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Aménagements cyclables des rues Sully et Galilée	64 131
Neuilly-Plaisance	Neuilly-Plaisance	Aménagement d'une voie piétonne rue du Général de Gaulle	117 285
Romainville	Romainville	Création d'une Micro-Folie	49 538
Sevran	Sevran	Installation d'abris vélos sécurisés (groupes scolaires Montaigne, Villon, Zola et Pavillon aux Histoires)	18 438
Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Aménagement cyclable de la rue Yves Farge	214 830
Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Création d'une piste cyclable Chemin des Voyeux	115 656
Villiers-sur-Marne	Villiers-sur-Marne	Amélioration de l'offre d'aménagements cyclables et de stationnement des vélos	88 071
Vincennes	Vincennes	Aménagement cyclable rue de Strasbourg	215 050
Vincennes	Vincennes	Travaux d'aménagements cyclables et paysagers des avenues Aubert, Carnot, Petit Parc et des rues Commandant Mowat, Colmar et Jarry	151 938

TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS

2 337 465 €

**EN 2023, LE FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN
A PERMIS LE FINANCEMENT DE 209 PROJETS POUR
UN MONTANT TOTAL DE SUBVENTIONS ALLOUÉES DE**

45 353 007 €

ANNEXE

FMIN : DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS *INNOVER* DANS LA VILLE EN 2023 POUR UN MONTANT TOTAL DE 1,6 M€

14%

TRANSITION NUMÉRIQUE,
FONCTIONNEMENT
ET ORGANISATION
DE LA COLLECTIVITÉ

249 902 €

2%

INNOVATION
EN MATIÈRE
DE TOURISME
ET DE CULTURE

41 372 €

32%

SERVICES PUBLICS
NUMÉRIQUES AUX
HABITANTS

583 876 €

6%

LOGISTIQUE

116 500 €

11%

ENVIRONNEMENT
EN ZONE
URBAINE DENSE

194 856 €

LOGISTIQUE

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Levallois-Perret	Levallois-Perret	Mise en place d'une solution d'optimisation des aires de livraison	116 500
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			116 500€

ENVIRONNEMENT EN ZONE URBAINE DENSE

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Solution d'hypervision de gestion de consommation énergétique des bâtiments	22 500
Noisy-le-Grand	Noisy-le-Grand	Mise en place d'une solution de propreté en ville	172 356
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			194 856€

CULTURE ET TOURISME

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Projet de modernisation numérique du cinéma municipal	26 827
Villeneuve-Saint-Georges	Villeneuve-Saint-Georges	Mise en place d'une section E-Sport au sein des maisons de quartier du territoire	14 545
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			41 372€

SERVICES PUBLICS NUMÉRIQUES AUX HABITANTS

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Mise en place d'ateliers numériques	13 500
Villeneuve-Saint-Georges	Villeneuve-Saint-Georges	Mise en place d'une mallette numérique mobile à destinations des écoles pour assurer la mise en œuvre d'ateliers numériques	7 206
Sceaux	Sceaux	Création d'un Fablab numérique et innovation	109 060
Suresnes	Suresnes	Mise en place d'un centre de contact assisté par l'intelligence artificielle	54 581

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Bobigny	Bobigny	Mise en place d'un studio de podcast et mise à disposition d'outils de création numérique pour les habitants	43 000
Créteil	Créteil	Création d'un Fablab Innovation et Numérique	184 962
Drancy	Drancy	Mise en place d'une solution de gestion de la demande citoyenne	9 804
Rungis	Rungis	Création d'un portail famille à destination des habitants et des agents de la ville	11 545
Aubervilliers	Aubervilliers	Projet de lutte contre la fracture numérique	37 800
Champigny-sur-Marne	Champigny-sur-Marne	Modernisation numérique des médiathèques	43 589
Clichy-la-Garenne	Clichy-la-Garenne	Mise en place d'une plateforme associative	7 600
Villemomble	Villemomble	Mise en place d'un portail famille	61 230
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			583 876€

TRANSITION NUMÉRIQUE DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITÉ

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Limeil-Brévannes	Limeil-Brévannes	Dématérialisation des actes administratifs du Conseil municipal	22 000
Limeil-Brévannes	Limeil-Brévannes	Solution de prise de rendez-vous en ligne pour les démarches en mairie	1 575
Limeil-Brévannes	Limeil-Brévannes	Solution de cybersécurité	16 426
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Solution de cybersécurité	9 000
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Coffre-fort numérique	21 073
EPT Grand Paris Grand Est	EPT Grand Paris Grand Est	Gestion de Relation Usagers	99 026
Juvisy-sur-Orge	Juvisy-sur-Orge	Solution de prise de rendez-vous en ligne	11 799
Juvisy-sur-Orge	Juvisy-sur-Orge	Dématérialisation des instances administratives	13 481

ANNEXES : DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS MÉTROPOLITAIN DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE (FMIN) EN 2023

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Juvisy-sur-Orge	Juvisy-sur-Orge	Solution de gestion citoyenne	11 475
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Dématérialisation des instances administratives	15 460
Paray-Vieille-Poste	Paray-Vieille-Poste	Mise en place d'une solution numérique de gestion de relation citoyenne	5 004
Vaujours	Vaujours	Dématérialisation des instances municipales	8 934
Vaujours	Vaujours	Mise en place de la gestion numérique des courriers	690
Vaujours	Vaujours	Mise en place de parapheurs électroniques	5 560
Villemomble	Villemomble	Mise en place d'un logiciel de gestion de la multi-facturation	8 400
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			249 902€

ANNEXE

**FIMACS: DOSSIERS
FINANCÉS AU TITRE DU
FONDS D'INTERVENTION
MÉTROPOLITAIN DE
SOUTIEN À L'ARTISANAT,
AU COMMERCE ET AUX
SERVICES EN 2023 POUR
UN MONTANT TOTAL DE
9 590 287,50 €**

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Athis-Mons	Athis-Mons	Étude fonctionnement, Animations commerciales, Halles et Marchés, Étude investissement, Marketing territorial	140 250
Bois-Colombes	Bois-Colombes	Travaux, Hôtel artisanal	500 000
Cachan	Cachan	Étude fonctionnement, Acquisition foncière, Marketing territorial, Halles et Marchés, Animations commerciales	246 100
Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Travaux, Halles et Marchés, Esthétique urbaine, Service à la population, Animations commerciales, Marketing territorial	392 400
Choisy-le-Roi	Choisy-le-Roi	Animations commerciales, Boutiques éphémères/métiers d'art, Étude investissement, Étude fonctionnement	345 725
Dugny	Dugny	Acquisition foncière, Travaux, Esthétique urbaine, Acquisition de matériel, Service à la population	328 500
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Halles et Marchés, Travaux	500 000
Gagny	Gagny	Halles et Marchés, Animations commerciales, Travaux	220 001
Garches	Garches		500 000
Gentilly (Sub à EPT Grand Orly Seine Bièvre)	Gentilly (Sub à EPT Grand Orly Seine Bièvre)	Étude investissement, Travaux, Halles et Marchés	500 000
Issy-les-Moulineaux	Issy-les-Moulineaux	Étude fonctionnement	12 000
Le Plessis-Trévisé	Le Plessis-Trévisé	Boutiques éphémères/métiers d'art, Halles et Marchés, Étude investissement	157 010
Le Pré-Saint-Gervais	Le Pré-Saint-Gervais	Acquisition de matériel, Halles et Marchés, Étude investissement, Travaux, Esthétique urbaine, Acquisition foncière, Animations commerciales, Marketing territorial, Service à la population	370 500
Les Lilas	Les Lilas	Acquisition foncière	100 000
L'Île-Saint-Denis	L'Île-Saint-Denis	Travaux, Esthétique urbaine, Acquisition de matériel, Culture, Animations commerciales, Marketing territorial, Tiers-lieux, Service à la population	500 000
Limeil-Brevannes	Limeil-Brevannes	Acquisition foncière, Animations commerciales, Boutiques éphémères/métiers d'art, Acquisition de matériel, Manager de commerces	500 000
Orly	Orly	Acquisition foncière, Étude fonctionnement, ESS, Halles et Marchés, Animations commerciales, Innovation/Numérique	294 000

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Ormesson-sur-Marne	Ormesson-sur-Marne	Acquisition foncière, Boutiques éphémères/métiers d'art	21 850
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Marketing territorial, Innovation/Numérique, Animations commerciales, Halles et Marchés	500 000
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Animations commerciales, Espace publics/Aménagement, Acquisition foncière, Boutiques éphémères/métiers d'art	500 000
Vanves	Vanves	Animations commerciales, Marketing territorial, Esthétique urbaine, JOP24/Sport, Acquisition foncière	168 200
Vaucluse	Vaucluse	Animations commerciales, Travaux, Espace publics/Aménagement, Esthétique urbaine	387 532
Vaujours	Vaujours	Manager de commerces	40 000
Ville d'Avray	Ville d'Avray	Boutiques éphémères/métiers d'art, Travaux, Acquisition foncière, Animations commerciales, Esthétique urbaine, Marketing territorial	187 380
Villecresnes	Villecresnes	Étude investissement, Halles et Marchés, Étude fonctionnement, Nature en ville, Travaux, Manager de commerces, Marketing territorial, Animations commerciales	144 550
Villeneuve-la-Garenne	Villeneuve-la-Garenne	Halles et Marchés, Travaux	500 000
Villeneuve-le-Roi	Villeneuve-le-Roi	Halles et Marchés, Travaux	500 000
Villeneuve-Saint-Georges	Villeneuve-Saint-Georges	Acquisition foncière, Animations commerciales, Acquisition de matériel	337 750
Villetaneuse	Villetaneuse	Étude investissement, JOP24/Sport, Animations commerciales, Acquisition foncière, Espaces publics/Aménagement, Service immatériel, Innovation/Numérique	204 289,50
Villiers-sur-Marne	Villiers-sur-Marne	Esthétique urbaine, Acquisition foncière, Acquisition de matériel, Animations commerciales, Service à la population, Logistique urbaine	492 250
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			9 590 287,5€

ANNEXE

FONDS ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

ANNEXES : FONDS ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

	COMMUNE (S)	PROJET	MOA/BÉNÉFICIAIRE	MONTANT DÉLIBÉRÉ EN MILLIONS €
Superstructures	Bobigny	PRISME	CD93	13,00
	Tremblay-en-France	Aréna Grand Paris	EPT Paris Terres d'Envol	11,00
	Rungis-Thiais	Cité de la gastronomie _ travaux	Syndicat mixte	6,00
	Dugny	Gymnase - Cluster des Médias	EPT Paris Terres d'Envol	1,00
	Clichy / Montfermeil	Ateliers Medicis	EPCC	8,50
	Drancy	Espace culturel	EPT Paris Terres d'Envol	4,00
	Chennevières-sur-Marne	Pôle culturel	Grand Paris Sud Est Avenir	3,50
Infrastructures	Nogent-sur-Marne	Pont	Département du Val-de-Marne	1,70
	Dugny-le Bourget	Franchissement cluster des medias	SOLIDEO	4,00
	La Courneuve	Franchissement A1	EPT Plaine Commune	4,00
	Thiais-Orly	Passerelle piéton/vélo	Ville de Thiais	5,00
	Seine-Saint-Denis	TZEN 3	CD93	2,00
	Saint-Denis	FRISD	CD93	3,00
	Epinay-sur-Seine	Passerelle	Ville d'Epinay-sur-Seine	6,00
	Paris	Requalification porte de la chapelle	Ville de Paris	11,11
	Villeneuve-la-Garenne	Enfouissement lignes HT	RTE	19,20
	Charenton-le-Pont	Passerelle Valmy - ZAC Charenton-Bercy	Grand Paris Aménagement	18,00
Quartiers de gare	"Bry-sur-Marne Villiers-sur-Marne Champigny-sur-Marne"	Gare Bry-Villiers-Champigny	SNCF Réseau	4,51
	Saint-Denis	Franchissement Urbain Pleyel	EPT Plaine commune	17,00
TOTAL				142,52

GLOSSAIRE

ALEC

Agence Locale de l'Énergie et du Climat

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie

AFB

Agence Française pour la Biodiversité

AIP

Appel à Initiative Privée

AMI

Appel à manifestation d'intérêt

AODE

Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie

APUR

Atelier Parisien d'Urbanisme

BRGM

Bureau des Recherches Géologiques et Minières

CAO

Centre Aquatique Olympique

CCI

Chambre de Commerce et d'Industrie

CDC

Caisse des Dépôts et Consignations

CIRIDD

Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable

CJUE

Cour de Justice de l'Union Européenne

CMA

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

CoDev

Conseil de Développement

CRESS

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

DGF

Dotation Globale de Fonctionnement

EPCC

Établissement Public de Coopération Culturelle

EPCI

Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPT

Établissement Public Territorial

EPTB

Établissement Public Territorial de Bassin

ESS

Économie Sociale et Solidaire

FIM

Fonds d'Investissement Métropolitain

FIMACS

Fonds d'Intervention Métropolitain pour l'Artisanat, le Commerce et les Services

FINA

Fédération Internationale de Natation

FMIN

Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique

GeMAPI

Gestions des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

GPA

Grand Paris Aménagement

IFSTTAR

Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux

IMGP

Inventons la Métropole du Grand Paris

INEC

Institut National de l'Économie Circulaire

LPO

Ligue de Protection des Oiseaux

MIPIM

Marché International Annuel des Professionnels de l'Immobilier

ObsAR

Observatoire des Achats Responsables

OLAP

Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne

ONF

Office National des Forêts

ORF

Observatoire Régional du Foncier

PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PCAEM

Plan Climat Air Énergie Métropolitain

PGRI

Plan de Gestion des Risques d'Inondation

PLUI

Plan Local d'Urbanisme

PLUI

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PMHH

Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement

PPA

Personnes Publiques Associées

PPBE

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

PPVE

Participation du Public par Voie Électronique

PREP

Parcours de la Rénovation Énergétique Performante

RTE

Réseau de Transport d'Électricité

SARE

Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique

SCoT

Schéma de cohérence territoriale métropolitain

SDEM

Schéma Directeur Énergétique Métropolitain

SIGEIF

Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité

SMAM

Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbras

SEDIF

Syndicat des Eaux d'Île-de-France

SGP

Société du Grand Paris

SIAAP

Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne

SIFuREP

Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne

SIGEIF

Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France

SIMI

Salon de l'Immobilier d'Entreprise

SIPPEREC

Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication

SMAN

Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique

SOLIDeO

Société de Livraison Des Ouvrages Olympiques

Syctom

Syndicat intercommunal pour le traitement des ordures ménagères de la Région Parisienne

ZAC

Zone d'Aménagement Concerté

ZFE

Zone à Faibles Émissions

INDEX

- Agriculture urbaine30;
Air.....28; 29; 74; 89; 90; 91; 93; 98; 114;
Assemblée des Maires.....21; 34;
Attractivité économique 30;
Biodiversité4; 6; 17; 29; 35; 43; 45;
48; 86; 88; 102-105; 107; 109; 114; 138; 139;
Bruit.....28; 88; 107;
Centre Aquatique Olympique (CAO) 5; 13; 14;
16; 19; 31; 36; 39; 40; 41; 50; 56; 119; 124;
Conseil de développement (CoDev)23; 34;
117; 123;
Culture..... 6; 15; 23; 30; 38; 45; 47; 48; 50;
67; 118; 148; 150;
Développement durable28; 123; 125;
Économie circulaire4; 6; 15; 18; 22; 30; 32;
55; 56; 57; 63; 67; 118; 148; 149;
Élus5; 6; 14; 19; 20; 21; 31; 32; 51;
55; 56; 58; 68; 69; 73; 106; 118;
Finances.....22; 32; 118; 123; 124;
Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM).....5; 6;
12; 47; 50; 74; 90; 92; 99; 103; 127; 135; 147;
Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique
(FMIN)..... 5; 7; 62; 127; 148;
Habitat..... 28; 31; 34; 84; 96; 143; 145;
Inondation4; 6; 11; 15; 18; 29; 87;
108; 109; 111-115; 124;
Inventons la Métropole du Grand Paris (IMGP)..... 5; 6;
7; 13; 14; 16; 19; 23; 42-44; 123; 127-134;
Logistique métropolitaine 14; 23; 45; 59; 92; 118;
Marchés publics 106; 125;
Milieux aquatiques..... 6; 11; 15; 22; 29; 87;
108; 109; 114; 115; 124;
Mobilités.....6; 22; 30; 34; 35; 45; 49; 67;
74; 86; 88; 90; 92; 99; 100; 104; 118; 138; 146;
Nature en ville 15; 22; 29; 74; 102; 103; 105;
Numérique 6; 22; 31; 37; 47; 61; 62; 65 -69;
73; 118; 123; 148; 150; 151;
Opérations d'aménagement d'Intérêt Métropolitain...6;
31; 79; 80; 84;
Partenaires.....5; 14; 19; 51; 53; 55; 58; 59;
64; 73; 75; 90; 91; 93; 103-105; 112;
Rééquilibrage territorial..... 5; 11; 15; 19; 70;
74; 81; 117;
Ressources humaines122; 123; 151;
Santé6; 28; 50; 68; 77; 81; 88; 91;
123; 143; 151;
Schéma de cohérence territoriale (SCoT) 5; 6; 14;
43; 73; 80; 94; 114;
Schéma Directeur Énergétique Métropolitain4; 16;
28; 29; 90; 94; 98; 117;
Transition..... 4; 6; 18; 19; 22; 28; 42; 45; 48;
55; 57; 59; 60; 62; 67; 88; 89; 90; 93; 94; 96;
98-100; 105; 107; 118; 148; 151.

Direction et conception éditoriale Métropole du Grand Paris

Conception graphique  **agence Giboulées**

Crédits photo © Métropole du Grand Paris ; © PitchImmo ; © Est Ensemble IMGp ; © Nicolas Grosmond ; © Unsplash ; © Pexels ; © Istock ; © Adobestock ; © Envato ; © Ville de Malakoff – Toufik Oulmi ; © Proloog

Impression Périgraphic

Octobre 2024

Métropole du Grand Paris

15-19 avenue Pierre-Mendès-France
75013 Paris – Tél. 01 82 28 78 00

www.metropolegrandparis.fr

